



Nations Unies

**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

**Rapport du Conseil de l'administration
sur ses travaux en 2005**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2005
Supplément n° 15

Conseil économique et social
Documents officiels, 2005
Supplément n° 15

**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2005**



Nations Unies • New York, 2006

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Première partie. Première session ordinaire	
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Questions financières, budgétaires et administratives	4
III. Programmes de pays et questions connexes	5
IV. L'égalité des sexes au PNUD	8
V. Fonds d'équipement des Nations Unies	9
VI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	10
VII. Coopération Sud-Sud	12
<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>	
VIII. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	13
IX. Rapport au Conseil économique et social	15
X. Programmation	17
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
XI. Questions financières, budgétaires et administratives	20
XII. Système d'allocation des ressources	22
XIII. Programmes de pays et questions connexes	23
XIV. Questions diverses	24
<i>Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM</i>	
Deuxième partie. Session annuelle	
I. Questions d'organisation	31
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Plan de financement pluriannuel	32
III. Engagements de financement	34
IV. Arrangements de programmation	34
V. Rapport sur le développement humain	36
VI. Programmes de pays et questions connexes	37

VII.	Fonds d'équipement des Nations Unies.	38
VIII.	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	39
IX.	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	40
X.	Égalité des sexes au PNUD	42
XI.	Évaluation	43
XII.	Questions financières, budgétaires et administratives	45
	<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>	
XIII.	Audit et contrôle internes	46
XIV.	Processus de programmation	49
XV.	Visites sur le terrain.	50
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
XVI.	Rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2004.	52
XVII.	Engagements financiers en faveur du FNUAP	54
XVIII.	Programmes de pays et questions connexes	54
XIX.	Autres questions	56
	Troisième partie. Deuxième session ordinaire	
I.	Questions d'organisation	59
	<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II.	Questions financières, budgétaires et administratives	61
III.	Évaluation	64
IV.	Programmes de pays et questions diverses	65
V.	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	68
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
VII.	Questions financières, budgétaires et administratives	72
VIII.	Programme de pays et questions connexes	75
IX.	Programme consultatif technique.	76
X.	Rôle du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires, et de transition et de relèvement.	78
	<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>	
IV.-VIII.	Programmes de pays du PNUD et du FNUAP et questions connexes.	80
VI.	Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du programme ONUSIDA	81
	Annexes	
I.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2005.	85
II.	Composition du Conseil d'administration en 2005.	129

Première partie
Première session ordinaire

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
à New York du 20 au 28 janvier 2005

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2005 du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP s'est tenue au Siège de l'ONU, à New York, du 20 au 28 janvier.

2. Le Conseil d'administration a élu membres de son bureau pour 2005 :

<i>Présidente</i> :	S. E. M ^{me} Carmen María Gallardo Hernández (El Salvador)	
<i>Vice-Président</i> :	M. Andriy Nikitov	(Ukraine)
<i>Vice-Présidente</i> :	M ^{me} Ulrika Cronenberg-Mossberg	(Suède)
<i>Vice-Président</i> :	M. Tesfa Alem Seyoum	(Érythrée)
<i>Vice-Président</i> :	M. Arjun Bahadur Thapa	(Népal)

3. Après son élection, la nouvelle Présidente a fait une déclaration liminaire qui a été affichée sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration sous <www.unpd.org/execbrd>.

4. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2005 (DP/2005/L.1 et Corr.1), tels qu'ils avaient été modifiés oralement, et son plan de travail annuel pour 2005 (DP/2005/CRP.1). Il a également approuvé le rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2004 (DP/2005/1).

5. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2004 figurent dans le document DP/2005/2; celles qui ont été adoptées à la première session ordinaire de 2005 ont été incluses dans le document DP/2005/15, qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration sous <www.unpd.org/execbrd>.

6. Le Conseil d'administration a adopté, dans sa décision 2005/14, le calendrier de ses futures sessions pour 2005 :

Session annuelle de 2005 :	13-24 juin 2005 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2005 :	6-9 septembre 2005

Déclaration de l'Administrateur

7. Durant son intervention devant le Conseil d'administration, l'Administrateur du PNUD a décrit le climat actuel en matière de développement international et donné le ton pour l'année à venir, appelant l'attention sur les aspects suivants :

a) Le lancement du rapport du Projet Objectifs du Millénaire – *Investir dans le développement* –, adressé au Secrétaire général;

b) La formation d'un vaste consensus parmi les acteurs du développement en vue de réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015;

c) La double filière du programme de l'ONU pour 2005 : *Sécurité et développement*, soulignant qu'il est essentiel d'examiner simultanément les besoins des pauvres et des nantis;

d) La nécessité d'atteindre ces objectifs, à la lumière des crises mondiales actuelles – en repositionnant le PNUD et le Groupe des Nations Unies pour le développement au centre des nouvelles stratégies sous responsabilité et direction nationales, axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement, et en

mettant en place un cadre permettant d'orienter le processus relatif aux stratégies pour la réduction de la pauvreté;

e) La nécessité d'améliorer les connaissances du PNUD en matière de renforcement des capacités et de plaidoyer; et

f) L'importance du contrôle du système des coordonnateurs résidents par le PNUD, pour lequel le Programme solliciterait l'approbation d'un nouveau train de réformes et de nouvelles ressources, y compris la nomination de 40 directeurs de pays.

8. Nommé Chef de Cabinet du Secrétaire général à l'ONU, l'Administrateur a exprimé le regret de devoir quitter le PNUD bien avant la fin de son mandat. Remerciant les membres du Conseil de leur soutien énergique, il leur a assuré que son successeur serait choisi suivant une procédure transparente et concurrentielle.

9. Les délégations ont félicité l'Administrateur de sa nomination en tant que Chef de Cabinet, soulignant qu'elles avaient toute confiance dans sa capacité exceptionnelle de promouvoir les programmes de développement international au niveau mondial. Déplorant son départ et louant ses efforts inlassables en faveur du développement, les membres du Conseil ont félicité l'Administrateur d'avoir guidé le PNUD avec clairvoyance durant une période de réforme difficile mais cruciale.

10. Les délégations ont appuyé la stratégie de l'Administrateur pour progresser en 2005, en ce qui concerne notamment la réforme de l'ONU au niveau des pays. Ils ont appelé l'attention sur la nécessité de renforcer le système des coordonnateurs résidents, en assurant un meilleur financement et en améliorant l'efficacité – et d'intensifier les efforts dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de l'administration publique, de la lutte contre la corruption, de l'intégration des femmes et de l'égalité entre les sexes, des partenariats entre secteur public et secteur privé, du renforcement des capacités et de l'alignement des objectifs du Millénaire pour le développement et des stratégies pour la réduction de la pauvreté, en encourageant le secteur privé national/local et la société civile, notamment dans les pays les moins avancés.

11. En général, les délégations ont instamment demandé à l'organisation de renforcer le contrôle de l'exécution des projets et de ses techniques en matière d'obligation redditionnelle et de supervision, et souligné l'importance de la prise en main de la programmation de développement par les pays.

12. Soulignant les recommandations énoncées dans le rapport du Projet Objectifs du Millénaire et la résolution de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement (A/RES/59/250), les délégations ont souligné la nécessité de traduire les mots en résultats concrets au niveau des pays. Comme l'ont souligné certaines délégations, le rapport devrait être envisagé dans le contexte des grandes conférences des Nations Unies, comme le Sommet mondial sur le développement durable et la Conférence internationale sur le financement du développement, en ce qui concerne notamment le commerce, l'allègement de la dette, l'assistance technique et le transfert de technologie, ainsi que la bonne gouvernance.

13. Les délégations ont souligné le rôle important joué par le PNUD dans la transition de la crise vers le relèvement et le développement, notamment son rôle

dans les secours liés au tsunami et en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique.

14. Se félicitant des tendances actuelles en matière d'aide publique au développement et de l'augmentation continue des ressources ordinaires (de base), les délégations ont souligné qu'il était essentiel d'adapter l'aide aux besoins des régions et des pays, tout en demandant aux pays donateurs de faire leur possible pour atteindre l'objectif convenu de 0,7 % du produit intérieur brut, afin d'assurer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, comme énoncé dans le rapport sur le Sommet du Millénaire.

15. En réponse, l'Administrateur a commencé son intervention en remerciant les délégations de leur étroite collaboration avec le Conseil et la direction du PNUD, ainsi que les pays donateurs pour leurs contributions accrues. Leur soutien était essentiel pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des recommandations énoncées dans le rapport du Projet Objectifs du Millénaire, qui, a-t-il souligné, étaient étroitement liés. Les deux garantiraient qu'une série précise d'objectifs en matière de développement et de sécurité recevrait une attention prioritaire lors du débat qui se tiendra dans le cadre de la grande manifestation de l'Assemblée générale prévue en 2005 et dans le programme des Nations Unies pour les années à venir. À ce sujet, l'Administrateur a souligné le rôle catalytique potentiel de la réunion du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) tenue en mars 2005.

16. En conclusion, l'Administrateur a souligné que le succès des travaux de l'organisation dans tous les domaines dépendait de la mise en œuvre d'urgence des réformes de l'ONU plus vastes, en ce qui concerne notamment la transparence et l'efficacité, afin d'assurer sa légitimité à long terme. Il a notamment mentionné le rôle essentiel joué par l'organisation dans la prévention des crises et le relèvement, ainsi que dans l'établissement de partenariats avec les acteurs nationaux, notamment le secteur privé, afin d'atténuer les effets des catastrophes.

Débat consacré au PNUD

II. Questions financières, budgétaires et administratives

17. En examinant la révision du Règlement financier du PNUD (DP/2005/3), le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/2005/4) et la comptabilisation des recettes du PNUD provenant du recouvrement des coûts (DP/2005/CRP.4), les délégations ont déclaré qu'elles approuvaient les révisions proposées au Règlement financier, avec deux exceptions : a) l'autorisation d'engager des dépenses en les imputant sur des contributions à recevoir dans certains cas; et b) l'autorisation de déroger à la règle de la séparation des tâches dans des situations d'urgence ou en cas de pénurie de personnel. Demandant que le PNUD lui communique des informations sur les directives proposées en matière de risques et procède à une évaluation d'experts indépendante sur la question, le Conseil a décidé de reporter l'examen des révisions proposées à sa session annuelle de juin 2005.

18. Les délégations ont approuvé les révisions proposées concernant les modalités de programmation, estimant qu'elles s'inscrivaient dans le cadre des efforts de simplification et d'harmonisation.

19. Se félicitant du modèle proposé pour le rapport sur le recouvrement des coûts, les délégations ont exprimé des inquiétudes au sujet de la subsidisation intersectorielle, la transparence pour les parties concernées et du rapport aux contributions réservées. Elles ont posé des questions au sujet du rôle potentiel d'Atlas et encouragé le PNUD à faire rapport séparément à l'avenir sur le recouvrement des coûts et à donner des détails sur le budget biennal d'appui. L'approche du recouvrement des coûts et le rapport à ce sujet devraient être harmonisés entre les organisations.

20. En réponse, le Directeur du Bureau des finances et de l'administration du Bureau de la gestion a déclaré que la capacité d'engager des dépenses sur la base de sommes approuvées à recevoir permettait au PNUD de gérer les contributions des donateurs versées par tranches, moyen sans lequel l'exécution des projets pouvait être retardée ou gérée de manière inefficace. Afin d'appuyer cet effort, les directives en matière de gestion des risques, qui seront publiées par l'Administrateur, comprendraient des éléments comme l'obligation de conclure des accords juridiquement contraignants avec les donateurs, la réalisation d'évaluations des risques concernant les activités antérieures des donateurs et des bureaux de pays, l'examen d'autres options pour les versements des donateurs, comme les lettres de crédit, et l'application de mécanismes de contrôle.

21. Le Contrôleur du PNUD, soulignant que les révisions proposées pour la séparation des tâches ne portaient que sur les dérogations, a réaffirmé que des limites et des contrôles rigoureux étaient en place, quelles que soient les circonstances, afin de prévenir les erreurs potentielles, soulignant en particulier les améliorations apportées par le biais d'Atlas. Il a donné l'assurance aux délégations que le PNUD consultait régulièrement le Comité des commissaires aux comptes sur ces questions.

22. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/1 sur la révision du Règlement financier du PNUD.

23. Le Conseil a pris acte du rapport du CCQAB sur la révision du Règlement financier du PNUD et du rapport sur la comptabilisation des recettes du PNUD provenant du recouvrement des coûts.

III. Programmes de pays et questions connexes

Approbation des programmes de pays

24. En présentant la question relative aux programmes de pays, le Président a réaffirmé que, conformément à la décision 2001/11, les programmes de pays seraient approuvés tous les ans à la première session ordinaire tenue en janvier, selon la procédure d'accord tacite, sans exposé ni débat, sauf dans le cas où cinq membres du Conseil d'administration auraient informé le secrétariat par écrit, avant la session, qu'ils souhaitaient que le Conseil d'administration examine un programme de pays particulier.

25. Le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, les programmes des pays ci-après : Angola, Burundi, Lesotho, Madagascar, Maurice, République populaire démocratique de Corée, République islamique d'Iran, Philippines, République de Corée, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Kazakhstan, Kirghizistan, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan, Argentine et Guatemala.

26. En ce qui concerne le programme de la République populaire démocratique de Corée, la délégation japonaise a déclaré qu'il restait des problèmes à régler entre le Japon et ce pays concernant les droits de l'homme et les questions humanitaires, comme les enlèvements de citoyens japonais. Le Japon a donc eu des difficultés à appuyer activement le projet de programme du pays. Il a demandé des renseignements supplémentaires sur le programme; des plans concrets concernant l'exécution des projets; le contrôle des bénéficiaires; et des rapports périodiques détaillés sur les projets futurs.

27. La délégation des États-Unis a noté que le Fonds mondial ne verserait pas de fonds pour les activités dans ce pays car les parties concernées n'ont pu parvenir à un accord. Elle a ajouté que le PNUD devrait renforcer ses efforts de surveillance, afin de faire en sorte que l'aide parvienne aux bénéficiaires prévus.

28. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a souligné que le pays avait accepté de procéder à une évaluation annuelle, comme indiqué dans le projet de descriptif de programme, et qu'il existait un programme de contrôle continu de toutes les activités menées dans le pays. Elle a dit que la question des enlèvements avait été réglée par la Déclaration de Pyongyang et qu'elle regrettait toute opposition à la normalisation des relations entre son pays et le Japon, ajoutant que les pourparlers sur ces sujets devraient être poursuivis dans le cadre d'une instance plus appropriée.

Programme sous-régional pour les pays membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et la Barbade

29. Lors de l'examen du projet de programme sous-régional pour les pays membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et la Barbade (DP/DSP/CAR/1), les délégations, exprimant leur appui, ont souligné qu'il était nécessaire de concentrer les efforts sur la réduction de la pauvreté, le développement du secteur social, la mise en place d'une base de données régionale (préalable de tout progrès), conformément aux recommandations contenues dans le *Rapport sur le développement humain*, la réduction des risques et la gestion des catastrophes, la coordination régionale des Nations Unies et la mobilisation de ressources plus importantes. Elles ont souligné qu'il fallait tenir compte des stratégies énoncées dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les petits États insulaires qui s'est tenue à Port-Louis (Maurice) et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes tenue à Kobé (Japon).

30. Donnant l'assurance aux délégations que leurs observations seraient prises en compte dans le programme sous-régional final, la Directrice du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a fait observer que le document du programme sous-régional avait été établi avant les conférences tenues à Maurice et Kobé et que le PNUD tirerait grandement avantage de ces réunions dans l'application du programme aux Caraïbes, en ce qui concerne notamment la gestion

des risques de catastrophe. Elle a souligné qu'il était essentiel d'intégrer la collecte des données, y compris les meilleures pratiques, afin d'établir des diagnostics adéquats par avance. Lançant un appel en vue d'une augmentation des ressources, elle a indiqué que le financement immédiat et approprié des mesures préventives contribuerait pour une large part à réduire l'allocation de sommes importantes aux secours à apporter à la suite d'une catastrophe.

31. Le Conseil examinera le document sur le projet de programme sous-régional pour les pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et la Barbade, pour approbation, à sa session annuelle en juin 2005.

Mission d'évaluation au Myanmar

32. Souscrivant aux conclusions et recommandations du rapport de la mission d'évaluation indépendante au Myanmar (DP/2005/6), les délégations se sont félicitées des efforts déployés pour lutter contre la pauvreté dans les zones rurales. Elles ont encouragé le PNUD à solliciter des fonds supplémentaires, aider à améliorer les mécanismes nationaux de contrôle et d'évaluation (exprimant un intérêt particulier pour la récente étude du secteur agricole), promouvoir la concertation en vue d'un changement en faveur des couches défavorisées et poursuivre le dialogue avec les acteurs locaux, afin de développer l'Initiative pour le développement humain. Les délégations ont demandé que l'Administrateur prenne en compte et applique les conclusions de la mission d'évaluation indépendante et instamment prié le PNUD, en développant le programme, de veiller au maintien de la qualité, compte tenu des conclusions de l'évaluation de 2004 (DP/2004/8).

33. Le coordonnateur résident au Myanmar a remercié les délégations de leur appui résolu et fait part de son intention de communiquer les résultats de l'Examen du secteur agricole et de l'Évaluation des conditions de vie des ménages, dès qu'ils auraient été établis.

34. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/3 sur la mission d'évaluation au Myanmar.

Programme mondial pour 2005-2007

35. Dans la décision 2005/2 sur le programme mondial pour 2005-2007 (DP/GP/1), les délégations ont décidé de proroger le deuxième cadre de coopération mondial, 2001-2003 (DP/GCF/2) pour une année supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2005, et prié l'Administrateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la prorogation du deuxième cadre de coopération mondial n'ait pas d'effet négatif sur les pays bénéficiaires du programme. Il a été demandé au PNUD de soumettre le programme mondial révisé, ainsi qu'un plan de travail – établi en étroite consultation avec les États Membres – à la session annuelle du Conseil, en 2005. Ce faisant, le PNUD devra tenir compte des questions relatives au contrôle national du processus de développement, comme indiqué dans le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 (DP/2003/32) et de la récente résolution sur l'examen triennal des activités opérationnelles.

36. Le Conseil d'administration a adopté une décision 2005/2 sur le programme mondial sans l'examiner en séance plénière.

IV. L'égalité des sexes au PNUD

37. En ce qui concerne l'examen de la stratégie globale du PNUD et de son plan d'action pour l'égalité des sexes en 2005 (DP/2005/7), et de la mise à jour concernant les progrès accomplis dans le partenariat entre le Programme et UNIFEM (DP/2005/CRP.2), les délégations ont exprimé leur appui et leur encouragement, notamment aux efforts visant à renforcer le partenariat entre le PNUD et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

38. Les délégations ont exprimé certaines préoccupations, demandant notamment des détails sur la manière dont l'organisation envisageait d'appliquer la stratégie globale et le plan d'action et dans quel délai. Elles ont appelé l'attention sur un chevauchement possible avec les programmes prescrits et gérés par la CNUCED.

39. Dans ce contexte, les délégations ont encouragé le PNUD à suivre les recommandations énoncées dans la résolution sur l'examen triennal des activités opérationnelles, adoptée récemment par l'Assemblée générale, et d'autres instruments comme le Programme d'action de Beijing, dans lequel les mesures visant l'égalité des sexes sont déjà bien établies. La riche expérience d'UNIFEM devrait également offrir des approches innovantes et les meilleures pratiques.

40. Par ailleurs, soulignant l'importance du contrôle local, les délégations ont demandé si certaines activités proposées outrepassaient le mandat du PNUD, notamment en ce qui concerne la réforme judiciaire.

41. En demandant instamment au PNUD de poursuivre ses efforts afin d'assurer une formation au siège et dans les bureaux de pays concernant l'égalité des sexes, les délégations ont préconisé d'intensifier les mesures de sensibilisation, d'adopter une budgétisation soucieuse d'égalité entre les sexes et d'inclure les droits des femmes dans toutes les stratégies de développement nationales. À ce sujet, elles ont souligné qu'il était nécessaire de disposer d'indicateurs de résultats plus fiables, y compris des indicateurs qualitatifs et quantitatifs ventilés par sexe, dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, d'effectuer des audits périodiques en matière d'égalité des sexes à l'aide de données de base et de contrôles.

42. Les délégations ont souligné qu'il était essentiel d'intégrer le principe de l'égalité des sexes dans la gouvernance démocratique, la lutte contre le VIH/sida, les négociations commerciales et l'échange de connaissances pour assurer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans tous ces domaines, elles ont souligné le rôle crucial que les hommes devaient jouer pour faire progresser les actions visant à promouvoir l'égalité des sexes.

43. En réponse, le Directeur du Bureau des politiques de développement a souligné que l'application de la stratégie et du plan d'action proposés dépendait en dernier ressort des résultats de l'évaluation indépendante en cours. Le PNUD devra donc faire rapport au Conseil, à sa session annuelle en juin 2005, sur les délais précis, les mécanismes en matière de contrôle des obligations et les critères de contrôle. Le Directeur a fait observer que les activités du PNUD en matière d'égalité des sexes appuyaient les stratégies et programmes élaborés et contrôlés par les États, en conformité avec les recommandations relatives aux examens triennaux. Reconnaisant le rôle crucial joué par les hommes, notamment dans la lutte contre le VIH/sida, il a appelé l'attention sur les nouvelles méthodes de formation antisexiste établies à leur intention, s'appuyant directement sur l'expérience de terrain.

44. Se référant au partenariat entre le PNUD et UNIFEM, la Directrice exécutive d'UNIFEM a mis l'accent sur le renforcement du partenariat entre les programmes régionaux du Fonds et les centres régionaux du PNUD en Europe centrale et orientale et dans les pays membres de la Communauté d'États indépendants, ainsi qu'en Afrique australe et en Afrique de l'Est. Elle a appelé l'attention sur les nombreux exemples de partenariat entre le PNUD et UNIFEM et répondu aux questions sur le renforcement de l'accès des cadres dirigeants aux bonnes pratiques en indiquant que des pourparlers avaient lieu entre le PNUD et UNIFEM, afin d'utiliser l'École virtuelle du développement du PNUD ou de créer un institut de formation qui utiliserait les connaissances du personnel de terrain et des partenaires sur les initiatives innovantes à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. La Directrice exécutive a conclu en soulignant que l'organisation devait mettre en place les mécanismes requis afin de faire en sorte que les acquis de Beijing+10 ne soient pas perdus mais soient étroitement liés à la grande manifestation prévue par l'Assemblée générale en septembre 2005.

45. Le Directeur du Bureau des ressources humaines a mis l'accent sur les programmes de formation à l'égalité des sexes, y compris la coopération étroite entre le Centre de perfectionnement professionnel et UNIFEM, et le programme de l'École virtuelle du développement axé sur la promotion de l'égalité des sexes. Notant que d'importantes ressources étaient affectées au renforcement des capacités en matière d'égalité des sexes, il a souligné que le PNUD était résolu à dispenser une formation antisexiste au personnel à tous les niveaux et à atteindre son objectif en matière de parité entre les sexes.

46. Tenant compte de la stratégie et du plan d'action proposés, le Conseil d'administration a décidé, dans sa décision 2005/4, de reporter l'examen du rapport à la session annuelle de 2005.

47. Le Conseil a également pris note de la mise à jour sur les progrès du partenariat entre le PNUD et UNIFEM (DP/2005/CRP.2).

V. Fonds d'équipement des Nations Unies

48. Lors du débat consacré aux options concernant un modèle d'activité pour le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2005/8), les délégations ont réaffirmé que le FENU avait été mandaté par l'Assemblée générale pour fournir une aide financière essentiellement aux pays les moins avancés (PMA).

49. Des représentants de ces pays et un certain nombre de pays donateurs ont exprimé leur soutien résolu au maintien de l'indépendance du FENU en tant que Fonds dont les investissements et l'appui technique allaient réellement aux PMA et leur permettaient d'obtenir un accès plus aisé aux services financiers ainsi que d'opérer une décentralisation (développement local). Ils ont cité les bons résultats et le créneau solide du Fonds, à un moment où l'accent était mis sur l'investissement dans les activités de développement en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelon local. Ils ont également souligné son rôle important dans l'entreprise de démarginalisation des femmes. En quête d'un consensus favorable, ils ont appelé à une augmentation des ressources et à la nomination dans les meilleurs délais d'un nouveau secrétaire exécutif du FENU.

50. Certaines délégations ont préféré l'option qui consistait à mieux intégrer les activités du FENU dans celles du PNUD (DP/2005/8, option 4). Elles ont mis en avant l'incertitude relative à la viabilité et à l'efficacité des petits organismes des Nations Unies, le principe de simplification et d'harmonisation, et le chevauchement apparent des domaines d'intervention du FENU et du PNUD.

51. Les délégations sont finalement parvenues à un consensus, à savoir que le FENU demeurerait un organisme indépendant, essentiellement occupé à lutter contre la pauvreté et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans les PMA (DP/2005/8, option 3, sous-option 4). Elles ont noté que cette option permettrait de porter à un niveau aussi élevé que possible la qualité et l'efficacité des services en maintenant le mandat du Fonds consacré aux investissements axés sur les PMA, tout en favorisant la simplification et l'harmonisation grâce à une intégration financière partielle dans le PNUD.

52. Elles ont félicité le FENU pour les efforts importants déjà déployés aux fins de l'harmonisation de ses activités avec celles du PNUD et de leur intégration dans des domaines tels que la programmation par pays, les programmes communs, les services d'appui communs et les politiques de recouvrement des coûts, qui avaient permis d'alléger sensiblement la charge administrative du Fonds et de ses partenaires nationaux. Elles ont exhorté le FENU à s'assurer que ses activités contribuaient à l'action de longue haleine des Nations Unies dans chaque PMA.

53. Les membres du Conseil d'administration ont souligné que la survie du FENU et son aptitude à remplir son mandat dépendaient d'un financement pluriannuel prévisible et soutenu. Ils ont demandé au PNUD d'aider le FENU à mobiliser les ressources de programmation nécessaires et souligné qu'un appui additionnel aux programmes du Fonds devrait provenir tant des donateurs habituels que d'autres donateurs en mesure de le faire.

54. Ils ont prié l'Administrateur, sur la base de la sous-option 4 de l'option 3 – y compris les mécanismes budgétaires, juridiques et programmatiques – d'établir un plan d'application détaillé pour cette option, afin que le Conseil d'administration en débâte à sa session annuelle de juin 2005. Ils l'ont également prié de nommer, dès que possible, un nouveau secrétaire exécutif.

55. L'Administrateur associé qui est responsable du FENU a remercié les délégations d'avoir fermement appuyé le Fonds dans le développement de ses activités dans les PMA, et déclaré qu'ils envisageaient avec intérêt, après la décision du Conseil, la redynamisation et la recapitalisation du Fonds.

56. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/5, choisissant la sous-option 4 de l'option 3, à savoir un FENU indépendant et une intégration financière dans le PNUD, comme modèle d'activité.

VI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

57. Les délégations ont débattu du rapport du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, s'attardant sur les chiffres provisoires concernant l'exécution du budget 2004, le projet de budget révisé pour 2005 et les informations les plus récentes sur l'orientation générale du

Bureau, en pleine évolution (DP/2005/9). Elles ont également débattu du rapport du Comité de coordination de la gestion sur l'évaluation des progrès faits au Bureau (DP/2005/10).

58. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'élargissement non négligeable du portefeuille en 2004, qui illustre la demande dont les services du Bureau faisaient l'objet. Tout en prenant note des préoccupations du Comité de coordination de la gestion exprimées par le Contrôleur, elles ont approuvé les prévisions budgétaires indiquant que les dépenses de 2005 seraient couvertes par les recettes obtenues en 2005, et que le programme de gestion du changement resterait une priorité et serait ajusté selon les fonds disponibles.

59. Elles se sont félicitées de la diversité croissante des clients et de la tendance à fournir davantage de services dans les situations de crise, d'après conflit et de transition. Elles ont engagé le Bureau à poursuivre l'expansion et la diversification de son portefeuille de client, en vue d'assurer la viabilité des opérations, particulièrement dans le domaine des travaux publics.

60. Soulignant que 2005 serait une année jalon pour le Bureau, les délégations ont engagé celui-ci à tout faire pour améliorer les systèmes de gestion et de contrôle financier, ainsi que l'établissement des rapports requis, et obtenir un audit favorable pour l'exercice biennal 2004-2005.

61. Les délégations ont demandé, en termes généraux, que le Conseil d'administration soit régulièrement informé des activités du Bureau tout au long de 2005, y compris dans l'éventualité d'une révision du règlement financier. À cet égard, elles ont engagé le Bureau à adopter les méthodes comptables du secteur privé et souhaité qu'il dispose de plus de temps pour assurer l'adéquation de ses coûts et de ses niveaux de recettes. Le Bureau a été prié de notifier aux donateurs toute difficulté importante rencontrée en 2005, et de les informer de la gestion du changement, à la session annuelle.

62. Notant qu'avec une marge financière comprise entre 7 et 8 %, le Bureau pouvait être considéré comme un organisme rentable, les délégations ont souhaité qu'il demeure indépendant, rejetant par-la même la possibilité d'une fusion avec d'autres organismes, tels que le Bureau des services d'achats interorganisations. Citant le rapport GreenTree du Conseil d'administration du Groupe des Nations Unies pour le développement, elles ont souligné que le Bureau avait un rôle concret à jouer sur le terrain, dans le cadre de la réduction des coûts de transaction des activités opérationnelles de développement.

63. Les délégations ont prié le Directeur exécutif d'établir, pour la deuxième session ordinaire de 2005, en consultation avec le Comité de coordination de la gestion, un plan d'action global relatif aux nouvelles mesures qu'il conviendrait d'appliquer en 2006 pour accroître l'efficacité des opérations, obtenir une réduction des coûts, poursuivre la gestion du changement et parvenir à une viabilité financière à long terme.

64. Après avoir remercié les membres du Conseil d'administration pour leur appui et leurs conseils, le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets s'est empressé de répondre à certaines de leurs préoccupations. Il a déclaré que le Bureau n'avait pas interrompu le programme de gestion du changement mais s'employait à incorporer des modifications dans le cadre du budget ordinaire, ce qui occasionnait des retards. Il a assuré les délégations

que le Bureau suivait scrupuleusement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et s'employait à établir l'ordre des priorités en conséquence, de façon à assurer la santé financière de l'organisme. S'agissant des comptes d'avances temporaires, aucune difficulté financière ou irrégularité n'était à signaler. Le passage au système de planification des ressources de l'entreprise (Atlas), bien que concluant en définitive, avait compliqué et retardé la publication des chiffres relatifs à l'exécution du budget en 2004. Il a fait valoir que, dans le cadre de l'établissement d'une stratégie pour 2005, le Bureau évaluait sa valeur ajoutée et les relations de travail potentielles avec d'autres organismes œuvrant dans le même domaine, en particulier le Bureau des services d'achats interorganisations.

65. Le Contrôleur a souligné que le Bureau demeurait dans une situation précaire et que 2005 déciderait de son avenir. Ayant hésité à approuver le budget de 2005, il s'est dit préoccupé par le fait que les 40 % d'augmentation des recettes prévus en parallèle avec une réduction des dépenses pour 2005 risquaient fort de ne pas se concrétiser. Il a fait valoir qu'en réglant des problèmes tels que le coût élevé de certains lieux d'affectation, il pourrait être possible de réduire l'ensemble des coûts, tout comme en s'efforçant de déterminer le degré de rentabilité des activités.

66. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/6 concernant le rapport du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

VII. Coopération Sud-Sud

67. Lors du débat consacré au troisième cadre de coopération Sud-Sud (DP/CF/SSC/3/Rev.1 et Corr.1), les membres du Conseil d'administration ont félicité le Directeur pour sa nomination à la tête du Groupe spécial de la coopération Sud-Sud et exprimé leur soutien solide au troisième cadre de coopération.

68. Notant l'ambitieux programme de travail du Groupe spécial, certaines délégations ont regretté le caractère rudimentaire des modèles d'application du cadre, s'agissant en particulier de la gestion et de la mobilisation des ressources, étant donné que ces modèles décideraient du succès de l'entreprise.

69. Les délégations ont souligné qu'il importait d'axer l'appui sur la demande, en fonction des besoins des PMA, des petits États insulaires en développement et des pays sans littoral, en particulier. Tout en louant les efforts déployés pour promouvoir le secteur privé, elles ont fait valoir que l'accent ne devait pas être mis uniquement sur les échanges commerciaux mais sur les moyens d'intensifier les échanges de techniques et les investissements.

70. Elles ont déclaré que la coopération triangulaire devait faire partie intégrante des initiatives Sud-Sud et souligné qu'il était nécessaire de promouvoir la coopération Sud-Sud aux fins de la prévention des catastrophes naturelles et du relèvement.

71. Les pays membres ont prié l'Administrateur d'inclure dans son rapport qui serait soumis en mai 2005 au Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud (SSC/14/2) une stratégie détaillée pour l'application du cadre, y compris la mobilisation des ressources, et d'en informer le Conseil d'administration. Ils l'ont également prié de tenir des consultations périodiques avec les membres du Conseil

et de faire rapport à celui-ci, à sa session annuelle de 2006, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du troisième cadre de coopération.

72. Après avoir remercié les délégations pour leur appui, le Directeur du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud a expliqué que les trois composantes du cadre de coopération étaient destinées à créer un environnement propice à la concertation, aux partenariats entre secteurs public et privé, et au partage des connaissances. Ce dernier élément qui, dépassant les limites des échanges Sud-Sud *stricto sensu*, englobait les échanges Nord-Sud, servirait en partie à insuffler l'esprit de la coopération Sud-Sud au sein du PNUD. À cet égard, la création d'un système de fichier d'experts allait profiter tant aux pays en développement qu'aux pays développés.

73. S'agissant des partenariats entre secteurs public et privé, le Groupe spécial s'emploierait à profiter des réseaux techniques existants plutôt qu'à conclure de nouveaux accords, en vue de développer les échanges de connaissance intrarégionaux et interrégionaux.

74. Le Directeur du Groupe spécial a assuré les délégations que le PNUD s'efforcera de faire en sorte que toutes les initiatives répondent à une demande fondée sur les besoins des pays. Il a affirmé que le Groupe spécial faisait preuve de la souplesse nécessaire en cas de riposte aux catastrophes, et qu'il était en train de mettre au point des directives simplifiées concernant les contributions au relèvement des pays touchés par le tsunami. De surcroît, le Groupe spécial avait proposé que les pays en développement utilisent le Fonds d'affectation spéciale Sud-Sud comme compte principal pour le dépôt de leurs contributions à ce relèvement.

75. Le Conseil administration a adopté la décision 2005/7 sur le troisième cadre de coopération Sud-Sud.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

VIII. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

76. Les délégations se sont félicitées du rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003 du PNUD (DP/2005/11 et DP/2005/CRP.3) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2005/12), et du document du FNUAP intitulé « Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003 : mise en œuvre des recommandations » (DP/FPA/2005/1).

77. Elles ont demandé que les futurs rapports offrent un ordre de priorité pour les recommandations et du délai prévu pour leur application.

78. Les délégations ont exprimé leur préoccupation quant à la modification par le Comité des commissaires aux comptes de son opinion sur les états financiers des organismes, bien qu'elles aient reconnu que l'ensemble des recommandations avaient été ou étaient mises en œuvre.

79. Certaines ont demandé un complément d'information sur l'état d'avancement des travaux consacrés à l'établissement d'une politique de financement pour les

indemnités versées en cas de cessation de service ou de retraite, à la mise en concordance des soldes des comptes interinstitutions, à la mise au point de procédures de contrôle efficaces des pratiques interinstitutions, et à une évaluation indépendante des mécanismes de contrôle interne incorporés au système Atlas.

80. Se référant à l'observation selon laquelle l'activation de la fonction « piste d'audit » pourrait entraver et compromettre le fonctionnement du système Atlas, une délégation a souhaité recevoir l'assurance que le système serait amélioré. Une autre a rappelé le cadre proposé pour le règlement des problèmes évoqués dans les rapports d'audit interne et s'est dit vivement intéressée par la présentation future des rapports du PNUD, du FNUAP et du Bureau à la session annuelle de 2005, établis au moyen de ce cadre.

81. Des délégations ont demandé au FNUAP de finaliser ses orientations concernant la nomination de vérificateurs des projets et le mandat des vérificateurs, dans le contexte de l'Équipe spéciale interinstitutions sur les audits du Groupe des Nations Unies pour le développement. Elles ont déclaré que la priorité devait être d'établir une note technique sur ce type de nomination, demandé la communication d'un calendrier approximatif pour cette activité et se sont interrogées sur la manière dont le respect des règles serait contrôlé et évalué.

82. Des délégations ont demandé au Bureau de préciser dans quelle mesure il avait communiqué avec le Comité des commissaires aux comptes au sujet du suivi et de la définition de mesures prioritaires, s'il ne considérait pas que son plan d'action était trop ambitieux, et ce qu'il faisait pour promouvoir une culture d'entreprise et une stratégie de communication fructueuses.

83. Les délégations ont souligné qu'il importait d'assurer le suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, en particulier pour améliorer le contrôle de la gestion interne. Elles ont demandé que les rapports à venir indiquent un ordre de priorité pour les recommandations et le délai prévu pour leur mise en œuvre.

84. En réponse à des questions concernant la manière dont la révision du règlement financier du PNUD influencerait sur les prestations de retraite, le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a fait savoir que les effets de cette mesure ne concernaient que le programme d'assurance maladie après la cessation de service, devenu un élément de passif. Le PNUD procéderait à une évaluation fin 2005 pour faire le bilan et s'en inspirer.

85. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a déclaré que le FNUAP avait mis en concordance les soldes de ses comptes avec ceux des agents d'exécution des Nations Unies et amélioré les procédures d'établissement des rapports. S'agissant des prestations médicales après la cessation de service, le Fonds collaborait avec l'ONU au calcul des coûts et envisagerait diverses formules de financement. Pour l'heure, le montant devait s'établir entre 60 millions et 100 millions de dollars. Il était indiscutable que le Fonds devait définir des priorités et des délais pour la mise en œuvre des recommandations.

86. S'agissant de la vérification des programmes exécutés par les pays, la Directrice exécutive adjointe (Gestion) a noté que le volume de l'information reçue avait augmenté en 2004 et que le flux ne s'était pas tari. Le FNUAP était membre du Groupe de travail interinstitutions du Groupe des Nations Unies pour le développement qui s'employait à établir une note technique, à paraître à la mi-2005,

concernant la nomination des vérificateurs des projets. Quant à la piste d'audit et au système Atlas, le FNUAP avait renforcé les contrôles du système et procéderait à un examen, en fonction des résultats de l'évaluation indépendante.

87. La Directrice financière du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a assuré les délégations que le Bureau entretenait des contacts réguliers avec le Comité des commissaires aux comptes. Tout en reconnaissant que le plan d'audit du Bureau était ambitieux, elle a affirmé que la charge de travail était considérable et nécessitait d'intervenir sur tous les fronts. Le Bureau était prêt à fournir une information détaillée au Conseil d'administration. Il était en passe d'adopter les meilleures pratiques du secteur privé pour rectifier les anomalies internes. La modification des modalités de financement avait obligé l'organisme à revoir ses priorités et à réorienter son action sur les domaines à haut risque, tels que le système PeopleSoft et les comptes d'avances temporaires. L'analyse de rentabilité qui devait être effectuée en 2005 permettrait de déterminer le rapport coût-avantage et l'acceptation de nouveaux contrats. La Directrice financière a également souligné l'importance de ce que faisait le Bureau pour promouvoir une culture d'entreprise constructive.

88. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/8 sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

IX. Rapport au Conseil économique et social

89. Lors du débat consacré aux rapports du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social (E/2005/4-DP/2005/13 et E/2005/5-DP/FPA/2005/2, respectivement), les délégations sont convenues que les deux organismes devaient maintenir leur attention centrée sur la suite donnée à l'examen triennal des activités opérationnelles de l'Assemblée générale, figurant dans la résolution 59/250. Elles ont encouragé les deux organismes à participer activement au renforcement du système des coordonnateurs résidents, à simplifier davantage la programmation, à recentrer l'attention sur les questions relatives à l'égalité des sexes, et à accroître la contribution des Nations Unies à l'assistance après une crise.

90. Les délégations ont exprimé leur appui et leur encouragement au PNUD pour son rôle de chef de file dans les domaines suivants : réformes du système des Nations Unies, programmation conjointe, simplification et harmonisation, et alignement sur les plans et les priorités nationales. Elles ont été satisfaites d'apprendre que le Groupe des Nations Unies pour le développement s'apprêtait à participer à la réunion du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) prévue en mars 2005.

91. Elles ont aussi souligné qu'il fallait rendre compte de l'application du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et du contrôle des coordonnateurs résidents, ainsi que de la réponse systématique de l'Administration aux évaluations.

92. Une délégation a souligné qu'il importait d'instaurer un système des Nations Unies pour le développement sans exclusive, et qu'il était nécessaire de s'intéresser aux objectifs d'autres grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, en dehors du Sommet du Millénaire. Le PNUD et le FNUAP ont été

engagés à promouvoir les initiatives scientifiques internationales de renforcement des capacités dans les pays en développement.

93. Les délégations ont engagé les deux organismes à participer activement aux préparatifs du sommet consacré à l'examen quinquennal des suites données à la Déclaration du Millénaire et à ses objectifs qui se tiendrait en septembre 2005.

94. S'agissant du FNUAP, les délégations ont accueilli avec satisfaction son rapport, qui est riche d'enseignements, et ont été satisfaites de noter l'élargissement de la base des donateurs et l'augmentation des contributions. Elles ont également pris note des manifestations organisées à l'occasion du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

95. Les délégations ont reconnu qu'il était nécessaire de financer intégralement le plan de financement pluriannuel et ont engagé le FNUAP à se montrer plus ambitieux dans l'exécution de ce plan. Certaines délégations ont demandé des exemples de la manière dont le FNUAP contribuait à la programmation des bilans communs de pays, à l'appui des priorités et de la planification nationales. Elles ont exprimé leur satisfaction quant aux mesures prises pour renforcer le contrôle et l'évaluation, ainsi que la planification axée sur les résultats.

96. Le Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques a fait valoir l'importance de la résolution récente concernant l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, et la volonté de l'organisme d'assurer son application. Soulignant l'engagement du Groupe des Nations Unies pour le développement dans l'action du Comité d'aide au développement de l'OCDE, il a annoncé que l'Administrateur ferait une déclaration importante à l'occasion de la réunion de mars 2005, dans laquelle il exposerait les projets de simplification et d'harmonisation du Groupe. Le PNUD a admis qu'il était nécessaire de savoir rendre compte de l'action menée et d'assurer la transparence de l'évaluation. Le Directeur a fait observer que les questions abordées dans le rapport au Conseil économique et social se rapportaient aux recommandations relatives à l'examen triennal des activités. Le PNUD ne faisait que se conformer à la structure convenue par les États membres. Il serait disposé à rationaliser davantage le rapport. Le Directeur a fait valoir le caractère particulier du rapport sur le Projet Objectifs du Millénaire et assuré les délégations que le PNUD s'engageait à collaborer étroitement avec les gouvernements en vue d'assurer la prise en charge de la programmation par les pays. Il a souligné l'importance accordée à la programmation à l'échelon des pays et l'alignement sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les documents de stratégie de réduction de la pauvreté dans le rapport relatif au Projet Objectifs du Millénaire. Il se ralliait à l'appel lancé pour instaurer un système des Nations Unies pour le développement sans exclusive et s'intéresser aux objectifs de toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies.

97. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a noté que le plan pluriannuel de financement avait suscité un souci d'amélioration des mécanismes de contrôle et un retour à l'analyse quantitative et qualitative. Le *Manuel financier des politiques et procédures* du FNUAP avait été mis à jour pour qu'il soit compatible avec les directives du Groupe des Nations Unies pour le développement. Le FNUAP reconnaissait qu'il lui était nécessaire de renforcer ses capacités d'analyse en vue de faire une place de choix aux questions de démographie, de santé de la procréation et du VIH/sida dans la concertation, et particulièrement mettre en avant leurs liens

avec les politiques macroéconomiques. Le Directeur exécutif adjoint a ajouté que le Fonds avait récemment tenu un atelier en vue de mieux appliquer les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Il a assuré le Conseil d'administration que l'examen triennal des activités opérationnelles de développement inspirerait les travaux du Fonds, et qu'il était résolu à renforcer le système des coordonnateurs résidents, à simplifier davantage la programmation, à recentrer l'attention sur les questions relatives à l'égalité des sexes, et à accroître la contribution des Nations Unies à l'assistance après une crise.

98. Se référant à la riposte du FNUAP à la catastrophe engendrée par le tsunami, il a noté que, une fois n'était pas coutume, on avait reconnu le rôle de premier plan joué par le Fonds dans l'aide humanitaire d'urgence. Le Fonds subvenait aux besoins des femmes dans les pays touchés par le tsunami, qu'il s'agisse de la survie, de la santé de la procréation ou de problèmes psychosociaux. Il a fait valoir qu'il importait de relier les initiatives de relèvement aux programmes de pays et a insisté sur la question de la reconstruction et du développement après un conflit. Il a pris note de l'observation concernant l'instauration d'un système des Nations Unies pour l'aide au développement sans exclusive et la promotion du renforcement des capacités dans le cadre des initiatives scientifiques et technologiques.

99. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/9 relative aux rapports au Conseil économique et social.

X. Programmation

100. Comme suite à des consultations officieuses, le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/10 sur la programmation commune, dont l'examen avait été reporté lors de la session annuelle de 2004.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive

101. La Directrice exécutive a souligné l'importance de 2005, année où serait examinée la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire et de ceux de Beijing 10 ans après, et où seraient renouvelés les engagements en faveur de la promotion des droits de l'homme et du bien-être des habitants de la planète. Elle a exprimé sa profonde sympathie aux personnes touchées par la catastrophe du tsunami.

102. Elle a souligné la nécessité de démontrer les rapports entre la santé et les droits en matière de reproduction d'une part et la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire de l'autre et fait ressortir l'importance de la santé de la reproduction, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans l'élimination de la pauvreté. Elle a insisté sur l'urgence qu'il y avait à appliquer le programme de travail mondial qu'est l'Agenda pour le développement et à procéder à la réforme de l'Organisation afin de la rendre plus efficace.

103. Elle a défini les efforts requis pour faire du FNUAP une organisation de développement plus efficace en soulignant l'instruction et la formation et en s'engageant en faveur d'une présence unifiée des Nations Unies sur le terrain et du

processus de réforme, y compris celle du système des coordonnateurs résidents. Elle a souligné la nécessité d'envisager la meilleure façon de positionner le Fonds pour lui permettre de répondre aux situations de crise comme celle du récent tsunami. Elle a en outre mis en lumière le programme spécial du FNUAP en faveur des jeunes.

104. Elle s'est déclarée encouragée par l'augmentation des contributions en 2004. Le nombre de donateurs avait atteint un chiffre record (166, contre 69 en 1999). Elle a remercié les donateurs des contributions qu'ils avaient versées et de celles qu'ils avaient annoncées sur une base pluriannuelle et souligné que les États Membres avaient joué un rôle crucial dans les travaux du Fonds.

105. De nombreuses délégations ont félicité le FNUAP de son rôle directeur dans la promotion de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de ses travaux dans le domaine de la santé et des droits en matière de reproduction. Elles ont souligné que l'accès universel aux services de santé de la reproduction était essentiel à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et insisté sur la nécessité de relier réduction de la pauvreté, santé de la reproduction, population et égalité des sexes. Certaines ont affirmé qu'elles chercheraient à assurer que la santé et les droits en matière de reproduction reçoivent l'attention voulue lors de la réunion d'examen de la Déclaration du Millénaire en 2005. Elles ont appuyé la recommandation formulée dans le rapport du Projet Objectifs du Millénaire visant à accorder une plus grande attention aux rapports entre la santé de la reproduction et l'élimination de la pauvreté. Plusieurs délégations ont appuyé l'inscription d'un objectif supplémentaire dans le programme de santé maternelle : l'accès universel aux services de santé de la reproduction d'ici à 2015 dans le cadre du système de soins de santé primaires. Certaines délégations ont souligné la nécessité d'inclure la santé et les droits en matière de reproduction dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen de 2005.

106. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites de l'orientation, de la gestion et des travaux du FNUAP. Elles ont félicité ce dernier pour le nombre record de donateurs, qui illustre la confiance et l'appui politique que ces derniers lui accordaient. Un certain nombre d'entre elles ont annoncé une augmentation de leurs contributions au Fonds. D'autres ont annoncé des engagements pluriannuels et ont encouragé d'autres à faire de même. Plusieurs ont souligné que le FNUAP avait besoin de davantage de ressources pour intégrer la santé et les droits en matière de reproduction dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les approches sectorielles, afin d'assurer que les questions touchant la prévention du VIH, l'égalité des sexes et les jeunes soient examinées.

107. Plusieurs délégations ont félicité le FNUAP de sa contribution aux secours apportés à la suite du tsunami et ont reconnu que les femmes avaient des besoins particuliers. Certaines ont félicité le FNUAP de son programme spécial en faveur des jeunes.

108. Des délégations ont souligné l'importance de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé de la procréation et demandé l'accroissement du financement et le développement des capacités dans ce domaine. Plusieurs d'entre elles ont remercié le FNUAP d'avoir promu les objectifs du Millénaire pour le développement dans le processus national. Une délégation a fait observer qu'elle organisait, en coopération avec le FNUAP, une réunion de haut niveau à Stockholm

en avril pour démontrer la façon dont les investissements dans la santé de la reproduction contribuaient au développement économique et social.

109. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'engagement du Fonds en faveur de la réforme de l'Organisation et du suivi de l'examen triennal des activités opérationnelles. Elles ont souligné la nécessité d'une vaste maîtrise du système des coordonnateurs résidents et de la matrice des résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi que la nécessité d'élargir la programmation commune.

110. La Directrice exécutive a remercié les délégations et exprimé sa gratitude concernant les annonces de contributions et les engagements pluriannuels. Elle s'est félicitée de l'engagement pris par les États Membres d'intégrer la santé et les droits en matière de reproduction et les objectifs du Millénaire pour le développement et de veiller à ce que la santé et les droits en matière de reproduction soient dûment pris en compte lors de l'examen de 2005 de la Déclaration du Millénaire. Elle a fait observer que l'égalité des sexes et les droits de la femme formaient la base des travaux du Fonds en matière de droits fondamentaux. Le Fonds s'efforcera de faire mieux connaître son mandat, notamment ses travaux sur les recensements, le vieillissement et les migrations. Il investissait davantage dans le renforcement de la capacité nationale de recueillir, d'analyser et d'utiliser les données démographiques; il faisait preuve de souplesse lorsqu'il répondait aux besoins des pays et tenait dûment compte des disparités à l'intérieur des pays.

111. La Directrice exécutive s'est référée aux mesures que le FNUAP avait prises pour augmenter son efficacité opérationnelle, y compris un nouveau système d'évaluation du personnel axé sur l'exécution des tâches et les compétences. Elle a également relevé que le Conseil d'administration et la Section des relations extérieures seraient chargés des affaires touchant l'ONU et de l'appui au processus de réforme. Elle a souligné la nécessité d'accroître les effectifs de base dans les domaines de l'assistance humanitaire, de l'égalité des sexes, de la culture et des droits de l'homme. Le Fonds utilisait actuellement des postes affectés aux projets pour épauler les travaux de ces services. Elle tiendrait le Conseil d'administration au courant des besoins en personnel supplémentaire et l'a assuré que le FNUAP agirait avec circonspection.

112. En ce qui concerne la coordination dans le domaine du VIH/sida, la Directrice exécutive a fait observer que le FNUAP présidait un certain nombre de groupes thématiques sur la question au niveau des pays, parrainait ONUSIDA et en assurait activement la promotion. Le Fonds travaillait dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies pour promouvoir les politiques et recommandations d'ONUSIDA et en assurer le suivi. Il aidait également les pays à obtenir l'accès à un financement de la part du Fonds mondial. Elle a convenu qu'il était essentiel d'assurer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé de la procréation et espérait que les États Membres préconiseraient l'ouverture d'une rubrique pour ces produits dans les budgets nationaux. Elle a convenu qu'il devrait y avoir une vaste maîtrise du système des coordonnateurs résidents et que ces derniers devraient recevoir des informations de base sur les mandats de tous les organismes. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs conseils et de leur appui.

XI. Questions financières, budgétaires et administratives

113. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a présenté les rapports suivants : a) Révision du règlement financier (DP/FPA/2005/3); b) Recouvrement des dépenses indirectes au titre du cofinancement (DP/FPA/2005/5); et c) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/FPA/2005/4).

114. De nombreuses délégations ont dit avoir apprécié la clarté de la présentation. Elles ont appuyé la simplification et l'harmonisation de l'ordre du jour et les révisions au règlement financier proposées. Elles se sont félicitées des plans de révision visant à assurer la compatibilité du règlement financier avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Elles espéraient que les révisions ne reviendraient pas à alourdir la charge des pays de programme, en particulier les pays les moins avancés. Certaines ont appuyé la simplification du système de recouvrement des dépenses et ont convenu qu'il fallait remplacer les taux multiples par un taux unique appliqué à toutes les dépenses autres que les dépenses de base. Elles ont relevé que le CCQAB approuvait le taux proposé de 7 %.

115. Plusieurs délégations ont souligné que les ressources de base ne devaient pas subventionner la gestion des activités financées par les autres ressources; certaines se sont demandé si un taux unique de 7 % serait suffisant. Elles ont souligné que le coût effectif d'une activité devait être attribué à sa source de financement. Conformément à la résolution sur l'examen triennal des activités opérationnelles, d'aucunes ont encouragé le FNUAP à harmoniser les hypothèses de base de la politique en matière de recouvrement des dépenses de façon à appuyer la réforme de l'Organisation au niveau des pays. Elles se sont demandé pourquoi le FNUAP, le PNUD et l'UNICEF avaient des taux de recouvrement différents. Certaines d'entre elles étaient favorables à un nouvel examen de la question du recouvrement des dépenses après que le Groupe des Nations Unies pour le développement ait formulé ses recommandations touchant des directives unifiées sur la question.

116. En ce qui concerne la définition élargie du « financement intégral », les délégations ont demandé à être assurées que le FNUAP procéderait avec circonspection et minimiserait les risques. Toute exception devrait être définie de façon étroite et exacte. Plusieurs délégations ont demandé des précisions concernant la séparation des fonctions dans le cadre de contrôle financier que donnait le système Atlas. D'aucunes ont estimé qu'il faudrait appliquer un taux de recouvrement moins élevé, à savoir 5 %, aux projets exécutés au plan national financés par un pays de programme. Certaines ont demandé au FNUAP d'assurer la transparence dans la présentation des rapports sur les revenus provenant du recouvrement des dépenses. Elles ont instamment prié le FNUAP de veiller à ce que le personnel des bureaux de pays soit bien formé aux nouvelles politiques et procédures. Plusieurs ont demandé des précisions sur les différents taux de recouvrement des dépenses relatives aux achats.

117. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a remercié les délégations de leur appui et de leurs conseils. Concernant la définition élargie du « financement intégral », elle a assuré le Conseil d'administration que le FNUAP atténuerait tout risque associé. Quant aux dépenses d'appui indirect, le Fonds avait utilisé le modèle conseillé par le Corps commun d'inspection et appuyé par le CCQAB. Le FNUAP avait utilisé la même méthode de recouvrement des dépenses que le PNUD et

l'UNICEF. C'était en appliquant cette méthode aux dépenses au cours des deux derniers exercices biennaux que le FNUAP était arrivé au taux unique de 7 %. Elle a fait observer que si les organismes avaient peut-être eu des taux différents de recouvrement des dépenses en raison des différences de leurs mandats et de leurs structures de dépenses, la méthode avait été harmonisée. Elle a ajouté que le Groupe des Nations Unies pour le développement et le comité de haut niveau sur la gestion examineraient la question du recouvrement des dépenses et que le FNUAP garderait le taux de 7 % à l'étude.

118. Répondant à la question posée concernant les achats, elle a précisé que si ces derniers faisaient partie d'un programme, on appliquait le taux de recouvrement des dépenses de 7 %, mais que s'il y avait achat par une tierce partie, on appliquerait un taux de 5 %, par exemple dans les cas où le FNUAP n'avait pas participé à la planification, au suivi et à d'autres activités du programme. Elle a assuré le Conseil d'administration que le Fonds était déterminé à harmoniser la politique en matière de recouvrement des dépenses pour appuyer la réforme de l'Organisation au niveau des pays. Elle a ajouté que le Fonds rendait compte des revenus provenant du recouvrement des coûts dans ses états financiers.

119. Elle a fait observer que le FNUAP assurait régulièrement la formation du personnel aux systèmes financiers et accueillait avec satisfaction les contributions de cofinancement de la part des pays de programme. Elle a fait savoir que le modèle de recouvrement des dépenses qu'appliquait le FNUAP ne faisait pas de distinction entre les contributions venant des pays de programme et celles venant d'autres pays. Le Fonds examinerait, selon les besoins, le taux appliqué aux pays de programme. Elle a assuré le Conseil d'administration que la révision du règlement financier et les autres efforts de simplification et d'harmonisation visaient à réduire le fardeau des pays de programme.

120. Le Directeur de la Division des services de gestion a fait observer que la notion de « financement intégral » n'était pas nouvelle. Il a noté que la définition élargie visait à régulariser une pratique courante sous l'impulsion de la politique de l'Union européenne. Il a assuré le Conseil d'administration que tout risque associé était gérable. Il a souligné que le système Atlas permettait au FNUAP de suivre efficacement les annonces de contributions et les versements. Notant que le Fonds établirait des directives spécifiques, il a déclaré que le FNUAP ne prévoyait pas d'autoriser une large utilisation de la disposition. Pour ce qui était de la séparation des fonctions, il a souligné qu'il existait un principe sous-jacent de contrôle interne, selon lequel nul dans l'organisation ne devait pouvoir à lui seul approuver une transaction et la poursuivre le long de toutes ses étapes. Le système Atlas permettait au FNUAP d'assurer que les rôles étaient séparés. Si besoin en était, les bureaux de pays pourraient, dans le cadre de l'exécution automatique des tâches, diriger les transactions soit vers le siège du FNUAP soit vers le PNUD. Il a ajouté qu'en cas d'urgence, le bureau de pays pouvait demander une exception, qu'on accorderait tout en veillant à ce que des contrôles de base soient en place.

121. Selon le Chef du Service financier de la Division des services de gestion, le système Atlas avait donné au FNUAP un solide cadre de contrôle financier. Répondant à la question concernant l'utilisation éventuelle des ressources de base pour subventionner d'autres activités dans le cadre de la définition élargie du « financement intégral », l'intervenant a assuré le Conseil d'administration que tel ne serait pas le cas. Il a ajouté que le système de comptabilité faisait la distinction

entre les ressources de base et les autres ressources. Pour ce qui est de rendre compte des revenus provenant du recouvrement des dépenses, il a confirmé que le FNUAP faisait rapport au Conseil d'administration sur ces courants de revenus dans ses états financiers et dans le budget d'appui biennal. Lorsqu'il a révisé le règlement financier, le FNUAP a demandé la contribution de ses bureaux de pays et créé une équipe de travail interne pour guider le processus. Le FNUAP avait assuré une formation aux nouveaux systèmes financiers et à Atlas l'an dernier; une formation additionnelle à l'intention du personnel des bureaux de pays était prévue cette année.

122. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/11 sur la révision du règlement financier du FNUAP et la décision 2005/12 sur le recouvrement des dépenses indirectes au titre du cofinancement.

XII. Système d'allocation des ressources

123. La Directrice exécutive a présenté le rapport sur l'examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays (DP/FPA/2005/6).

124. Plusieurs délégations ont félicité le FNUAP de la qualité de ce document et de la transparence des consultations officieuses tenues au cours du processus d'examen. Certaines ont approuvé la méthode utilisée pour actualiser le système d'allocation des ressources, entériné la procédure de classement des pays et approuvé la répartition des ressources par groupe de pays exposée au tableau 4 du rapport. D'autres se sont félicitées de la simplification du système et du plan du Fonds tendant à synchroniser le cycle du système d'allocation des ressources avec celui du plan de financement pluriannuel. Elles ont souligné combien il importait de s'aligner sur les objectifs du Millénaire pour le développement et fait observer qu'il fallait mesurer l'efficacité du système non pas par le niveau de décaissement des ressources, mais par le degré de réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et des objectifs du Millénaire pour le développement. Certaines ont souligné la nécessité d'améliorer les systèmes de données.

125. Les délégations avaient conscience du fait que, dans le cadre du système d'allocation des ressources, on continuerait de donner la priorité aux pays les moins avancés et aux pays d'Afrique. Deux délégations ont proposé d'affecter 60 % des ressources du programme aux pays les moins avancés. D'autres ont souligné que, dans la distribution des ressources aux pays, il fallait tenir compte des besoins effectifs et de l'importance démographique de ces derniers, notant qu'il fallait se concentrer sur les pays qui étaient les plus éloignés de la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. Certaines délégations ont aussi souligné qu'il fallait tenir compte de la capacité d'absorption des pays. L'une d'elles a noté que dans un certain nombre de pays en transition, les problèmes touchant la santé de la reproduction perduraient et qu'il y avait besoin d'assistance financière. Soulignant l'importance de la coopération Sud-Sud, une délégation a déclaré que cette coopération devait être axée sur la demande et non pas sur l'offre.

126. La délégation mexicaine a fait valoir que le reclassement des pays dans le système d'allocation des ressources risquait de nuire aux progrès réalisés. Elle craignait que le reclassement du Mexique de la catégorie B à la catégorie C ne soit fondé sur des données périmées concernant l'indicateur du taux de fécondité des

adolescents. Si l'on avait utilisé les données nationales les plus récentes pour cet indicateur, le Mexique serait resté dans la catégorie B.

127. Selon le Directeur exécutif adjoint (Programme), le FNUAP voulait concentrer davantage d'attention sur les pays les moins avancés tout en gardant à l'esprit le principe de l'universalité. Il a convenu qu'un certain nombre de pays en transition, en particulier en Asie centrale, avaient besoin d'assistance. Il a également convenu de la nécessité de renforcer les systèmes de données et souligné que le FNUAP jouait un rôle clef dans le renforcement des capacités de recueillir, d'analyser et d'utiliser les données.

128. Le conseiller principal en matière de planification stratégique a fait observer que l'actualisation du système d'allocation des ressources avait été une tâche ardue et a remercié le Conseil d'administration de ses conseils. On avait établi un système d'allocation des ressources bien équilibré, la priorité la plus élevée étant accordée aux pays de la catégorie A, qui comprenait tous les pays les moins avancés. Une assistance serait également apportée aux pays des catégories B et C pour veiller à ce que les progrès accomplis se maintiennent. Il a déclaré que mettre les données à la disposition de tous les pays posait un problème majeur et que le FNUAP s'était fondé sur les données les plus récentes disponibles auprès de sources internationales reconnues. Le Fonds comprenait les craintes du Mexique. Toutefois, si l'on voulait avoir un système universel, il fallait utiliser des données comparables, ayant été recueillies et évaluées de la même façon.

129. En ce qui concerne les pays les moins avancés, l'intervenant a relevé qu'il y avait eu un changement dans l'allocation des ressources aux pays de la catégorie A, dont la part était passée de 37 % des ressources programmables en 1995 à 46 % en 2003, ce qui illustre l'engagement du Fonds en faveur des pays les plus nécessiteux. Il a noté qu'il fallait tenir compte de la capacité d'absorption lorsqu'on allouait des ressources à tel ou tel pays. Quant à la question concernant les pays en transition, l'intervenant a fait savoir que les ressources seraient allouées compte tenu des nouveaux programmes de pays approuvés par le Conseil d'administration. Il a ajouté que le système d'allocation des ressources actualisé, en vigueur à compter de janvier 2005, resterait en place jusqu'en 2007; si nécessaire, il serait procédé à une autre révision, et l'on s'efforcerait de synchroniser le cycle du système avec celui du plan pluriannuel de financement.

130. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/13 sur l'examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays.

XIII. Programmes de pays et questions connexes

131. Conformément à sa décision 2001/11, le Conseil d'administration a approuvé les programmes de pays suivants selon une procédure d'approbation tacite, sans exposé ni débat : Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Burundi, Guatemala, Kazakhstan, Kirghizistan, Madagascar, Ouzbékistan, Philippines, République islamique d'Iran, Roumanie, Tadjikistan et Turkménistan.

XIV. Questions diverses

132. Le Conseil d'administration a tenu les réunions officielles suivantes :

PNUD. a) Consultation officielle sur le programme mondial du PNUD; b) Réunion d'information officielle concernant le rapport du Comité de coordination de la gestion sur l'évaluation des progrès du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS); et c) Réunion d'information sur la catastrophe du tsunami du 26 décembre 2004 (avec le FNUAP);

FNUAP. a) Sécurité d'approvisionnement en produits de santé de la procréation; et b) Réunion d'information sur la catastrophe du tsunami du 26 décembre 2004 (avec le PNUD).

Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM

Les enfants et les femmes touchés par le VIH/sida

133. Les exposés présentés après les déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration de l'UNICEF et de la Directrice générale de l'UNICEF ont porté sur la question prioritaire des enfants et des femmes en situation précaire en raison du VIH/sida, des exemples d'action menée de façon concertée par le système des Nations Unies et les problèmes prioritaires auxquels devraient s'attaquer les organismes des Nations Unies afin de renforcer leur action individuelle et collective.

134. Les intervenants ont pris note des progrès accomplis afin d'améliorer la situation des enfants et des femmes touchés par le VIH/sida et ont constaté qu'il y avait de plus en plus de dispositifs internationaux permettant à la communauté internationale et au système des Nations Unies d'agir, d'objectifs, normes et règles convenus sur le plan international et d'interventions communes dans le système des Nations Unies. On notera à titre d'exemple les programmes de distribution de repas et de nutrition en milieu scolaire, les mécanismes d'évaluation, d'analyse et de planification rapides dans 17 pays d'Afrique subsaharienne et une meilleure prise en compte des enfants et des jeunes touchés par le VIH/sida dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

135. Toutefois, comme il est ressorti des exposés et des interventions qui ont suivi, les mesures adoptées pour défendre les droits des enfants et des femmes fragilisés par la pandémie sont demeurées insuffisantes. Les organismes des Nations Unies doivent agir plus résolument chacun de leur côté mais aussi collectivement dans le cadre d'initiatives pratiques d'ampleur mondiale, telles que la Coalition mondiale sur les femmes et le sida et le Forum mondial des partenaires pour la protection des orphelins et des enfants rendus vulnérables par le VIH/sida, et d'activités visant à renforcer la réponse du système des Nations Unies face à la pandémie de VIH/sida ainsi que dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies et de l'examen triennal des activités opérationnelles.

136. Les intervenants ont souligné les liens existant entre les différents problèmes auxquels devaient faire face les enfants et les femmes touchés par le VIH/sida et ont insisté sur le fait qu'il fallait faire bénéficier les enfants de soins de santé en matière de sexualité et de procréation et leur permettre d'exercer leurs droits à cet égard afin

de briser le cycle de transmission du VIH. Pour réduire la vulnérabilité des enfants touchés par le VIH/sida, il était très important de maintenir leurs parents en vie et de prendre des mesures de prévention primaire. La lutte contre la violence à l'égard des femmes devait être au centre des stratégies de prévention.

137. Les intervenants ont estimé qu'il fallait intégrer sans plus tarder les préoccupations des femmes et des enfants touchés par le VIH dans les instruments nationaux de développement, tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les plans nationaux de lutte contre le VIH/sida. Parallèlement, il convenait d'accorder une attention accrue à ces problèmes au niveau local et de renforcer l'appui apporté aux populations locales afin de les aider à mieux faire face aux conséquences de la pandémie. Il importait à cette fin d'octroyer des ressources aux populations locales tout en leur demandant de rendre compte de l'emploi qui en était fait.

138. Les intervenants ont aussi souligné l'importance cruciale de la coordination de l'action aux échelons mondial, régional et national. L'initiative dite des « trois principes » se prête à des activités coordonnées tout en faisant une large place à la prise en main par les pays. Il faut maintenant passer des paroles aux actes afin de faire une différence sur le terrain. Le système des Nations Unies doit encourager et appuyer des activités dirigées par les pays qui sont axées sur les droits et l'égalité des hommes et des femmes.

Questions concernant les femmes

139. Après la déclaration liminaire du Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, la Directrice exécutive du FNUAP a fait un exposé sur les activités et les problèmes liés à l'intégration systématique des questions concernant les femmes. Elle a cité plusieurs exemples de collaboration interinstitutions et appelé l'attention sur les problèmes considérables posés par la modicité des ressources dégagées pour financer les politiques en faveur des femmes, la disparité des qualifications du personnel s'agissant des questions d'égalité entre les sexes, les lacunes des statistiques réparties par sexe et les carences des mécanismes de suivi, de contrôle et de responsabilisation à des niveaux élevés.

140. Le Directeur du Département de la condition féminine, de l'égalité des sexes et du développement de l'Union africaine a cité des exemples de mesures institutionnelles prises par les pays membres de l'Union en vue d'une prise en compte systématique des problèmes liés aux inégalités entre hommes et femmes. Il a toutefois fait observer que les décideurs se sentaient peu concernés par les mesures en faveur de l'égalité des sexes et ne comprenaient généralement pas que la lutte contre le sexisme et la prise en compte systématique des problèmes liés aux inégalités entre hommes et femmes étaient indispensables au développement durable.

141. Au cours du débat qui a suivi, les membres des conseils d'administration ont formulé plusieurs recommandations. Ils ont recommandé que leur soit soumis, lors des prochaines réunions communes, un document sur les questions concernant les femmes dans lequel seraient présentés les stratégies et responsabilités communes, les objectifs et les obligations relatifs à la prise en compte systématique des problèmes relatifs aux inégalités entre hommes et femmes dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les bilans communs de pays, les stratégies adoptées au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les politiques menées par les gouvernements, ainsi que les mesures visant à lier les

objectifs du Millénaire pour le développement à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le document devrait également comporter des éléments d'information sur les ressources, obligations et connaissances spécialisées des organismes sur la problématique hommes-femmes. Les objectifs et les résultats devraient être assortis d'éléments d'appréciation tant qualitatifs que quantitatifs.

142. Les intervenants ont indiqué que les organismes devaient s'employer, de concert, à mesurer le succès des mesures en faveur des femmes et la réduction des inégalités entre les sexes et à aider les pays à se doter de mécanismes de responsabilisation afin de faciliter la prise en compte systématique des questions concernant les femmes. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté étant d'importants cadres de développement, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale devraient participer plus étroitement à la mise en œuvre de stratégies visant à réduire les inégalités entre les sexes. Les donateurs devraient accroître leur aide financière en faveur des initiatives axées sur les femmes. Il faudrait en outre que les organismes financent l'intégration des mesures de lutte contre le sexisme et l'autonomisation des femmes au moyen des ressources de base et non de fonds extrabudgétaires.

143. Les participants ont jugé indispensable que la population locale participe à la mise en œuvre de stratégies axées sur la lutte contre les inégalités entre les sexes afin qu'elle puisse s'investir dans les mesures prises, ce qui accélérerait l'évolution des mentalités et des politiques. Il faudrait aussi accorder une attention particulière à l'autonomisation des femmes. Quant aux institutions, il conviendrait qu'elles se dotent de mécanismes de responsabilisation institutionnels, étoffent les qualifications de leur personnel à tous les niveaux, vérifient l'absence de pratiques sexistes, mettent l'accent sur les questions concernant les femmes dans leurs budgets, établissent des données de référence et prévoient des mécanismes permettant de mesurer les changements. Il importe de définir clairement ce que l'on entend par prise en compte systématique des questions concernant les femmes ainsi que les tactiques à adopter pour y parvenir.

Passage de la phase des secours à la phase de développement

144. Le Président du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial a présenté la question en soulignant l'importance du rôle que pourraient jouer les organismes des Nations Unies en la matière. Le représentant du PAM a fait part des progrès réalisés à ce jour par le Groupe de travail commun et déclaré que les entités membres du Groupe des Nations Unies pour le développement agissaient de concert dans les périodes de transition suivant les catastrophes, telles que celle provoquée par le tsunami qui s'est produit dans l'océan Indien, ainsi qu'au lendemain des conflits.

145. La Directrice générale de l'UNICEF a déclaré que le système des Nations Unies s'était inspiré des travaux du Comité exécutif pour les affaires humanitaires du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les situations de transition pour renforcer sa capacité d'intervention. Il avait ainsi été possible, dans les pays touchés par le tsunami, de prendre les mesures qui s'imposaient grâce à la rapidité de réaction et au dynamisme du réseau de coordonnateurs résidents qu'était venu seconder sans tarder le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le

Coordonnateur des opérations humanitaires en Haïti a donné un exemple concret de la manière dont les programmes de transition mis au point à la suite d'une catastrophe naturelle devenaient réalité sur le terrain. Il a décrit l'interaction des différentes entités des Nations Unies face aux terribles inondations survenues en 2004, en particulier la collaboration avec la mission de maintien de la paix des Nations Unies.

146. Plusieurs délégations ont déclaré qu'il était important que le système des Nations Unies et les institutions financières internationales continuent de réfléchir à des modalités de financement novatrices des activités entreprises en période de transition. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement a été encouragé à compléter sa coopération avec la Banque mondiale par des partenariats avec les banques régionales de développement. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'il fallait intégrer véritablement les activités de programmation en période de transition dans les activités et plans mis en œuvre par les pouvoirs publics. L'accent a été mis à cet égard sur l'importance qu'il y avait à renforcer les capacités bien que cela se révèle difficile au sortir d'un conflit. Plusieurs délégations ont fait observer que le système des Nations Unies ne pourrait contribuer à résoudre les causes structurelles des conflits que si son optique et son assistance s'inscrivaient dans le long terme.

147. D'une manière générale, les participants ont estimé que le Comité exécutif pour les affaires humanitaires devrait demander à son Groupe de travail conjoint sur les problèmes de transition de s'intéresser également aux situations de transition résultant de catastrophes naturelles. Les délégations ont approuvé la décision du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement de renforcer l'appui qu'il fournit dans ce domaine aux équipes de pays. De l'avis de plusieurs d'entre elles, les enseignements tirés de l'élaboration des programmes de relèvement à la suite du tsunami constituaient un bon point de départ et il pourrait être judicieux de les analyser à l'occasion d'une réunion commune des conseils d'administration. Des délégations ont approuvé l'intention du Groupe de travail conjoint de suivre les travaux sur la réforme du système des Nations Unies, notamment ceux du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. Plusieurs intervenants ont déclaré que les discussions non gouvernementales ou officieuses sur la réforme devraient être considérées avec circonspection et que, s'agissant des situations de transition, les organismes se fondaient avant tout sur les résolutions du Conseil économique et social.

148. Le rôle essentiel des femmes dans la consolidation de la paix et le relèvement a été souligné, notamment en El Salvador. Les participants ont pris note du fait que le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement avait estimé que la question de l'égalité des sexes méritait d'être examinée plus avant et l'ont encouragé à poursuivre dans ce sens.

149. Concluant le débat, le Président du Conseil d'administration du PAM a mis l'accent sur l'élaboration et l'adoption d'une définition claire du terme « transition », l'importance des travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement en matière de planification et d'exécution des activités liées aux périodes de transition (tant à la suite d'un conflit que d'une catastrophe naturelle) et la nécessité pour les institutions financières internationales de coopérer pleinement avec les organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, l'ampleur des besoins immédiats des populations vulnérables pendant les périodes de transition et

la nécessité d'évaluer ces besoins au lendemain de conflits, l'importance pour toutes les missions des Nations Unies de s'intéresser aux besoins humanitaires, et la nécessité de déterminer le coût de la coordination dans les périodes de transition et, pour le Groupe de travail conjoint, de continuer de s'employer à fournir un appui concret sur le terrain plutôt que d'attendre les conclusions issues des processus de réforme du système des Nations Unies.

Simplification et harmonisation

150. L'Administrateur associé du PNUD a décrit les mesures de simplification et d'harmonisation prises en application de la résolution 59/250 adoptée le 22 décembre 2004 par l'Assemblée générale sur l'examen triennal des activités opérationnelles. À la suite de son intervention, les présidents des équipes des programmes et de la gestion du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'année 2004 ont fait état des progrès réalisés depuis la dernière réunion commune des conseils d'administration. La présentation de la situation aux niveaux régional et national, par la Directrice de la Division de l'Afrique du FNUAP, le Secrétaire de la Division des affaires économiques du Gouvernement pakistanais et le coordonnateur résident du PNUD au Pakistan, a été axée sur les pratiques les plus fructueuses à l'échelon régional et sur des initiatives de mise en œuvre directement exécutées par les pays.

151. Exprimant leur désir de voir aboutir la réforme du système des Nations Unies et soulignant l'importance de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, les délégations ont souligné que l'action du système des Nations Unies au niveau des pays faisait l'objet d'un examen approfondi et ont considéré l'examen triennal des activités opérationnelles comme une incitation à travailler plus efficacement. Elles ont indiqué qu'il fallait aller au-delà des procédures internes pour faire converger l'action du système des Nations Unies avec celle d'autres institutions et parties prenantes à l'échelon des pays. Elles ont prié instamment le Groupe des Nations Unies pour le développement d'accroître la participation des organismes des Nations Unies et de renforcer sa collaboration avec les institutions financières internationales.

152. L'absence d'objectifs et de calendriers clairement définis en vue de l'application des recommandations issues de l'examen triennal des activités opérationnelles pour la période 2005-2007 a été jugée préoccupante. Les délégations ont souhaité qu'à sa session d'organisation de 2005, le Conseil économique et social établisse un échéancier et un plan d'harmonisation. Elles ont souligné l'importance de la réunion tenue en mars 2005 par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Elles ont appelé l'attention sur les coûts de la programmation commune et les recouvrements entre les mandats des divers organismes, qui pourraient brouiller les responsabilités et compromettre la transparence. Plusieurs délégations se sont interrogées sur l'opportunité d'un regroupement des mécanismes de financement des programmes communs.

153. D'une manière générale, les délégations ont encouragé le Groupe des Nations Unies pour le développement à donner suite aux évaluations menées au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, à établir des directives communes en matière de recouvrement des coûts, à mieux définir le système de responsabilisation touchant les arrangements relatifs au regroupement, à élaborer à

l'intention des équipes de pays des principes directeurs relatifs au renforcement des capacités et à la coopération technique, à renforcer les travaux interinstitutions sur les questions concernant les femmes, à poursuivre l'harmonisation des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement avec les priorités nationales et à élargir à d'autres pays les initiatives expérimentales relatives à l'ouverture de bureaux communs. Elles ont souligné l'utilité de l'évaluation commune des besoins, des instruments communs d'action dans les périodes de crise ou au lendemain des crises, des bases de données intégrées et de l'intensification de la coordination régionale afin d'éviter les chevauchements d'activités et les gaspillages.

154. Répondant aux observations qui leur étaient adressées, les représentants du Groupe des Nations Unies pour le développement ont indiqué que le Groupe mettait actuellement au point un plan de mise en œuvre pour 2005-2007, assorti d'objectifs concrets clairement définis et d'un calendrier d'application des recommandations issues de l'examen triennal des activités opérationnelles, en tenant compte des ressources humaines et financières demandées. Ils ont noté que les enseignements tirés de la programmation commune et des mesures prises au titre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement allaient être répertoriés afin d'affiner les directives communes dans ce domaine, sachant que celles-ci avaient été élaborées conformément aux recommandations issues du premier examen triennal des activités opérationnelles.

155. Soulignant l'importance d'une prise en main au niveau national et d'une harmonisation des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté avec les objectifs du Millénaire pour le développement, les secrétariats ont mis l'accent sur le fait que la mise en œuvre des bilans communs de pays et des mesures adoptées au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement était toujours fondée sur les priorités nationales énoncées dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ou dans des stratégies analogues et tenait compte des engagements pris dans la Déclaration du Millénaire. Le système de bases de données DevInfo a été étoffé afin d'aider les pays de programme à suivre les progrès réalisés au niveau national.

156. S'agissant des économies résultant de la simplification et de l'harmonisation, l'expérience a démontré qu'avoir des locaux, des services et des bureaux communs permettait de réduire les coûts de transaction et d'appuyer plus efficacement les activités de développement.

Deuxième partie
Session annuelle

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 13 au 24 juin 2005**

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2005 du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 13 au 24 juin.

2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail oralement modifié de la session (DP/2005/L.2 et Corr.1) et le rapport de la première session ordinaire de 2005 (DP/2005/14).

3. Dans sa décision 2005/31, le Conseil d'administration a approuvé le calendrier ci-après des sessions qu'il tiendrait en 2005 et 2006 :

Deuxième session ordinaire de 2005 :	6-9 septembre 2005
Première session ordinaire de 2006 :	23-27 janvier 2006
Session annuelle de 2006 :	12-23 juin 2006 (Genève)
Deuxième session ordinaire de 2006 :	11-15 septembre 2006

4. La déclaration liminaire du Président peut être consultée à l'adresse : <www.undp.org/execbrd>.

5. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la session annuelle de 2005 figurent dans le document DP/2005/30, qui peut être consulté à l'adresse <www.undp.org/execbrd>.

Déclaration de l'Administrateur

6. Dans son discours d'adieu au Conseil d'administration, l'Administrateur du PNUD a évoqué avec émotion ses six années à l'organisation, dont il a noté avec satisfaction les nombreux acquis durant son mandat. Il a appelé l'attention sur le niveau des ressources, qui avait augmenté d'environ 40 % en cinq ans, et sur la renommée grandissante du PNUD, conseiller et défenseur d'un développement axé sur l'humain.

7. Estimant que le PNUD, fort de ces résultats, était mieux à même d'aider les pays à prendre en main leur propre développement, il a souligné que durant les cinq années précédentes l'organisation avait centré son action :

a) Sur des objectifs définis et gagné ainsi en efficacité, 95 % des dépenses de programme étant réparties dans cinq domaines d'intervention;

b) Sur les interventions de terrain, avec des unités de ressources sous-régionales et des centres régionaux, déplaçant ainsi les fonctions du centre vers les pays;

c) Sur l'exploitation des connaissances, en reliant des systèmes de gestion de connaissances entre eux par son réseau mondial de façon à diffuser partout des informations utiles sur le développement;

d) Sur l'humain, en s'attachant à la formation et à l'avancement au mérite;

e) Sur la satisfaction des besoins des pays, en faisant des objectifs du Millénaire pour le développement un contrat social pour les pays de programme, les bailleurs de fonds, les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales, tout en étant attentif à l'évolution de la conjoncture mondiale.

8. Soulignant que 2005 était une année décisive, l'Administrateur a appelé l'attention du Conseil d'administration sur les trois piliers sur lesquels le Secrétaire général fondait son plan de réforme, à savoir le développement et l'action humanitaire, la paix et la sécurité et les droits de l'homme et la primauté du droit. Il a mis l'accent sur le rôle central que le PNUD devait jouer dans ces trois domaines aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et souligné la corrélation entre l'allègement de la dette et l'aide. Il entrevoyait pour le PNUD une mission plus grande, en particulier pour aider les pays à renforcer leurs capacités pour atteindre ces objectifs.

9. Évoquant le travail entrepris par le PNUD pour renforcer le réseau des coordonnateurs résidents, il a rappelé que l'organisation avait fait un grand pas pour soulager les coordonnateurs résidents en nommant des directeurs de pays dans 40 pays choisis à titre expérimental. Il a regretté que les pays donateurs n'aient pas fourni toute l'aide financière promise à cette entreprise.

10. Il a remercié les membres du Conseil d'administration de l'avoir soutenu tout au long de son mandat, et a assuré aux délégations et au personnel que son successeur, M. Kemal Derviş, était la personne qu'il fallait pour guider le PNUD vers l'avenir.

11. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/15, intitulée « Hommage à Mark Malloch Brown, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de 1999 à 2005 ».

12. Les propos de l'Administrateur peuvent être lus sur le site Web : <www.undp.org/execbrd>.

Débat consacré au PNUD

II. Plan de financement pluriannuel

13. Le Conseil d'administration a examiné le rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2004 (DP/2005/16), les rapports du Corps commun d'inspection (DP/2005/16/Add.1) et l'annexe statistique (DP/2005/16/Add.2).

14. Les délégations ont félicité le PNUD d'être parvenu dans son exposé à un bon équilibre entre les analyses et le compte rendu des résultats; elles ont relevé des améliorations dans l'orientation stratégique et dans la réceptivité aux besoins des pays, l'alignement des priorités de programme avec le plan de financement pluriannuel et la gestion résolument axée sur les résultats. Elles se sont félicitées des résultats obtenus par le PNUD au niveau mondial.

15. Quelques délégations ont demandé au PNUD de faire à l'avenir des analyses plus concises de la situation, en citant les points qui devaient être améliorés. Elles ont souhaité une meilleure présentation des résultats de l'exécution du programme de même qu'une méthode plus perfectionnée pour mesurer les progrès, et ont insisté sur l'exploitation des résultats, notamment pour réaliser l'égalité entre les sexes et lutter contre le sexisme. Des suggestions ont été faites touchant la promotion de la coopération Sud-Sud et les recommandations formulées dans le rapport de la Commission du secteur privé et du développement, concernant des domaines jugés dignes d'intérêt dans le plan de financement pluriannuel.

16. Conscientes de l'interdépendance entre la sécurité et le développement, des délégations ont exhorté le PNUD à continuer d'aider à consolider la paix. Il a été suggéré qu'il étende son action vers l'énergie et l'environnement et dans la lutte contre le VIH/sida. De l'avis de certaines délégations, c'était aux pays de prendre en main le programme de développement.

17. Les délégations ont encouragé le PNUD à poursuivre son travail de simplification et d'harmonisation des opérations des organismes des Nations Unies au niveau des pays, étant donné son rôle d'administrateur du réseau des coordonnateurs résidents. Elles ont estimé que la mission du PNUD devrait être définie dans l'examen triennal des activités opérationnelles (E/2004/68) avalisé par la résolution 59/250 de l'Assemblée générale.

18. Notant que les ressources du PNUD avaient sensiblement augmenté en 2004, les délégations ont invité les pays qui étaient en mesure de le faire à le doter d'une base stable et durable de ressources, notamment ordinaires.

19. Le Conseil d'administration a demandé qu'un résumé analytique et un organigramme montrant la chaîne de résultats soient inclus dans les prochains rapports sur le plan de financement pluriannuel, et a choisi le renforcement des capacités comme thème du rapport annuel de 2006. Il a également demandé que lui soit présenté, à sa première session ordinaire de 2006, un calendrier pour l'établissement et l'examen de son rapport sur l'évaluation de fin de cycle des résultats obtenus dans le cadre du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 ainsi que pour le processus de mise au point du plan pour 2008-2011.

20. L'Administrateur associé a remercié les délégations de leurs observations et critiques. Il a convenu que le PNUD devait continuer à circonscrire son action, s'agissant en particulier d'aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. En réponse à des questions diverses, il a expliqué qu'il faudrait du temps pour évaluer la contribution de la coopération Sud-Sud à l'action du PNUD, car cette coopération n'avait été intégrée comme moteur de développement dans le plan de financement pluriannuel qu'à la fin de 2004. Il a précisé que le PNUD était paré pour réaliser l'égalité entre les sexes. Comme suite au rapport de la Commission du secteur privé et du développement, il a expliqué l'action menée par le PNUD et ses partenaires nationaux pour le développement du secteur privé local. Il a indiqué que le PNUD envisageait de présenter les résultats de l'exécution des programmes pays par pays.

21. La Conseillère en matière de programmes du Groupe d'appui opérationnel du PNUD a appelé l'attention sur les mécanismes d'assurance de qualité du plan de financement pluriannuel, en particulier les audits internes élargis au niveau des bureaux de pays et le contrôle exercé par les bureaux régionaux. Elle a précisé que le PNUD s'en était rigoureusement tenu aux propositions concernant l'établissement de rapports sur le plan de financement pluriannuel approuvées par le Conseil d'administration dans sa décision 2004/1, et qu'il continuerait d'améliorer sa documentation.

22. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/20 sur le plan de financement pluriannuel (Rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2004) et les rapports du Corps commun d'inspection, et pris note de l'annexe statistique (DP/2005/16/Add.2).

III. Engagements de financement

23. En examinant l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2005 et au-delà (DP/2005/17), les délégations ont constaté avec satisfaction que les recettes pour 2004 s'étaient élevées au total à 4,1 milliards de dollars.

24. Elles se sont réjouies à la perspective de voir le PNUD atteindre l'objectif de 1,1 milliard de dollars de ressources de base visé pour 2007. Elles ont exhorté les pays donateurs et les pays de programme à honorer leurs promesses de contributions pluriannuelles au titre des ressources de base. Le Conseil d'administration a demandé aux pays d'augmenter leurs contributions en 2005 pour permettre au PNUD de reconstituer rapidement ses ressources de base.

25. Les délégations ont formulé des observations et des questions, demandant en particulier : une meilleure répartition des charges financières entre les États Membres; les raisons de la diminution des contributions des pays de programme au titre des ressources de base; l'application d'urgence de la Déclaration de Paris, par souci d'efficacité de l'aide; et la façon dont les fluctuations monétaires influaient sur les ressources et l'exécution de programmes.

26. En réponse, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques du PNUD a insisté sur la réelle augmentation des ressources de base. Il a souligné que toute stratégie de mobilisation de ressources devait prendre en compte les contributions potentielles au titre d'autres ressources, qui pourraient augmenter considérablement grâce à la confiance des donateurs. Il a redit que le PNUD était décidé à s'assurer de l'augmentation des contributions des pays de programme et de ses ressources, sans oublier sa détermination à œuvrer efficacement au développement et à donner suite à la Déclaration de Paris.

27. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/23 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources générales du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2005 et au-delà.

IV. Arrangements de programmation

28. Le Conseil d'administration s'est penché sur l'examen à mi-parcours des nouveaux arrangements de programmation pour 2006-2007 (DP/2005/18), conformément à la décision 2002/10 qui voulait que la période de programmation soit portée à quatre ans et que les allocations au titre de la rubrique 1.1.1 des montants cibles pour l'affectation des ressources de base (MCARB) soient recalculées à mi-parcours en fonction des chiffres sur le revenu national brut et la population.

29. Dans l'examen à mi-parcours, le PNUD sollicitait l'approbation du Conseil d'administration sur trois propositions : a) la réactualisation du montant des ressources allouées au titre des MCARB 1.1.1 pour les exercices 2006 et 2007; b) la modification des affectations de ressources entre les rubriques 1.1.1 et 1.1.2 des MCARB pour les nouvelles ressources disponibles en sus des ressources de base du programme d'un montant total de 450 millions de dollars, en vue de répondre aux besoins urgents de renforcement des capacités nationales; et c) un niveau prévisible

de ressources annuelles affectées au Programme d'assistance au peuple palestinien, d'un montant de 3 millions de dollars.

30. La *première proposition* était assortie de deux options, à savoir : a) tenir compte de tous les pays qui ont connu une révision à la hausse ou à la baisse de leurs allocations annuelles initiales au titre des MCARB 1.1.1; b) ne tenir compte que des pays qui ont enregistré une révision à la hausse de leur allocation annuelle initiale au titre des MCARB 1.1.1.

31. La plupart des délégations ont préféré la deuxième option mais ont insisté sur la nécessité de protéger les pays les moins avancés. D'autres voulaient maintenir le système existant.

32. Dans l'ensemble, les délégations ont suggéré qu'à l'élaboration du plan de financement pluriannuel pour 2008-2011, on modifie la méthode de calcul des montants cibles pour l'affectation des ressources de base en utilisant d'autres critères. Elles ont demandé l'établissement d'un rapport sur les arrangements de programmation pour le renforcement des capacités pour 2005-2007 qui décrirait le système d'incitation appliqué. Dans sa décision, le Conseil d'administration a décidé de maintenir les montants de ressources allouées au titre des MCARB 1.1.1 pour 2006 et 2007.

33. Pour ce qui est de la *deuxième proposition*, les délégations se sont déclarées très favorables à l'idée d'aider les pays les moins avancés et les pays à faible revenu à renforcer leurs capacités et d'améliorer la marge de manœuvre financière du PNUD au niveau des pays.

34. Notant que le PNUD s'intéressait surtout aux pays qui ont obtenu de bons résultats, les délégations l'ont engagé à veiller à ce que les MCARB 1.1.2 soient affectées en fonction de critères objectifs. Elles ont souligné l'importance de la coordination entre les donateurs et de la cohésion entre les organismes des Nations Unies. Elles ont exhorté le PNUD à utiliser toutes les sources pertinentes pour déterminer les difficultés dues au manque de moyens, y compris pour ce qui est des cycles nationaux de planification du développement et de l'élaboration de documents de stratégie de réduction de la pauvreté.

35. Au sujet de la *deuxième proposition*, le Conseil d'administration a décidé : de ramener le rapport des affectations entre les rubriques 1.1.1 et 1.1.2 du MCARB de 60/40 % à 50/50 %; d'éliminer la limite actuelle des affectations aux pays entre les rubriques 1.1.1 et 1.1.2; et d'introduire une marge de manœuvre pouvant atteindre 10 % pour faciliter le transfert des ressources allouées au titre des MCARB 1.1.2 entre les régions.

36. Les délégations se sont dites favorables à la troisième proposition, et ont approuvé l'allocation annuelle de 3 millions de dollars au Programme d'assistance au peuple palestinien.

37. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a pris note de la demande tendant à ce qu'un document plus analytique soit établi sur le renforcement des capacités sur la base du plan de financement pluriannuel et des rapports d'évaluation, et de la nécessité de faire coïncider la modification des arrangements de programmation avec la période du plan de financement pluriannuel suivant. Il a expliqué que le plan de financement pluriannuel et les arrangements de programmation dépendaient du budget d'appui biennal et du financement du

programme. La réactualisation à mi-parcours s'imposait en raison de l'allongement de la période de financement du programme visant à donner les informations les plus récentes.

38. Il a indiqué que la première option n'aurait pas d'incidences sur les coûts alors que la deuxième entraînerait une dépense supplémentaire de 8,2 millions de dollars, à prélever sur les 450 millions de dollars de ressources de base. Il a expliqué que les MCARB 1.1.1 pouvaient et devraient être utilisés pour le renforcement des capacités et que l'augmentation des MCARB 1.1.2 devait servir à encourager l'élaboration de bons programmes face aux impératifs des objectifs du Millénaire pour le développement. L'affectation des MCARB 1.1.2 était fonction du programme et de son efficacité définis dans le plan de financement pluriannuel. Si d'autres critères devaient être utilisés à la place du revenu national brut, ils devaient bien refléter les besoins des pays les plus pauvres.

39. Le Conseiller principal du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques a souligné que la proposition touchant les MCARB 1.1.2 devait s'inscrire dans le cadre de l'action du PNUD en application du programme de réforme et celle menée par les pays de programme pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. C'était sur la base des stratégies nationales de développement que se déterminait le montant des ressources financières à affecter aux pays de programme. Grâce à cette coopération, le PNUD a pu définir dans quels domaines les MCARB 1.1.2 devaient être affectées et améliorer ainsi la capacité de gestion et d'emploi de l'aide, sans condition ni changement de critères et sans dépasser les limites du mandat que lui ont confié les organes délibérants.

40. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/26 sur l'examen à mi-parcours des nouveaux arrangements de programmation.

V. Rapport sur le développement humain

41. Le Directeur du Bureau chargé d'établir le rapport mondial sur le développement humain a présenté la mise à jour sur les consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2005/19), conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale qui a invité le Conseil d'administration à l'inscrire à son programme de travail annuel.

42. Les délégations ont remercié le Bureau d'avoir organisé cinq consultations officieuses constructives avec les États Membres pour établir le rapport mondial. Elles ont reconnu que le Bureau avait étoffé ses activités statistiques et ont mis l'accent sur le fait que, sans être responsable de la collecte de données de base, il doit veiller à ce que celles dont il se sert soient objectives et de la meilleure qualité.

43. Plusieurs délégations ont réaffirmé leur appui à l'indépendance dont jouit la rédaction du Bureau et ont reconnu sa contribution à la réflexion sur le développement. Les délégations se sont dites satisfaites du maintien de la neutralité, de l'indépendance et de la transparence et ont dit qu'elles souhaitaient jouer un rôle direct dans le choix des domaines thématiques que couvre le *Rapport sur le développement humain*. Un appel a été lancé à la poursuite des débats sur les domaines thématiques par le biais du site Web du Bureau et la suggestion tendant à consacrer un futur rapport au thème de l'égalité a été appuyée.

44. Les délégations ont encouragé le Bureau chargé d'établir le rapport mondial sur le développement humain à tirer le maximum des informations, des connaissances et de l'expérience acquise grâce à l'engagement des bureaux de pays avec les pouvoirs publics et leurs bases de données statistiques. Elles l'ont invité à collaborer avec les organismes des Nations Unies au niveau des pays afin d'harmoniser la collecte et la compilation de données et de coordonner les rapports sur le développement humain établis aux niveaux national, régional et mondial, conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale et à l'examen triennal des activités opérationnelles de 2004.

45. Le Directeur du Bureau chargé d'établir le rapport mondial sur le développement humain a mis en évidence les investissements engagés par le Bureau afin de rassembler des statistiques fiables et de collaborer avec les services nationaux de statistique et les organismes de l'ONU afin de corriger les anomalies. À cette fin, le Bureau allait créer un poste spécialisé au sein de son équipe statistique. Tout en soulignant que le Bureau désire étendre aux États Membres le processus de consultation, le Directeur a noté qu'il fallait parvenir à un équilibre entre l'indépendance et la responsabilité de la rédaction.

46. Le Conseil d'administration a pris note de la mise à jour sur les consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2005/19).

VI. Programmes de pays et questions connexes

47. Le Conseil d'administration a examiné le programme mondial du PNUD pour 2005-2007 (DP/GP/1/Rev.1), la prorogation des cadres de coopération de pays de la République démocratique du Congo et du Libéria (DP/2005/20), le document relatif au projet de programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (CEI) (DP/RPD/REC/1) et le projet de descriptif de programme sous-régional pour les pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et la Barbade (DP/DSP/CAR/1), initialement présenté à la première session ordinaire de 2005.

48. Le Conseil a formulé des observations sur les projets de descriptif de programme de pays pour le Burkina Faso, le Ghana, la Namibie, l'Ouganda; le Cambodge, la Chine, le Viet Nam; l'Albanie, le Bélarus, la Bulgarie, la Géorgie, la Turquie, l'Ukraine; le Pérou et les îles Turques et Caïques. Le PNUD tiendra compte de ces observations dans les descriptifs de programme de pays avant que la version finale de ces programmes soit établie et approuvée lors de la première session ordinaire de 2006. Les programmes de pays parachevés seront affichés sur le site Web de chaque bureau avant la fin d'octobre 2005.

49. En ce qui concerne le document relatif au projet de programme régional pour l'Europe et la CEI, les délégations ont félicité le PNUD de la coordination du processus de consultation et l'ont invité à donner la priorité aux questions liées à l'énergie et aux ressources naturelles en soulignant combien il importait de surmonter les effets de la catastrophe de Tchernobyl et de coordonner la lutte contre le trafic transfrontières en coopération avec les gouvernements et la société civile. Elles ont encouragé le PNUD à conserver son impartialité et à respecter le principe de l'appropriation nationale des programmes, à donner la priorité aux pays les plus démunis, à se pencher sur le problème de l'exclusion sociale, à fournir des détails

sur l'intégration régionale et à garantir la transparence du fonctionnement du centre régional de Bratislava.

50. En ce qui concerne le programme mondial, les délégations ont félicité le PNUD d'avoir poursuivi des consultations constructives qui avaient permis d'élaborer un programme clair et cohérent allant dans le sens des recommandations du plan de financement pluriannuel et de l'examen triennal des activités opérationnelles. Elles ont manifesté leur approbation pour ce concept, pour l'évolution vers le développement des capacités locales, les liens qui existent entre les OMD et les domaines d'activité du PNUD, l'importance accordée à la coopération Sud-Sud et la stratégie adoptée face au VIH/sida. Elles ont souligné la nécessité de tenir compte des droits de l'homme et ont demandé des précisions sur la relation qui existe entre le PNUD, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Elles ont souligné combien il importait que les pays prennent en main la conception des programmes et dit qu'elles comptaient sur le PNUD pour leur faire périodiquement rapport sur l'état d'avancement des programmes en coopération avec les pays qui en font l'objet.

51. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/16 sur le programme mondial du PNUD pour 2005-2007; il a pris note des projets de descriptif de programme de pays et des observations faites à leur sujet; il a pris note aussi des premières prorogations pour un an (1^{er} janvier-31 décembre 2006) des cadres de coopération de pays de la République démocratique du Congo et du Libéria (DP/2005/20); il a également pris note du document relatif au projet de programme régional pour l'Europe et la CEI, 2006-2010 (DP/RPD/REC/1) et approuvé le programme sous-régional pour les pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS) et la Barbade.

VII. Fonds d'équipement des Nations Unies

52. Le Conseil d'administration a examiné le plan d'activités 2005-2007 du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2005/22) et le rapport annuel axé sur les résultats (DP/2005/21) soumis en réponse à la décision 2005/5 dont il ressort que le Fonds devrait conserver son indépendance mais renforcer ses liens financiers avec le PNUD en concentrant ses efforts sur la lutte contre la pauvreté et la réalisation des OMD dans les pays les moins avancés (PMA).

53. De nombreuses délégations ont exprimé leur appui aux travaux du Fonds dans les domaines de la gouvernance locale et du microfinancement et cité les résultats de la récente évaluation de son impact d'où il est ressorti qu'il était efficace, axé sur les résultats et qu'il ne perdait pas de vue ses objectifs. Une délégation a indiqué que la gouvernance locale était plus transparente, plus participative et plus responsable grâce aux travaux du Fonds et l'a félicité d'avoir respecté le principe d'appropriation nationale des programmes. D'autres délégations ont indiqué que les stratégies du Fonds pour réduire la pauvreté et l'impact qu'il a sur les orientations méritaient d'être imités.

54. Certaines délégations ont jugé que le plan d'activités était trop ambitieux et que le plan d'exécution était vague et elles ont demandé des précisions sur les délais prévus, les étapes et les ressources. Des détails ont été demandés sur l'impact des

interventions du Fonds et le Conseil d'administration a prié l'Administrateur de nommer dès que possible un nouveau secrétaire exécutif.

55. Les délégations ont exprimé leur appui en faveur des efforts de décentralisation et de régionalisation du Fonds et ont demandé un complément d'information sur les services communs et les arrangements relatifs à la participation aux coûts qui devraient être intégrés au budget d'appui biennal (une rubrique distincte étant consacrée au Fonds) qui sera présenté au Conseil lors de sa deuxième session ordinaire de 2005. Elles ont demandé pour la première session ordinaire de 2006 un rapport sur les processus de décisions budgétaires et programmatiques du Fonds.

56. Tout en soulignant l'importance d'une base de ressources ordinaires solide et fiable, les délégations ont relevé avec inquiétude que le Fonds restait financé par un nombre limité de donateurs et ont invité tous ceux qui seraient en mesure de le faire à annoncer des contributions supplémentaires, y compris en finançant le Fonds d'affectation spéciale « Investir dans les pays les moins avancés ». Elles ont aussi souligné la nécessité de renforcer la capacité d'absorption locale. Dans sa décision, le Conseil d'administration a encouragé les États Membres, en particulier les pays les moins avancés, à soutenir les efforts de mobilisation de ressources du Fonds d'équipement des Nations Unies.

57. La Secrétaire exécutive adjointe chargée du Fonds d'équipement des Nations Unies a attiré l'attention sur les efforts visant à renforcer les liens financiers et programmatiques entre le PNUD et lui. Elle a fait valoir qu'il avait réussi à mettre en place des institutions de microfinancement et à créer des environnements propices et elle a indiqué qu'il fournirait des détails sur le budget, l'intégration financière et les dispositifs juridiques lors d'une prochaine session du Conseil. Elle a réaffirmé l'importance d'un financement pluriannuel fiable en ajoutant que le Fonds d'équipement des Nations Unies collaborait avec les bureaux de pays afin de définir des stratégies de mobilisation des ressources.

58. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/29 sur le plan d'activité du Fonds d'équipement des Nations Unies 2005-2007 : investir dans les PMA pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et il a pris note du rapport annuel axé sur les résultats (DP/2005/21).

VIII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

59. Le Conseil d'administration a examiné le rapport annuel (DP/2005/23) du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et un rapport d'activité sur la mise au point d'un plan d'action permettant d'accroître l'efficacité des activités liées aux contrats et de parvenir à la viabilité financière (DP/2005/CRP.10).

60. Les délégations ont félicité le Directeur exécutif d'avoir bien su diriger le Bureau. Tout en se disant satisfaites des réalisations et des projections commerciales et financières, elles ont appelé l'attention sur la nécessité de respecter le principe de recouvrement intégral des coûts de fonctionnement et de mettre au point une nouvelle méthode de fixation des prix – qui serait brièvement exposée lors de la deuxième session ordinaire de 2005 – de modifier les règlements financiers du

Bureau afin notamment de tirer le maximum du système Atlas et de continuer à décentraliser et rationaliser la structure. Elles ont prié le Bureau de présenter les documents requis en temps voulu au Conseil d'administration.

61. Les délégations ont dans l'ensemble approuvé l'évolution vers des activités dans les situations d'après conflit mais certaines se sont interrogées sur ses risques et sur les prescriptions relatives à la gestion des risques. Plusieurs ont manifesté leur appui au Bureau, entité distincte et autofinancée. Elles ont en majorité estimé qu'un créneau solide existait pour lui et que ses services étaient sollicités et elles se sont déclarées optimistes devant la conjoncture commerciale et financière.

62. Le Directeur exécutif a indiqué que les modifications aux règlements financiers seraient présentées lors de la première session ordinaire de 2006 à l'issue de consultations officieuses. Tout en soulignant les problèmes que posait le lancement du système Atlas, il a invoqué la manière de plus en plus rationnelle dont le Bureau l'utilisait et réaffirmé que les solutions permettant d'atteindre une viabilité durable seraient précisées dans le futur plan d'action qui présentera des solutions permettant de réduire les coûts, de favoriser la souplesse, de simplifier la prise de décisions et de renforcer la présence au niveau des pays. Le Bureau menait un dialogue avec le PNUD sur les prestations actuelles de services et les orientations futures.

63. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Directeur exécutif (DP/2005/23) et du rapport d'activité sur l'état d'avancement d'un plan d'action global (DP/2005/CRP.10).

IX. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

64. Lors de l'examen du rapport sur l'application du plan de financement pluriannuel du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour 2004 (DP/2005/24), les délégations ont remercié le Fonds d'avoir établi un rapport bien structuré et instructif. Elles ont exprimé leur appui au Fonds et encouragé les organismes faisant partie du Groupe des Nations Unies pour le développement à profiter de l'expérience et de l'expertise du Fonds, notamment s'agissant de faciliter et de prôner l'égalité des sexes et d'intervenir vigoureusement suivant le Programme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

65. Elles ont noté la démarche efficace adoptée par le Fonds sur le terrain en fonction des besoins des pays de programme, souligné l'importance de la formation et celle de la participation des hommes et mis l'accent sur le rôle central qu'UNIFEM doit continuer de jouer en faveur de l'égalité entre les sexes en tant que pilier de la réalisation des OMD. On a demandé que le souci de l'égalité des sexes soit intégré dans tous les instruments de programmation, en particulier dans le bilan commun de pays (BCP) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et que soient adoptés des programmes axés sur les droits de l'homme et faisant une large place à la problématique hommes-femmes en étroite concertation avec UNIFEM.

66. Soulignant l'importance du partenariat entre le PNUD et UNIFEM et reconnaissant la contribution centrale du Fonds à la réforme des Nations Unies, les

délégations ont déclaré qu'elles approuvaient les efforts de collaboration déployés par ces organismes vers la coopération, l'harmonisation et l'utilisation rationnelle des ressources au niveau des pays.

67. Les délégations ont exprimé leur préoccupation face aux taux de prévalence élevés du VIH/sida chez les femmes et ont souligné la nécessité de développer la participation des femmes aux décisions, en particulier dans le cadre des activités d'après conflit et de consolidation de la paix. Elles ont félicité UNIFEM d'avoir encouragé une démarche novatrice face au problème de l'égalité des sexes et d'avoir appuyé une budgétisation tenant compte des besoins particuliers des femmes et des politiques favorisant l'élaboration de programmes axés sur les droits de l'homme et ont encouragé tous les organismes des Nations Unies à faire de même, notamment en publiant des rapports périodiques sur l'action égalitaire. Tout en rendant hommage à UNIFEM pour sa lutte contre la féminisation de la pauvreté, les délégations ont rappelé qu'il importait d'envisager la lutte contre la pauvreté sous l'angle de l'égalité des sexes, en particulier pour les populations autochtones.

68. UNIFEM a été prié d'approfondir l'analyse dans le contexte de l'examen triennal des activités opérationnelles, du Projet Objectifs du Millénaire et de la Commission de la condition de la femme. Un délégué lui a demandé de veiller à ne fournir son assistance aux pays bénéficiaires de programmes que s'ils en font la demande et en se conformant au principe de la prise en main du programme par les pays.

69. Notant l'accroissement des ressources ordinaires ou non, les délégations ont invité tous les pays en mesure de le faire à continuer d'assurer un appui financier à UNIFEM en faisant régulièrement des annonces de contributions pluriannuelles et de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes que gère UNIFEM.

70. Le Comité consultatif d'UNIFEM qui comprend cinq États Membres, dont chacun représente une région, a noté dans son évaluation indépendante (A/60/62-E/2005/10) que l'intégration sexospécifique était mal comprise dans tout le système des Nations Unies et il a appelé tous les organismes à justifier leurs résultats dans ce domaine. Tout en faisant valoir que les ressources de base du Fonds n'avaient pas augmenté proportionnellement à l'élargissement de son mandat, le Comité a invité les États Membres à accroître les montants alloués, en particulier au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Afin d'accroître l'autorité d'UNIFEM, le Comité consultatif a demandé que le poste de directeur exécutif devienne un poste de sous-secrétaire général.

71. Soulignant combien il importait que le Conseil d'administration et le Comité consultatif donnent au Fonds des directives pour lui permettre de s'acquitter avec succès de son mandat, la Directrice exécutive d'UNIFEM a défini trois domaines stratégiques dans ses réponses : le VIH/sida, l'intégration sexospécifique et le plaidoyer. Elle a appelé l'attention sur le dialogue qu'UNIFEM poursuit au niveau local avec les jeunes, les hommes et les associations religieuses pour la prévention et le traitement du VIH/sida afin de mettre fin à l'opprobre lié à la maladie et sur les dispositifs appuyés par les syndicats et négociés entre employeurs et employés afin d'attirer l'attention sur ce problème. Elle a mis en relief l'importance des partenariats stratégiques en citant la réussite des dispositions pratiques garantissant la mixité qui ont permis que le droit de vote des femmes soit assuré en Afghanistan.

72. La prise en compte systématique du VIH/sida et des droits de l'homme par le biais de la Commission supérieure des droits de l'homme, a-t-elle noté, montrait la nécessité du plaidoyer aux plus hauts niveaux. Elle a rappelé le rôle essentiel mais souvent ignoré que jouent les personnes qui se font entendre au niveau local afin de donner une plus grande visibilité aux questions qui concernent les femmes, tant au niveau mondial qu'au niveau national. Les collectivités locales ont influé sur les décisions, renforcé la mobilisation des ressources et amené les médias à accorder une plus grande attention à des questions comme celle de la violence à l'égard des femmes. Elle a souligné qu'en adoptant une démarche globale face aux problèmes posés par les migrations, la traite des personnes et la criminalité organisée on pouvait parvenir à des résultats et affirmé que la meilleure voie vers la paix et le développement passait par la participation des femmes à celui-ci.

73. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/22 ayant trait au rapport à mi-parcours sur le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM.

X. Égalité des sexes au PNUD

Ressources humaines et égalité des sexes

74. Le Conseil d'administration est revenu sur les exposés oraux sur les réalisations et les problèmes de stratégie et d'équilibre concernant l'égalité des sexes dans les ressources humaines, en évoquant la feuille de note sur l'égalité des sexes et la diversité dans la gestion créée pour surveiller les progrès du PNUD dans cette voie.

75. Les délégations se sont dites satisfaites des efforts du PNUD pour réaliser l'égalité des sexes dans ses ressources humaines et l'ont encouragé à les poursuivre, notamment en recrutant aux postes supérieurs des femmes qualifiées – surtout celles des pays en développement. Elles ont souligné qu'il fallait enseigner l'égalité des sexes à tous les niveaux, notamment aux administrateurs recrutés sur le plan national, et y faire participer les hommes.

76. Confirmant les efforts entrepris pour sensibiliser le milieu du PNUD aux questions d'égalité des sexes, le Directeur de son Bureau des ressources humaines a cité plusieurs initiatives égalitaires, dont le recrutement dans les bureaux de pays d'administratrices recrutées sur le plan national et de fonctionnaires internationales. Déclarant préférer « l'intervention sélective » à « la discrimination positive », il a souligné que la direction du PNUD cherchait à « intervenir » pour assurer l'égalité des sexes après celle de la notation et des mérites lors du recrutement. Des objectifs féminins étaient fixés dans tous ses exercices de recrutement et, par exemple, il avait presque atteint son objectif de 70 % de participation féminine en 2005 où il y aurait 62 % de participantes à l'exercice d'évaluation pour les coordonnateurs résidents.

Stratégie et plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD

77. Le Conseil d'administration a examiné la stratégie et le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD (DP/2005/7 et Corr.1) et sa note explicative (DP/2005/CRP.9).

78. Soulignant les directives de base à ce sujet contenues dans le plan de financement pluriannuel et l'examen triennal des activités opérationnelles de 2004,

approuvées par la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, les délégations ont répété que l'égalité des sexes doit être pour le PNUD une priorité et un moyen primordial pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Elles l'ont remercié de sa stratégie et de son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes qui, à leurs yeux, démontraient les progrès accomplis depuis la première session ordinaire de 2005. Certaines ont estimé qu'il devrait faire plus pour l'égalité des sexes et l'ont encouragé à agir sans délai.

79. Des délégations se sont demandé comment l'intégration des femmes serait financée une fois que le fonds d'affectation spéciale pour la parité serait épuisé. Le PNUD devrait donc envisager d'utiliser des ressources de base et des annonces de fonds pluriannuelles et prévisibles pour garantir une intégration durable. Les délégations ont recommandé que les budgets futurs et le plan de financement pluriannuel affectent une partie spécifique de leurs ressources à l'intégration des femmes. Elles ont souligné l'importance de la formation de tous les fonctionnaires, notamment dans les zones de crise et d'après conflit et ont encouragé le PNUD à s'appuyer sur l'expérience et les compétences de l'UNIFEM. L'importance de la maîtrise nationale a été soulignée et le PNUD a été invité à éviter les activités programmatiques qui pourraient lui faire dépasser les limites de son mandat.

80. Les délégations attendaient avec intérêt les débats à venir et ont demandé un plan d'action à moyen terme qui, contenant des indicateurs de résultats, des données de pays ventilés par sexe et une explication des mécanismes de surveillance, devrait refléter les conclusions de l'évaluation de l'intégration des femmes et s'appuyer sur la réponse de la direction du PNUD lors de la première session ordinaire en janvier 2006.

81. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a assuré aux délégations que leurs observations et celles issues de l'évaluation de l'égalité des sexes seraient reflétées dans le plan d'action pluriannuel qui serait présenté au Conseil avec la réponse de la direction lors de la première session ordinaire de 2006. Il a répété que le PNUD voulait intégrer les femmes dans toutes ses activités de programme, surveiller l'impact des programmes d'égalité des sexes sur l'allocation des ressources et coopérer étroitement avec l'UNIFEM.

82. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/27 sur l'égalité des sexes au PNUD.

XI. Évaluation

Conclusions préliminaires sur l'évaluation de l'intégration des femmes

83. Les délégations ont félicité le PNUD d'avoir évalué l'intégration des femmes mais plusieurs se sont dites préoccupées de la conclusion préliminaire selon laquelle les progrès d'ensemble étaient inégaux et limités. Sans nier la difficulté d'obtenir des données de genre fiables, elles ont souligné l'importance de la surveillance et de l'évaluation des initiatives d'intégration des femmes, les mérites d'une approche sexospécifique du développement et l'importance de la formation du personnel; et elles ont dit espérer que des preuves concrètes et des recommandations tirées de l'évaluation influenceraient la stratégie et le plan d'action pluriannuels pour l'égalité des sexes.

84. Notant l'importance d'un financement suffisant, des délégations ont invité le PNUD à utiliser ses ressources de base pour programmer l'action égalitaire et appelé à en discuter dans le cadre du budget d'appui biennal lors de la deuxième session ordinaire annuelle de 2005. D'autres ont souligné l'importance de la maîtrise nationale et des nuances de l'égalitarisme sur le terrain. Des délégations ont demandé comment le PNUD aborderait les insuffisances identifiées par l'évaluation et elles ont sollicité une réponse globale de la direction pour la première session ordinaire de 2006.

85. La chef de l'équipe d'évaluation de l'intégration des femmes au PNUD a remercié les délégations de leurs observations et souligné qu'il importait de s'attacher aux propositions pratiques et réalisables pour améliorer cette intégration. Elle a dit qu'il fallait motiver le personnel et a estimé que la connaissance des questions de parité devrait être exigée dans les postes supérieurs. Elle a cité le manque de capacité d'analyse en la matière dans les bureaux de pays et souligné que les progrès ne pouvaient pas dépendre que de quelques personnes décidées. Elle a souligné les limites du financement aléatoire des activités d'intégration féminine et l'importance du maintien de la dimension sexospécifique au PNUD. Elle a dit qu'il fallait que le personnel soit formé à tous les niveaux, que les gouvernements jouent un rôle clef dans les programmes de pays, et que la collaboration interinstitutions des Nations Unies soit renforcée.

86. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a affirmé qu'un résumé de l'évaluation serait disponible à la deuxième session ordinaire de 2005 et que la réponse de la direction serait présentée à la première session ordinaire de 2006.

87. Le Conseil d'administration a pris note de l'exposé oral des conclusions préliminaires de l'évaluation de l'intégration des femmes.

Rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation

88. En examinant le rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation (DP/2005/25), les délégations ont félicité le PNUD de ce bilan détaillé et équilibré des résultats et des problèmes. Elles ont été heureuses d'être renseignées sur la suite donnée aux évaluations et d'avoir la liste des évaluations effectuées. Elles ont noté l'augmentation du nombre d'évaluations des résultats par rapport à l'année précédente mais se sont dites préoccupées du petit nombre d'évaluations en Afrique, dans les États arabes et dans le domaine thématique du VIH/sida. Les délégations ont fait des observations positives sur les progrès de la simplification et de l'harmonisation grâce au Groupe des Nations Unies sur l'évaluation.

89. Les délégations ont encouragé le PNUD à œuvrer vers plus de qualité et de cohérence dans les évaluations, notamment au niveau des pays, et l'ont prié de choisir des programmes à évaluer en consultation avec les gouvernements des pays de programme et à y impliquer les parties prenantes. On a proposé que les coûts d'évaluation soient incorporés dans les plans de travail. Les délégations se sont réjouies de l'accent mis sur la création de capacités et ont encouragé le PNUD à participer plus intensément à la formation du personnel recruté sur le plan national. On a recommandé de veiller davantage à améliorer la qualité des évaluations décentralisées et à pédagogiquement utiliser les conclusions. Le PNUD a été encouragé à renforcer sa synergie avec d'autres fonds et programmes, notamment par des évaluations communes, conformément à l'examen triennal des activités opérationnelles et à d'autres déclarations. Les délégations ont appuyé l'élaboration

par le PNUD d'une politique d'évaluation conforme aux normes du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, d'un système de suivi des recommandations issues des évaluations, et de la réponse de sa direction.

90. La Directrice du Bureau de l'évaluation a reconnu les problèmes de la portée et de l'incidence de l'évaluation tout en notant que la situation des États arabes devrait être considérée dans le contexte des cycles des programmes de pays en cours. Elle a assuré aux délégations que le PNUD était décidé à hausser le niveau de l'évaluation en Afrique. Elle a noté que la question de sa portée était moins importante que celle de la qualité des résultats dans les domaines stratégiques; que la nouvelle politique fondée sur les normes des Nations Unies aiderait à améliorer la qualité; et que l'observation du suivi par le Centre de gestion en ligne des évaluations contribuerait par une meilleure utilisation. Elle s'est déclarée déterminée à rectifier une inexactitude qu'un membre du Conseil a signalée dans une évaluation récente et elle a décrit les initiatives entreprises avec d'autres organismes des Nations Unies par le biais du Groupe des Nations Unies sur la gestion, notamment un examen commun de l'évaluabilité du PNUAD; la conduite de nouvelles formes d'évaluation le concernant; et une évaluation commune envisagée de l'impact du système des Nations Unies au niveau des pays.

91. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/21 sur le rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation pour 2004.

XII. Questions financières, budgétaires et administratives

92. Le Conseil d'administration a examiné le rapport sur les critères de définition des taux de recouvrement des coûts en fonction des projets (DP/2005/CRP.5) et la révision du règlement financier du PNUD (DP/2005/CRP.6).

93. Les délégations ont répété que tous les organismes devraient harmoniser leurs principes de recouvrement des coûts et loué la collaboration du PNUD avec le Groupe de gestion du Groupe des Nations Unies pour le développement. Soulignant que les coûts une fois recouverts devaient revenir au système des Nations Unies et non aller dans les bureaux de pays, elles ont souligné l'importance de leur recouvrement intégral pour réaliser des activités financières grâce au partage des coûts avec des tiers, aux contributions des fonds d'affectation spéciale et au partage des coûts des pays de programme. Elles ont dit qu'il importait de mettre fin au financement croisé et d'assurer la transparence. On a demandé plus de détails sur les critères mondiaux de recouvrement des coûts et dit qu'il fallait que ceux-ci soient attribués à des sources réelles de financement. Le PNUD devrait veiller à ce que chaque source de financement couvre la part d'appui à la gestion et au programme qui lui revient.

94. Les délégations ont noté qu'une exécution irrégulière amènerait les donateurs à faire moins de contributions de base et plus de contributions affectées. On a souligné que les critères de participation aux coûts devaient être adaptés à la situation de chaque pays, le PNUD pouvant éventuellement fixer un plafond. Souhaitant une analyse plus détaillée, les membres du Conseil ont demandé, pour sa deuxième session ordinaire de 2006, un rapport sur la méthode de détermination des critères applicables aux taux de recouvrement des coûts en fonction notamment des modalités de financement et d'exécution et des coûts de gestion dans divers pays.

95. Les délégations ont dans l'ensemble accepté les changements proposés au règlement financier. Dans sa décision, le Conseil a approuvé, sur une base triennale provisoire, les changements au règlement proposés dans le document DP/2005/CRP.6; demandé que toutes les transactions opérées pendant la période dérogatoire à la séparation des tâches soient soumises à un examen a posteriori; et demandé un examen par les commissaires aux comptes de la mise en œuvre de ces changements à la fin de la période triennale dans le cadre de l'audit biennal.

96. À propos de la détermination des taux de recouvrement des coûts, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a cité les écarts dans les charges de travail imputables aux formules d'exécution nationale comme preuve qu'il faut de la souplesse. Il a reconnu que, pour améliorer l'exécution des projets, les donateurs et les pays de programme veulent de meilleurs critères de détermination de ces taux mais a déclaré que, bien que le PNUD ait une meilleure capacité de collecte de données, les données budgétaires fondées sur les résultats ne seraient prêtes qu'en 2007. Il a souligné l'harmonisation des pratiques de recouvrement des coûts dans tout le système grâce au Comité de haut niveau sur la gestion du Groupe des Nations Unies pour le développement.

97. L'Administratrice assistante adjointe du Bureau de la gestion, Directrice du Bureau de la planification et du budget a assuré aux délégations que le PNUD était décidé à rendre compte, lors de consultations officieuses, de l'application de sa stratégie de recouvrement des coûts avant le rapport complet qui paraîtra en 2007. Elle a déclaré que le PNUD indiquerait le remaniement des coûts dans le budget d'appui biennal présenté à la deuxième session ordinaire de 2005. Elle a confirmé qu'il s'efforçait d'affiner les critères des taux de recouvrement des coûts, tant en son sein que par le Groupe de la gestion du Groupe des Nations Unies pour le développement.

98. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/17 sur la révision du règlement financier du PNUD (qui fait suite à la décision 2005/1); et la décision 2005/18 sur la gestion stratégique des coûts et ses implications pour leur recouvrement.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

XIII. Audit et contrôle internes

99. Le Conseil d'administration a examiné les rapports sur les activités d'audit et de contrôle internes du PNUD (DP/2005/26 et Corr.1), du FNUAP (DP/FPA/2005/9) et de l'UNOPS (DP/2005/27).

100. *PNUD*. Satisfaites des exposés détaillés, les délégations se sont réjouies du nouveau cadre, ont félicité le PNUD pour les mesures qu'il avait prises afin de mettre en œuvre les recommandations passées, et encouragé les organismes à apporter les améliorations nécessaires de façon harmonisée. Elles ont souligné l'importance du contrôle et du suivi des programmes, qui constituaient des facteurs clef de leur efficacité et de leurs résultats. Mettant l'accent sur la nécessité d'une saine gestion financière, elles ont appelé à analyser les lacunes de l'audit dans les futurs rapports, à renforcer les mécanismes de contrôle interne, à élargir l'étendue

des vérifications aux sièges et à procéder à la détection des profils à haut risque, en particulier dans les bureaux de pays.

101. Exprimant leur approbation pour l'évaluation globale des risques, les délégations ont demandé des informations détaillées sur les mesures d'application des recommandations formulées lors des audits dans les bureaux de pays et souligné la nécessité de mettre en place un système de suivi des audits ainsi que des formations aux normes internationales d'audit à l'intention du personnel recruté au niveau national. Elles ont demandé qu'on leur dise où en était le recrutement du Chef de la Section de l'audit et que l'administration présente, lors d'une prochaine session, ses observations relatives au rapport d'audit interne.

102. Reconnaissant le potentiel d'Atlas pour améliorer la gestion financière, les délégations se sont dites soucieuses de sa mise en service, qui était longue et coûteuse, du point de vue tant financier que des ressources humaines. On a demandé qu'Atlas fasse l'objet d'une évaluation (coûts-avantages, faiblesses et utilité) dont les résultats devront être régulièrement communiqués au Conseil.

103. Prenant acte des préoccupations des délégations, le Contrôleur du Bureau de la gestion du PNUD a assuré au Conseil que si la mise en service d'Atlas avait été laborieuse, l'an 2005 s'annonçait mieux. Les avantages et les inconvénients d'Atlas apparaîtraient alors clairement, grâce à un imminent examen interne. Il serait possible d'accéder à Atlas de l'extérieur dès la deuxième vague, bien que des questions de sécurité se posent. Il a appelé l'attention des délégations sur les mécanismes de contrôle de qualité d'Atlas, qui permettraient de procéder à un suivi des recommandations d'audit et de faire ressortir les tendances communes, indiquant que le cadre de contrôle interne était un document évolutif. Il a souligné le manque de compétences pour l'interprétation des audits au niveau local, ce qui a conduit le PNUD à lancer un programme de certification, et il a pris note des efforts d'harmonisation des modalités de transfert. Le PNUD organiserait, s'il y a lieu, des consultations officielles sur l'état des mécanismes d'audit d'Atlas.

104. La Directrice du Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD a appelé l'attention des délégations sur deux examens récents d'Atlas : l'un, en cours d'achèvement, portant sur l'aspect financier de la mise en service; l'autre, déjà achevé, portant sur les structures de contrôle et les contrôles compensatoires. Elle les a assurées de ce que le PNUD était décidé à donner suite aux recommandations, à organiser des formations, à incorporer l'analyse des questions d'audit aux méthodes d'évaluation des risques et à collaborer avec les organismes des Nations Unies.

105. Le Directeur du Service de vérification externe des comptes (Afrique du Sud) du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU a déclaré que le Comité des commissaires aux comptes étudierait les examens d'Atlas et présenterait un rapport à l'Assemblée générale en septembre 2006.

106. *FNUAP*. La Directrice exécutive adjointe (gestion) a présenté le rapport du FNUAP sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2004 (DP/FPA/2005/9).

107. Les délégations ont pris acte des mesures adoptées pour donner suite aux recommandations de l'audit et ont encouragé le FNUAP à affiner la méthode utilisée pour retracer leur mise en œuvre. Elles se sont réjouies de l'amélioration de la présentation et de la lisibilité du rapport du FNUAP, et ont relevé que cela

démontrait les avantages de l'introduction d'une base de données globale des audits et des recommandations.

108. Les délégations ont noté que l'avis du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du FNUAP était passé d'une opinion réservée à une opinion pleinement favorable, ce qui dénotait une amélioration de la gestion financière. Une délégation a demandé à être assurée que l'organisation était également déterminée à recruter son personnel par concours et à évaluer le comportement professionnel, et a demandé s'il existait au FNUAP des dispositions relatives aux conflits d'intérêt. Des délégations ont demandé une explication au sujet de la baisse, depuis 2002, du nombre de rapports d'audit publiés chaque année.

109. Les délégations ont demandé que figurent à l'avenir dans les rapports les critères utilisés pour sélectionner les bureaux à contrôler, ainsi que des informations relatives aux causes sous-jacentes des résultats des audits et aux mesures prises en conséquence par l'administration; elles ont demandé ce qui était fait pour donner suite aux conclusions des audits dans les bureaux de pays et pour en tirer les enseignements; et elles ont souligné l'importance de dispenser des formations permettant au personnel d'interpréter les résultats des audits et d'établir des plans de suivi. Une délégation a demandé des informations sur la participation du Service de l'audit aux initiatives relatives à des groupes de travail interinstitutions sur la simplification et l'harmonisation.

110. Les délégations ont suggéré qu'à l'avenir les rapports comprennent des comparaisons avec les conclusions de l'année précédente ainsi qu'entre les régions; et qu'ils indiquent le nombre de recommandations formulées pour chaque domaine thématique, l'étendue des vérifications par rapport au projet, la proportion de réserves émises et le nombre de recommandations d'audit mises en œuvre pour chaque projet.

111. Afin d'améliorer la structure de gouvernance, les délégations ont suggéré que le PNUD et le FNUAP demandent au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU de présenter son rapport au Conseil d'administration. Elles ont encouragé le FNUAP et le PNUD à établir des critères de notation objective du respect des recommandations des audits pour les bureaux de pays.

112. Les délégations ont demandé à être tenues régulièrement informées des progrès d'Atlas, des difficultés rencontrées, des solutions adoptées et des prochaines étapes dans sa mise en place. Elles se sont enquis de l'examen indépendant des contrôles internes dans Atlas, de ses coûts et de ses avantages, et elles ont demandé si on avait entrepris d'évaluer son utilité.

113. La Directrice exécutive adjointe (gestion) a remercié les délégations de leurs observations et de leurs conseils, et a noté que les observations faites par le PNUD concernant Atlas valaient également pour le FNUAP. Elle a rappelé que la Division des services de contrôle interne avait été créée en 2003, date avant laquelle les audits étaient réalisés par le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD. La transition avait pris un certain temps, mais il était désormais prévu d'augmenter le nombre des audits. Elle a assuré au Conseil d'administration que le FNUAP était décidé à recruter le personnel par concours, à évaluer son comportement professionnel et à améliorer la gestion des programmes. Elle a également confirmé qu'il existait des dispositions relatives aux conflits d'intérêt

dans les politiques de personnel et d'approvisionnement du Fonds, ainsi que dans son code de conduite.

114. Elle a indiqué que le Service de l'audit avait été en contact avec les bureaux de pays et les divisions du siège sur les questions d'audit. La formation du personnel était destinée à lui permettre d'améliorer la gestion des bureaux et des programmes. Elle a accueilli favorablement la proposition tendant à ce que le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU présente son rapport au Conseil; et elle a rappelé que le FNUAP avait participé à des initiatives de simplification et d'harmonisation, et notamment à l'élaboration des cahiers des charges des audits des projets mis en œuvre par les États et les organisations non gouvernementales (ONG).

115. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne a déclaré que le FNUAP travaillerait, en collaboration avec les organismes qui lui sont apparentés, à la normalisation des notations d'audit. Il a noté qu'il était difficile de définir un univers de risque et reconnu que l'analyse des audits ne devrait pas se restreindre aux effets financiers. Il a souligné que les conclusions de l'audit apparaissant dans le rapport ne concernaient qu'un échantillon limité et ne signifiaient pas que la situation empirait. Il a confirmé qu'Atlas donnait accès à des informations en temps réel sur les dépenses et les budgets et constituait une bonne méthode de détection des fraudes. Il a remercié les membres du Conseil de leur soutien, ajoutant que l'audit interne avait également une dimension humaine : celle des femmes et des enfants dont les programmes soutenus par le FNUAP amélioreraient la vie quotidienne.

116. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/19 : PNUD, FNUAP et UNOPS : rapport sur l'audit et le contrôle internes.

117. *UNOPS*. Les délégations ont remercié la Directrice exécutive adjointe pour son exposé et ont demandé à avoir un aperçu de l'examen des marchés et à être tenues au courant des problèmes, des solutions et des prochaines étapes dans la mise en place d'Atlas.

118. Tout en indiquant les difficultés survenues, la Directrice exécutive adjointe de l'UNOPS a souligné les progrès accomplis dans le traçage et le suivi des rapports d'audit, ainsi que l'effet positif d'Atlas. Elle a fait part des progrès de l'UNOPS pour donner suite aux recommandations du Comité des achats et a confirmé le recrutement du Chef de la Section de l'audit, qui a déjà pris ses fonctions.

119. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/19 sur l'audit et le contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

XIV. Processus de programmation

120. Le Conseil d'administration a examiné le rapport conjoint sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 2001/11 : accélération de la mise en œuvre des descriptifs de programme de pays (DP/2005/28-DP/FPA/2005/10).

121. Certaines délégations ont exprimé leur intérêt pour les propositions visant à accélérer l'établissement et l'approbation des descriptifs de programme de pays afin de faire progresser la simplification et l'harmonisation conformément à l'examen triennal des activités opérationnelles de 2004 et à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Elles ont cependant averti que cela pourrait

fragiliser le processus de consultation. D'autres ont mis en garde contre l'élimination des descriptifs de programme de pays et leur remplacement par un descriptif commun fondé sur le PNUAD, qui risqueraient de compromettre les résultats de chaque organisme et d'outrepasser le mandat du Conseil. D'autres encore ne voyaient pas la nécessité d'apporter des changements radicaux aux procédures actuelles.

122. Dans sa décision, le Conseil a demandé au PNUD et au FNUAP de présenter à la session annuelle de 2006 un rapport élaboré avec l'UNICEF et portant sur les possibilités de rationalisation de la procédure actuelle d'approbation des programmes de pays harmonisés afin de réduire le temps nécessaire à l'établissement et à l'approbation des descriptifs de programme de pays et de les synchroniser avec les cycles des instruments et processus de programmation de pays, tout en conservant l'intégrité institutionnelle et le mandat de chaque organisme.

123. La Présidente du Groupe d'appui aux programmes de pays du Groupe des Nations Unies pour le développement a expliqué que le Groupe d'appui recevait des équipes de pays des demandes tendant à ce que l'on réduise la charge qui pèse sur elles comme sur leurs homologues nationaux dans le processus de programmation. L'utilisation du PNUAD comme descriptif unique de programme de pays permettrait de simplifier la documentation de programmation sans supprimer le besoin de programmes de pays spécifiques aux différents organismes. Le modèle de locaux communs permettrait d'établir une présence centralisée dans chaque pays, tandis que les programmes de pays propres à chaque organisme se complèteraient plus efficacement. Le PNUD prendrait en compte la valeur ajoutée des équipes de pays qui élaborent des analyses des programmes de pays. La Présidente a exhorté le Conseil à examiner ces propositions et à prendre une décision d'ici à la deuxième session ordinaire de 2005.

124. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/28 sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 2001/11 : accélération de la mise en œuvre des descriptifs de programme de pays.

XV. Visites sur le terrain

Mission en Azerbaïdjan

125. En présentant le rapport sur la mission de visite commune en Azerbaïdjan (DP/2005/CRP.8-DP/FPA/2005/CRP.2), le Rapporteur a, au nom de la mission, exprimé sa gratitude au Gouvernement et à l'équipe de pays pour leur hospitalité et les efforts qu'ils avaient déployés pour la préparer.

126. Les délégations ont félicité les membres du Conseil qui y ont participé pour cette visite fructueuse, qui leur avait permis d'évaluer les difficultés et d'examiner les moyens de rationaliser l'impact des Nations Unies, en particulier pour ce qui est des réfugiés et des personnes déplacées. Elles ont noté la qualité du dialogue entre le Gouvernement et l'équipe de pays, ainsi que le souci de coordination du personnel des Nations Unies. Elles ont aussi loué les efforts visant à tirer parti de l'essor pétrolier du pays, afin de stimuler le développement, d'aider les réfugiés et les personnes déplacées, d'offrir des programmes de santé génésique et de porter une attention particulière aux groupes vulnérables.

127. La délégation de la Fédération de Russie a exprimé l'espoir que les résultats de la mission, outre qu'ils contribueraient à améliorer les relations entre le Gouvernement azerbaïdjanais et l'Organisation des Nations Unies, aideraient au développement économique et social du pays. Mais, ayant participé à la mission, le Gouvernement russe regrettait de ne pas être satisfait du processus suivi pour mettre au point le rapport : il n'avait été ni transparent ni constructif, les délais de soumission des observations n'avaient pas été fixés et le processus d'accord tacite n'avait pas été satisfaisant. Les participants n'avaient pas accepté les dernières corrections au projet de rapport.

128. Coprésidente du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Fédération de Russie jugeait importante la coopération politique constructive de l'Organisation des Nations Unies pour régler le conflit de Nagorny Karabakh en tenant compte du principe de l'intégrité territoriale et des autres principes importants des Nations Unies et de l'OSCE. Il importait que les documents des Nations Unies portant directement ou indirectement sur la question utilisent des formulations convenues. Or, dans plusieurs points du rapport, cette approche n'a pas été suivie. Le Secrétariat porte une responsabilité particulière pour ces problèmes car il lui incombait de veiller à ce que seuls des documents dûment convenus fussent soumis au Conseil pour approbation.

129. D'autres délégations ont loué les efforts de tous ceux qui avaient contribué à publier le rapport à temps malgré des délais serrés. On a demandé qu'il fasse l'objet d'un nouveau tirage pour raisons techniques.

130. Il a été décidé que le rapport sur la mission de visite commune en Azerbaïdjan (DP/2005/CRP.8-DP/FPA/2005/CRP.2) ferait l'objet d'un nouveau tirage pour raisons techniques.

Mission en République démocratique populaire lao

131. En présentant le rapport sur la mission de visite en République démocratique populaire lao (DP/2005/CRP.7-DP/FPA/2005/CRP.1), le rapporteur a remercié le Gouvernement pour son accueil chaleureux et son hospitalité. Il a également remercié le coordonnateur résident des Nations Unies et le représentant résident du PNUD, le représentant du FNUAP et leurs collaborateurs respectifs pour leur travail; et il a fait part des grandes difficultés de développement auxquelles est confronté le pays, notamment les suivantes : présence de nombreuses munitions non explosées; nécessité de développer les capacités nationales; questions de population. Il a souligné que les activités du PNUD et du FNUAP correspondaient aux priorités du Gouvernement et favorisaient l'appropriation des programmes par le pays.

132. Le Rapporteur a noté que le programme de réforme de la gestion et de l'administration publiques était l'un des projets du PNUD les plus réussis dans le pays. Il a appelé l'attention sur le soutien apporté par le PNUD au Programme national lao d'élimination des munitions non explosées, soulignant la nécessité de sensibiliser les donateurs au problème des munitions non explosées.

133. Le Corapporteur a noté que l'assistance apportée par le FNUAP au Gouvernement, s'agissant de la santé génésique et des questions de population et de développement, avait donné lieu à un bon climat décisionnel et permis d'accroître la disponibilité en services de santé génésique, de développer l'usage de la contraception et de réduire la mortalité maternelle. Il a retracé les activités qui ont

bien appuyé l'éducation entre pairs et la formation des enseignants, l'utilisation d'équipes mobiles pour apporter des services de santé génésique aux villages reculés, et le recours aux spectacles locaux pour faire prendre conscience de problèmes tels que la prévention du VIH. Il a loué la collaboration du FNUAP avec les populations locales, les organisations de la société civile et les ONG internationales.

134. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la mission de visite en République démocratique populaire lao.

Débat consacré au FNUAP

XVI. Rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2004

135. La Directrice exécutive a axé sa déclaration liminaire sur cinq grandes questions : la marche vers 2015; la réponse à l'évolution du monde; les résultats stratégiques du plan de financement pluriannuel (PFP); l'accroissement de l'efficacité du FNUAP, organisme et partenaire de développement; et la mobilisation des ressources. Elle a souligné le lien entre les droits de l'homme et le doigté culturel dans la programmation ainsi que l'importance de la coopération Sud-Sud. Elle a annoncé la nouvelle devise et le nouveau descriptif de mission abrégé destinés à communiquer au grand public la vision du Fonds et a présenté son rapport pour 2004 : progrès accomplis dans l'application du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 (DP/FPA/2005/7, I et II). On trouvera le texte intégral de la déclaration au site Web du FNUAP : <<http://www.unfpa.org/execbrd>>.

136. De nombreuses délégations ont félicité la Directrice exécutive de sa gestion, de son maintien en fonctions jusqu'à 2008, et des progrès accomplis pendant la première année d'exécution du plan de financement pluriannuel. Les délégations ont loué le FNUAP pour avoir en 2004 reçu plus de contributions que jamais à ses ressources ordinaires, avec plus de donateurs que jamais. Certaines ont annoncé leurs contributions, avec engagements pluriannuels et l'une a doublé son apport. Les délégations ont encouragé le FNUAP à renforcer ses partenariats, notamment avec le secteur privé.

137. Les délégations ont souligné que, pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, il fallait atteindre ceux de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elles ont donc félicité le FNUAP de son rôle moteur pour en promouvoir le programme d'action ainsi que de son œuvre dans les domaines de la santé sexuelle et génésique; de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes; et de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé génésique. Beaucoup se sont déclarés favorables à l'adjonction lors du Sommet mondial de 2005 d'une autre cible à l'objectif 5 (santé maternelle) : accès universel, d'ici à 2015, aux services de santé génésique par le biais des systèmes de soins de santé primaires.

138. Les délégations ont félicité le FNUAP de sa participation grandissante aux travaux de synthèse et notamment aux Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et aux approches sectorielles. Elles l'ont exhorté à se pencher d'urgence sur la santé des adolescents et ont appuyé sa lutte contre le VIH/sida et la violence sexiste. Elles l'ont encouragé à élargir son action en l'axant davantage sur

les Trois principes. Elle se sont réjouies de ses contributions à la création de capacités nationales, de son appui actif à l'examen triennal des activités opérationnelles et à la réforme de l'ONU et de sa volonté de donner suite à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

139. Les délégations ont encouragé le FNUAP à produire sur les PFP des rapports plus précis et plus concis car des données de mauvaise qualité sur les objectifs quantitatifs et les indicateurs de résultats nuisaient à l'utilité de ces plans pour la planification et le suivi; de plus des données de pays devraient figurer en 2007 dans le rapport cumulatif sur le plan de financement pluriannuel.

140. Une délégation a encouragé le FNUAP à appliquer une stratégie nette pour la sécurité d'approvisionnement en produits de santé génésique, en soulignant le rôle qu'il joue pour réduire la mortalité maternelle et pour attaquer les conséquences de l'avortement dangereux. Une autre a souligné l'importance de la nutrition et de l'âge du mariage comme facteurs de mortalité maternelle et a recommandé le doigté culturel face à la seconde question.

141. Les délégations ont félicité le FNUAP de son action dans le domaine de la coopération Sud-Sud, du succès de sa campagne sur les fistules obstétricales et de son programme de conseils aux jeunes. Elles ont noté qu'il s'occupe de plus en plus de secours et d'interventions humanitaires, notamment à la suite de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien. Elle l'ont encouragé à développer son aptitude à réagir vite et systématiquement aux situations de crise ou d'urgence, en lui demandant d'examiner les incidences du maintien de la durabilité de ces réactions et d'en rendre compte au Conseil.

142. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leur appui au FNUAP et à ses travaux. Elle a aussi remercié le Gouvernement suédois pour l'accueil à Stockholm de la table ronde de haut niveau sur la santé et les droits génésiques. Elle a pris note avec intérêt de la proposition d'ajouter une cible de santé génésique à l'objectif 5 et admis qu'il fallait redoubler d'efforts contre la mortalité maternelle et pour la prévention du VIH. Elle a souligné le souci du FNUAP pour la santé sexuelle et génésique des jeunes et son attachement aux Trois principes.

143. Pour la sécurité d'approvisionnement en produits de santé génésique, elle a souligné l'action du Fonds dont une stratégie sera évoquée avec les membres du Conseil. Le FNUAP avait donné des instructions aux bureaux de pays pour remédier à l'attention insuffisante portée à la santé génésique des adolescents dans les DSRP. La Directrice exécutive a noté qu'il y avait plus de 1 000 candidats aux stages du programme spécial de la jeunesse et elle a évoqué les partenariats fructueux noués avec le secteur privé pour la campagne sur les fistules.

144. S'agissant des DSRP et des approches sectorielles, la Directrice exécutive a dit que, vu ses effectifs, le Fonds ne pouvait pas participer à toutes les réunions. Il fallait qu'il étoffe ses ressources dans les bureaux de pays face à ces problèmes, y compris ceux qui ont trait aux efforts de réforme de l'ONU. Elle a souligné que le Fonds avait attaché au doigté culturel dans sa programmation à la coopération Sud-Sud et à une action adaptée au nouveau climat de l'aide.

145. Le chef du Bureau de la planification stratégique a pris note avec intérêt des observations des délégations et souligné que le FNUAP était décidé à exécuter efficacement le plan de financement pluriannuel. Il a noté les observations faites sur les données et les indicateurs pour les rapports sur les plans de financement

pluriannuel, en précisant qu'il comptait disposer de plus de données sur les indicateurs pour le rapport cumulatif en 2007.

146. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/25 : rapport de la Directrice exécutive pour 2004.

XVII. Engagements financiers en faveur du FNUAP

147. En présentant le rapport sur les engagements financiers en faveur du FNUAP (DP/FPA/2005/8 et Corr.1), la Directrice exécutive a remercié les donateurs de leurs contributions qui ont permis au Fonds d'atteindre un niveau de ressources plus élevé que jamais. Elle a surtout remercié les pays qui avaient augmenté leurs contributions et dit espérer que le FNUAP pourrait atteindre son nouvel objectif de 400 millions de dollars de ressources ordinaires en 2005.

148. Le responsable du Service de mobilisation des ressources a donné une prévision actualisée des revenus du FNUAP. Il a souligné l'importance d'une base de ressources prévisible et assurée et remercié le Conseil d'administration de ses avis, de son appui et de ses encouragements.

149. Les délégations ont félicité le FNUAP d'avoir si bien mobilisé des ressources, en notant que c'était un signe de confiance qu'il inspire aux donateurs. Elles ont dit qu'il faudrait augmenter l'aide publique au développement pour les activités de population et de santé génésique.

150. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leur appui et de leurs suggestions. Elle a indiqué que le FNUAP étudierait la meilleure manière de faire apparaître les contributions des pays de programme dans son rapport.

151. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/24 : Engagements financiers en faveur du FNUAP.

XVIII. Programmes de pays et questions connexes

152. Le Conseil d'administration était saisi de 14 projets de documents de programme de pays; d'une note sur l'exécution du programme spécial d'aide au Myanmar; de la première prorogation de ce programme pour un an; et de la prorogation pour deux ans du programme de pays pour le Timor-Leste.

153. *Afrique.* Les délégations ont encouragé le FNUAP à se concentrer davantage sur la prévention du VIH/sida dans les quatre programmes. Elles l'ont félicité de sa collaboration avec la société civile au Burkina Faso, notamment dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation. Elles se sont réjouies de l'accent mis sur les questions d'égalité des sexes et noté que le FNUAP était bien placé pour en animer le Fonds commun. Elles l'ont exhorté à s'engager davantage dans le programme du secteur de la santé et à l'action pour la santé génésique. S'agissant du document sur le Ghana, elles ont noté les progrès accomplis grâce aux approches sectorielles, conseillé une référence plus nette au secteur privé quant à la programmation de l'approvisionnement en préservatifs, et encouragé le FNUAP à augmenter la capacité dans le domaine de l'égalité des sexes. Concernant le document de l'Ouganda, elles ont préconisé un alignement plus étroit sur le DSRP et les approches sectorielles de la santé et recommandé une harmonisation accrue avec les

autres organismes des Nations Unies. Elles ont demandé comment les problèmes humanitaires dans l'Ouganda du Nord seraient abordés et exhorté le FNUAP à se pencher sur la question des orphelins du VIH/sida.

154. *États arabes et Europe.* Les délégations ont reconnu l'harmonie entre les documents sur l'Ukraine et l'Albanie et leurs PNUAD respectifs. Elles ont souligné le rôle du Fonds dans la sensibilisation des jeunes à la santé et aux droits génésiques; elles ont affirmé qu'il fallait s'occuper du VIH/sida; et elles ont félicité le Fonds de son œuvre de prévention du VIH avec les services ukrainiens en uniforme. Elles l'ont encouragé à s'efforcer de réduire l'incidence de l'avortement en Ukraine et en Albanie et à s'occuper de la violence sexiste en Ukraine, en préconisant des ressources supplémentaires pour le programme de ce pays. Elles se sont dites satisfaites de ce que le document sur la Turquie souligne la création de capacités nationales et corresponde aux priorités nationales. À propos du document sur le territoire palestinien occupé, une délégation s'est félicitée de ce que l'accent soit mis sur l'accès aux services complets de santé génésique.

155. *Asie et Pacifique.* S'agissant du document sur le Bangladesh, les délégations ont souligné l'importance de la maternité sans risques et de l'accouchement bien assisté. Elles se sont réjouies des efforts de formation de maïeuticiens et ont préconisé un appui technique pour améliorer la qualité des services. Il faudrait s'occuper davantage de la création de capacités, des produits de santé génésique et des partenariats avec la société civile. Les délégations ont loué le document sur le Cambodge et l'assistance du Fonds prévue pour le recensement de 2008. Elles ont encouragé le FNUAP à travailler avec les ONG sur des questions délicates comme la santé génésique des adolescents et encouragé une collaboration accrue avec le Ministère de la femme. Concernant le document sur la Chine, une délégation n'a pas appuyé le maintien de la fourniture par le Fonds d'un appui en planification familiale et en santé génésique aux autorités démographiques du pays mais de nombreuses autres ont exprimé leur appui au document en se félicitant de l'esprit de réforme et de l'assouplissement dans le programme chinois de planification familiale. S'agissant du document sur le Viet Nam, les délégations ont loué l'accent mis sur la réduction de la pauvreté et de la mortalité maternelle et infantile. Elles ont noté qu'il fallait des programmes scolaires sur la santé génésique des adolescents et encouragé le FNUAP à continuer ses activités au Myanmar pour y assurer la santé et les droits génésiques de la population.

156. *Amérique latine et Caraïbes.* Les délégations ont reconnu que le document sur le Pérou était conforme à ses priorités et à ses plans de développement nationaux. Elles se sont réjouies de ce que le Gouvernement, les ONG et d'autres partenaires du développement aient été largement consultés pour élaborer le programme.

157. Les directeurs des divisions géographiques du FNUAP ont remercié les délégations de leurs observations en précisant que celles qui portaient sur les projets de programme de pays distincts leur seraient transmises.

158. Le Conseil d'administration a pris note de la première prorogation pour un an du programme spécial d'aide au Myanmar et de la note sur son exécution. Il a approuvé la prorogation pour deux ans du programme de pays pour le Timor-Leste et a pris note des 14 documents de programme de pays suivants et des observations faites à leur sujet : Burkina Faso, Ghana, Namibie, Ouganda, Albanie, Georgie, territoire palestinien occupé, Turquie, Ukraine, Bangladesh, Cambodge, Chine, Viet Nam et Pérou.

XIX. Autres questions

Hommage d'adieu à l'Administrateur du PNUD

159. Le Conseil d'administration a rendu hommage à l'Administrateur du PNUD, Mark Malloch Brown qui quitte le PNUD pour devenir Chef de cabinet de l'ONU. Les délégations ont fait l'éloge de ses réalisations et de ses qualités personnelles et lui ont exprimé leurs vœux de succès dans son nouveau poste.

160. Exprimant les regrets que leur cause son départ et applaudissant son attachement au développement, les membres du Conseil ont loué l'Administrateur d'avoir su guider le PNUD à travers une délicate période de réforme, de lui avoir fait aborder des domaines comme la consolidation de la paix après les conflits, la Commission du secteur privé et le Projet objectifs du Millénaire, et d'avoir redressé sa situation financière.

Conférence spéciale : de la consolidation de la paix après les conflits au développement : le cas d'El Salvador

161. La Présidente du Conseil d'administration a ouvert la conférence en soulignant l'importance des efforts de consolidation de la paix en El Salvador et le partenariat exemplaire entre ce pays et le PNUD vers une paix et un développement durables.

162. Elle a présenté les orateurs, notamment M. Francisco E. Laínez, Ministre des affaires étrangères d'El Salvador, qui a évoqué les problèmes que pose son pays à l'instauration d'une paix et d'une démocratie durables et après 10 ans de conflit armé, en soulignant le dialogue et les négociations auxquels préside le PNUD.

163. M. Laínez était accompagné du Président de la Cour suprême, Agustín García Calderón; de l'ancien Ministre de l'éducation et coordonnateur du premier rapport d'El Salvador sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, Evelyn Jacir de Lovo; de la personnalité politique et ancien commandant du Front de libération nationale Farabundo Martí, Facundo Guardado; de l'Administrateur associé du PNUD, Zéphirin Diabré et de la Coordinatrice résidente des Nations Unies en El Salvador, Beat Rohr. Ils ont parlé de la transition entre le règlement des conflits et la consolidation de la paix et le développement; des réformes institutionnelles et légales; et de l'évolution de la politique de développement socioéconomique.

164. L'Administrateur assistant adjoint et Directeur adjoint du Bureau de la prévention des crises et du relèvement, M. John Ohiorhenuan, a parlé des enseignements tirés des efforts de consolidation de la paix après les conflits de par le monde, et l'Administratrice assistante et Directrice du Bureau de l'Amérique latine et des Caraïbes, M^{me} Elena Martínez, a parlé du rôle du PNUD dans la consolidation de la paix en Amérique centrale.

165. Les délégations ont remercié les orateurs de leurs exposés et félicité le Gouvernement d'El Salvador et le PNUD d'avoir organisé la conférence. Elles ont appelé l'attention sur les initiatives du PNUD intéressant les négociations de paix; les accords-cadre sur les droits de l'homme et les populations autochtones; l'assistance aux personnes déplacées et aux réfugiés; et l'appui aux activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

166. Les délégations ont exhorté le PNUD à continuer à coordonner avec les pays toutes les phases des processus de paix après les conflits; mais les ressources étant alors rares, le PNUD devrait encourager les organismes des Nations Unies à unir les leurs et à coopérer étroitement avec les institutions financières internationales pour avoir le maximum d'effet sur les pays. Exhortant le PNUD à miser sur l'importance croissante des activités de consolidation de la paix après les conflits, les délégations ont exprimé l'espoir qu'une fois avalisée, l'initiative du Secrétaire général visant à créer une commission de la consolidation de la paix et un fonds permanent à cette fin aurait un effet positif sur les efforts du PNUD après les conflits.

167. La conférence a été suivie d'une réception donnée par l'Administrateur du PNUD et le Ministre des affaires étrangères d'El Salvador.

Méthodes de travail du Conseil

168. Le Vice-Président du Bureau (États africains), a présenté le document officieux sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration, en soulignant les questions évoquées lors de la réunion informelle du 1^{er} juin. Les délégations ont montré de l'intérêt pour les propositions faites mais indiqué qu'il faudrait en débattre davantage avant de recommander des mesures d'amélioration. Certaines ont jugé inutile d'améliorer à ce stade les méthodes de travail.

169. Quelques délégations ont suggéré d'identifier sous forme matricielle les insuffisances dans ces méthodes. Les membres du Conseil sont convenus de présenter leurs recommandations à la session actuelle, en se concertant informellement pour présenter le document officieux comme document officiel du Conseil à la deuxième session ordinaire, en septembre 2005.

Causerie du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les conclusions de l'enquête mondiale sur l'impact des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau des pays

170. La causerie a donné un aperçu des grandes conclusions : a) prise de conscience et appropriation de la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement; b) signes d'engagement, mesurant l'état de la base analytique pour la formulation de stratégies de réduction de la pauvreté et des plans de développement fondés sur les objectifs du Millénaire en la matière, l'évolution de l'évaluation des besoins, les remaniements d'ordre politique, législatif et budgétaire ainsi que dans la coopération au développement; c) progrès vers la mise en œuvre, comme l'élargissement des programmes face aux questions de santé et d'éducation; et d) échelle et nature des interventions des équipes de pays des Nations Unies.

FNUAP

171. Le FNUAP a organisé deux consultations informelles : a) sur son rôle et son action face aux crises (prévoyance, réponse humanitaire, transition et relèvement); et b) sur la santé maternelle et le VIH/sida.

Troisième partie
Deuxième session ordinaire

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
à New York, du 6 au 9 septembre 2005

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2005 du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP s'est tenue du 6 au 9 septembre à New York. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de ladite session (DP/2004/L.3 et Corr.1) ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2005 (DP/2005/29 et Corr.1).

2. Par sa décision 2005/42, le Conseil d'administration a approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 2006 :

Première session ordinaire :	20-27 janvier 2006
Session annuelle :	12-23 juin 2006 (Genève)
Deuxième session ordinaire :	11-15 septembre 2006

3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2005 ont été consignées dans le document DP/2005/30, qui peut être consulté à l'adresse suivante : <www.undp.org/execbrd/indexfr.htm>

4. Le Conseil a adopté la décision 2005/32 relative à ses méthodes de travail, en demandant qu'il soit consigné qu'il n'avait pas pris note du document DP/2005/CRP.13 contenant des propositions visant à améliorer ses méthodes de travail, parce qu'il n'avait pas eu le temps d'en débattre officiellement.

Déclaration de l'Administrateur

5. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration, l'Administrateur du PNUD, après avoir évoqué la tenue imminente du Sommet mondial de 2005 et les 10 années qui devaient permettre d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2015, a affirmé que 2005 constituait une année historique pour le PNUD et un tournant décisif pour ses activités de développement au niveau mondial. Après avoir cité les réalisations de son prédécesseur, auquel il a rendu hommage, il a fait part de son souhait d'accroître encore l'efficacité et l'efficacités du PNUD pour obtenir une nouvelle amélioration de sa contribution au développement. Il a appelé l'attention sur les défis à relever et sur les mesures à prendre pour :

a) *Recentrer les activités de mobilisation des ressources*, en particulier en élargissant la base de donateurs afin que davantage de pays de programme versent des contributions au budget de base – étant donné que, si les ressources de base avaient augmenté pendant la période couverte par le premier plan de financement pluriannuel (PFP), les contributions versées par les pays de programme avaient diminué et l'augmentation de l'aide publique au développement (APD) avait été annulée en termes réels en raison de l'inflation et des fluctuations monétaires, entre autres facteurs;

b) *Faire comprendre l'urgence de la réalisation des OMD* en soulignant qu'elle était possible techniquement et économiquement – ce qui supposait que les pays en développement prennent les initiatives nécessaires mais aussi que les pays riches s'acquittent des engagements qu'ils avaient pris au titre des huit OMD de fournir une aide plus importante et de meilleure qualité, de pratiquer un commerce favorable aux pauvres et d'alléger encore la dette;

c) *Faire reconnaître l'utilité de l'aide au développement* en donnant des exemples de ses effets stimulants sur la croissance lorsque les pays bénéficiaires s'étaient dotés d'institutions et de politiques adéquates – ce qui confirmait l'importance capitale d'une bonne gouvernance – et lorsque l'aide visait expressément à appuyer directement le développement;

d) *Promouvoir l'égalité des sexes et sa prise en considération systématique*, et faire prendre conscience de son importance pour le succès des activités de développement, vu qu'elle accélérerait la croissance économique, renforçait la démocratie et réduisait la pauvreté et l'insécurité. À cette fin, l'Administrateur cherchait à resserrer les liens avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM);

e) *Constituer des partenariats plus efficaces* avec les institutions financières internationales et renforcer la coordination entre les organismes des Nations Unies, compte tenu des problèmes qu'entraînait un cloisonnement inutile;

f) *Continuer à appliquer les normes les plus exigeantes en matière de responsabilisation et de transparence* en renforçant les procédures et dispositifs de protection relatifs aux finances et à la gestion;

g) *Mener la réforme de l'ONU au niveau des pays* en constituant une équipe de gestion qui veillerait à l'application d'une approche commune et renforcer la direction du système des coordonnateurs résidents, notamment en continuant à piloter la mise en application de la formule du directeur de pays.

6. Exposant sa conception d'une vision partagée de la mission du PNUD, l'Administrateur a insisté sur la place centrale que devait occuper le Programme dans le développement et les questions économiques et sur le rôle de premier plan qui lui revenait dans la formulation d'approches théoriques et de politiques de remplacement susceptibles d'aider les pays en développement, les pays les moins avancés (PMA) tout particulièrement, mais aussi les pays à revenu intermédiaire et les pays en transition. Il a également souligné l'importance de la coopération Sud-Sud, des stratégies de réduction de la pauvreté axées sur les OMD, des activités de relèvement après un conflit et l'obligation qu'avait le PNUD de rester politiquement neutre tout en faisant la promotion de la gouvernance démocratique. Il était prêt à étudier ces questions avec le Conseil d'administration au cours des années à venir.

7. Les délégations ont félicité l'Administrateur de sa nomination et lui ont souhaité la bienvenue à la session du Conseil, qui était pour lui la première. Elles l'ont félicité de sa stimulante déclaration, et ont dit partager largement son analyse, ses conclusions et sa vision de l'avenir du PNUD. Elles l'ont assuré de leur ferme appui et se sont déclarées tout à fait disposées à collaborer avec lui au cours des prochaines années à la mise en œuvre de son plan ambitieux.

8. Les délégations ont appelé l'attention sur les domaines où le PNUD devait concentrer ses efforts, en insistant sur sa fonction de chef de file dans le suivi du Sommet mondial de 2005, en particulier pour ce qui était du développement et des OMD. À cet égard, elles ont souligné son rôle décisif en ce qui concernait : a) la réforme de l'ONU, dont le volet le concernant consistait notamment à harmoniser les opérations sur le terrain via le système des coordonnateurs résidents afin d'éviter tout cloisonnement et à financer des postes de directeur de pays au moyen de fonds non affectés; b) l'appui à la Commission de la consolidation de la paix nouvellement créée, dans le cadre de laquelle il devrait jouer un rôle plus important

dans la prévention de crises et le relèvement après un conflit, en particulier dans les États fragiles; c) l'attribution d'un rang de priorité aux besoins des PMA, en particulier ceux d'Afrique, et la sensibilisation à la nécessité d'un commerce équitable et de l'allègement de la dette; d) la multiplication des partenariats, grâce surtout à l'élargissement de la base de donateurs, l'application de l'Accord de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le maintien de sa neutralité; e) l'intensification des activités visant à améliorer la sécurité dans le cadre de son rôle de coordonnateur interorganisations au niveau des pays; f) la promotion de la coopération Sud-Sud et des meilleures pratiques au moyen de ses vastes réseaux de gestion des connaissances; g) l'attribution d'un rang de priorité élevé à la question de l'égalité des sexes, à la fois dans la programmation et dans le fonctionnement interne de l'organisation, la création dans le budget d'appui biennal d'une rubrique budgétaire distincte pour les activités connexes et le renforcement de la collaboration avec UNIFEM; et h) l'alignement sur les OMD des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté élaborés au niveau des pays et la prise en main par les pays de la mise en œuvre de leur stratégie.

9. Répondant aux délégations, l'Administrateur les a remerciées de leur appui et de leurs encouragements, s'est déclaré d'accord avec elles quant à l'importance de la réforme de l'ONU et a souligné la nécessité de réduire le cloisonnement du système des Nations Unies tout en tirant pleinement parti des avantages comparatifs des divers organismes. La combinaison d'un mode de gestion axé sur les résultats et du recours aux nouvelles technologies pour laisser une plus grande autonomie au personnel sur le terrain constituait la clef du succès et renforcerait l'impact de l'action menée pour améliorer la situation des pauvres. Cependant, la croissance économique demeurerait inaccessible en l'absence d'un secteur privé dynamique s'appuyant sur l'état de droit et un secteur public stable. L'Administrateur a indiqué à ce propos que le PNUD devait continuer à travailler avec les institutions financières internationales et qu'il importait d'aligner les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté sur les OMD. Rappelant que la promotion de l'égalité des sexes devait être une priorité, il a plaidé pour l'adoption d'une démarche plus concrète en la matière. Il a fait valoir qu'en raison de son implantation dans les pays, le PNUD était particulièrement bien placé pour les aider pendant la phase de consolidation de la paix et de relèvement et avait de ce fait un rôle central à jouer au sein de la Commission de consolidation de la paix. L'Administrateur a déclaré en conclusion qu'il était prêt à examiner ces questions, entre autres, avec les délégations, dans un cadre aussi bien officiel qu'officieux.

Débat consacré au PNUD

II. Questions financières, budgétaires et administratives

10. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a présenté le projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2006-2007 (DP/2005/31), le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (DP/2005/32), le rapport sur l'examen annuel de la situation financière pour 2004 (DP/2005/33 et Add.1) et des informations sur les dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2004 (DP/2005/34 et Add.1). Dans son exposé, il a souligné que la situation financière de l'organisation était globalement positive puisque les ressources de base et les autres

ressources étaient en augmentation constante. Les projections pour 2006-2007 s'établissaient à 1,9 milliard de dollars pour les ressources de base et à 5,6 milliards de dollars pour les autres ressources.

11. Les délégations ont pris acte avec satisfaction de la poursuite de l'augmentation des ressources de base et des autres ressources de caractère globalement positif des prévisions financières. Elles ont noté que des dispositions avaient été prises pour que le budget soit établi conformément aux principes énoncés dans le plan de financement pluriannuel et dans les décisions du Conseil et se sont félicitées en particulier de ce que l'organisation ait opté pour la budgétisation axée sur les résultats. Elles ont appelé l'attention sur les observations de l'Administrateur relatives à l'augmentation des ressources en termes réels.

12. Les délégations ont insisté sur la nécessité de diminuer les dépenses administratives au profit des activités de programmation et ont souscrit aux recommandations du CCQAB relatives à la rationalisation de la structure des coûts de l'organisation et aux propositions concernant les modalités de financement. Constatant avec préoccupation que les 40 postes de directeur de pays proposés seraient financés au moyen des autres ressources, elles ont demandé des précisions sur ce point et suggéré de poursuivre le débat sur l'impact de cette initiative au niveau des pays. Elles ont demandé instamment au PNUD d'éviter de reclasser des postes, sauf dans des circonstances exceptionnelles.

13. Les délégations se sont félicitées de la décision d'intégrer le Fonds d'équipement des Nations Unies dans le budget d'appui biennal du PNUD, aux fins de la gestion financière, tout en préservant son autonomie. Elles ont souligné la nécessité de lui assurer un financement adéquat.

14. Se référant à l'augmentation des crédits prévus à des rubriques telles que la sécurité, une délégation a demandé selon quels critères le PNUD décidait du mode de financement des nouvelles catégories de dépenses (ressources de base ou autres ressources). On a fait observer qu'il devait tout mettre en œuvre pour assurer la bonne exécution des fonctions de gestion, d'audit et d'évaluation. On lui a également demandé de ne pas prendre de mesures de sécurité qui fassent double emploi avec les initiatives des autres organismes des Nations Unies.

15. Plusieurs délégations se sont étonnées de ne pas trouver dans le budget une rubrique distincte pour la promotion de l'égalité des sexes et ont fortement suggéré au PNUD d'affecter davantage de ressources et un plus grand nombre de postes à cette activité. Il a été également demandé d'envisager d'attribuer le rang de sous-secrétaire général au poste de directeur exécutif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

16. Dans sa décision, le Conseil d'administration a arrêté le montant brut des crédits dont il a approuvé l'ouverture aux fins indiquées dans le rapport, sauf pour ce qui était des postes demandés au titre des activités de mobilisation à l'échelon régional, et décidé que les recettes prévues viendraient en déduction du montant brut des crédits nécessaires. Les pays de programme ont été encouragés à honorer leurs obligations relatives aux dépenses locales des bureaux extérieurs.

17. Les membres du Conseil ont autorisé l'Administrateur à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre, à concurrence de 5 % du montant de la ligne à laquelle le virement était effectué, en le priant instamment de continuer à ajuster progressivement le mode de financement des dépenses d'appui pour parvenir à un

partage des coûts proportionnel entre les ressources ordinaires et les autres ressources. Ils ont également souscrit à la proposition tendant à inscrire les dépenses de sécurité sur une ligne distincte du plan de ressources du PNUD. Ils ont approuvé l'ordre de priorité accordé par l'Administrateur à la question de l'égalité des sexes et demandé qu'il soit tenu compte dans le processus budgétaire des incidences pour du plan d'action prévu en la matière.

18. Répondant aux délégations, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a reconnu la complexité et le caractère redondant de la présentation du budget. Le PNUD s'employait avec les autres organismes à mieux l'harmoniser et à l'axer davantage sur les résultats. L'Administrateur assistant était prêt à collaborer avec les délégations à l'élaboration du budget suivant. À propos de l'emploi des ressources, il a fait observer que le montant affecté aux programmes devrait augmenter de 200 millions de dollars. Il a aussi assuré aux délégations que le PNUD tiendrait compte des recommandations du CCQAB relatives aux reclassements de postes en les limitant le plus possible. S'agissant du recouvrement des dépenses, il a souligné que les taux appliqués avaient été relevés en 2005, ce qui facilitait le rééquilibrage entre les ressources de base et les autres ressources.

19. En ce qui concernait la promotion de l'égalité des sexes, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a expliqué que le budget tenait compte d'éléments tels que la formation et la méthodologie, mais que le véritable problème était l'établissement des priorités, un point qui serait développé dans le plan d'action. Il a rappelé que le PNUD avait déployé des coordonnateurs pour les questions relatives à l'égalité des sexes, dans tous ses bureaux, dont les bureaux de pays, et avait incorporé des stratégies de promotion de l'égalité des sexes dans la programmation au niveau des pays et qu'il collaborait étroitement avec UNIFEM, dont la Directrice exécutive était membre de l'Équipe de gestion stratégique. Il a insisté sur la nécessité d'utiliser plus efficacement les ressources et les capacités existantes et indiqué que le PNUD évaluait les résultats obtenus par son personnel d'encadrement relativement aux objectifs fixés en matière d'égalité des sexes.

20. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion s'est déclaré satisfait de l'appui apporté par les donateurs aux activités menées au titre de la réforme de l'ONU, en particulier celles relatives au financement des postes de directeur de pays, dont les résultats étaient encourageants mais qui nécessiteraient un nouvel apport de fonds pour avoir tous les effets souhaités. En matière de sécurité, il a exposé les principes de base de l'évaluation des coûts, à savoir : déterminer la structure des coûts normale et arrêter une formule de répartition des coûts variables entre les ressources de base et les autres ressources, ce qui exigerait de nouvelles analyses. Il a en outre fait observer que, dans la mesure où le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU prenait en charge certaines dépenses, le PNUD pourrait réduire ses dépenses administratives de sécurité.

21. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/33, relative aux prévisions budgétaires du PNUD pour l'exercice biennal 2006-2007, et la décision 2005/34, relative aux prévisions budgétaires d'UNIFEM pour l'exercice biennal 2006-2007.

22. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du CCQAB sur le projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2006-2007 (DP/2005/32), du rapport de l'Administrateur sur l'examen annuel de la situation financière pour 2004

(DP/2005/33 et Add.1) et des informations sur les dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2004 (DP/2005/34 et Add.1).

III. Évaluation

23. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement et la Directrice du Bureau de l'évaluation ont présenté l'évaluation du cadre de coopération régionale pour les États arabes pour la période 2002-2005 (DP/2005/36), effectuée conformément à une décision du Conseil dans laquelle celui-ci demandait qu'il soit procédé à des évaluations prospectives indépendantes des programmes régionaux avant que de nouveaux programmes soient formulés et présentés.

24. Les délégations ont pris note des six principales conclusions de l'évaluation et fait l'éloge de l'approche et de la méthode utilisées. Elles ont observé que l'évaluation avait été effectuée à un moment opportun, se sont déclarées satisfaites des efforts déployés par le PNUD à cette fin et ont reconnu que le *Rapport arabe sur le développement humain* faisait une plus large place aux questions régionales.

25. Les délégations se sont félicitées des recommandations issues de l'évaluation tendant à l'établissement de liens plus étroits entre les programmes régionaux et les programmes nationaux, en demandant toutefois un complément d'information. De même, elles se sont déclarées satisfaites de l'annexe et de l'introduction de données qualitatives, tout en suggérant d'utiliser des indicateurs qui rendent mieux compte des résultats obtenus.

26. Certaines délégations ont néanmoins souligné qu'il fallait se préoccuper davantage de l'impact des politiques et des programmes au niveau national, et d'autres des résultats des évaluations axées sur les projets. On a fait observer que les recommandations avancées étaient certes judicieuses, mais qu'il fallait les hiérarchiser en donnant la priorité à l'amélioration des liens entre les programmes régionaux et les programmes nationaux et au respect des critères énoncés dans le rapport, en particulier au paragraphe 52.

27. Ayant relevé que le *Rapport arabe sur le développement humain* mettait l'accent sur la gestion des ressources en eau à l'échelle régionale, une délégation a insisté sur la nécessité de renforcer les institutions régionales concernées afin de stimuler les activités de développement et de limiter les risques de conflit. Pour ce qui était de l'accroissement de la population, on a souligné qu'il fallait prendre de nouvelles mesures spécifiquement axées sur les liens entre l'égalité des sexes et la pauvreté. L'idée que les jeunes fassent l'objet d'une question transsectorielle a été appuyée mais le PNUD a été encouragé à établir une distinction entre les jeunes gens et les jeunes filles. De l'avis général, il fallait une plus grande coopération entre le PNUD et les pays de programme.

28. Se référant à deux points à propos desquels le rapport susmentionné signale des lacunes, à savoir le VIH/sida et les droits de l'homme, une délégation a déclaré que d'autres questions devraient aussi être abordées dans une stratégie régionale de développement, ajoutant que ces deux points n'étaient peut-être pas « représentatifs » à l'échelle régionale. De même, si l'on s'est félicité de la méthode utilisée dans le rapport, on a noté que celui-ci devait seulement servir d'appoint au

cadre régional de coopération et non lui servir de base, parce que les États Membres n'avaient pas été suffisamment consultés.

29. Remerciant les délégations de leurs observations, la Directrice du Bureau de l'évaluation a passé en revue quatre domaines de préoccupation : a) les résultats des évaluations et la quantification de leur impact; à ce sujet, la Directrice a affirmé qu'elle partageait pleinement les préoccupations des délégations et a donné l'assurance qu'il serait prêté davantage attention au développement des capacités lors de la prochaine phase et que la méthode serait revue de manière à mieux faire ressortir l'impact des activités; b) les données de référence et la nature des indicateurs, qui devraient faire l'objet d'une collaboration plus étroite avec les services opérationnels pour que le PNUD puisse mesurer les tendances; c) la nécessité de hiérarchiser les recommandations, ce qu'a permis de faire l'examen du point à l'ordre du jour; d) l'évaluation future des nouveaux programmes, qui exigerait un recentrage compte tenu des changements apportés à leur contenu. En ce qui concernait la gestion, la Directrice du Bureau de l'évaluation a ajouté qu'il convenait de prêter davantage attention aux questions nouvelles et intersectorielles dans les évaluations, de travailler en relation plus étroite avec les bureaux de pays et de créer des liens pour l'échange de connaissances au niveau des pays.

30. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/35 relative à l'évaluation du cadre de coopération régionale pour les États arabes pour la période 2002-2005.

IV. Programmes de pays et questions connexes

31. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a présenté le point relatif aux programmes de pays, qui portait notamment sur le projet de descriptif du programme régional pour les États arabes (DP/RPD/RAS/1), les projets de descriptif des programmes de pays, la prorogation de certains cadres de coopération avec les pays (DP/2005/37) et la note de l'Administrateur intitulée « Assistance au Myanmar : prorogation de l'Initiative pour le développement humain » (DP/2005/38).

32. Les directeurs des bureaux régionaux du PNUD ont présenté pour examen au Conseil d'administration les projets de descriptif des premiers programmes établis pour les pays suivants : Tchad, Swaziland, Jamahiriya arabe libyenne, Afghanistan, Bangladesh, Indonésie et Guyana. Le PNUD tiendrait compte des observations du Conseil avant de mettre la dernière main à ces programmes de pays et de les lui soumettre pour approbation à sa première session ordinaire de 2006. Une fois mis au point sur la base des observations formulées par le Conseil à la session en cours, les programmes de pays seraient affichés sur les sites Web des bureaux régionaux, et ce avant la fin d'octobre.

33. Le Conseil d'administration a pris acte des projets de descriptif relatifs aux programmes de pays susmentionnés et des observations s'y rapportant.

34. Le Conseil a approuvé la prorogation de deux ans du deuxième cadre de coopération avec le Mexique et du programme de pays du Timor-Leste; la prorogation de deux ans, du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007, du cadre de coopération régionale avec l'Amérique latine et les Caraïbes; et la prorogation de

trois ans, demandée à titre exceptionnel, du deuxième cadre de coopération avec le Chili et du deuxième cadre de coopération avec l'Uruguay.

Projet de descriptif du programme régional concernant les États arabes

35. Les délégations ont pris note avec satisfaction du projet de descriptif du programme régional concernant les États arabes (DP/RPD/RAS/1) et l'ont fermement appuyé. Elles en ont approuvé les trois piliers (réalisation des OMD, établissement d'une gouvernance démocratique et édification d'une société du savoir), y compris la proposition incluant la question des jeunes parmi les questions transsectorielles, et se sont félicitées du rang de priorité attribué aux questions de l'égalité des sexes et de la préservation de l'environnement, en particulier la gestion des ressources en eau.

36. Les délégations espéraient cependant que la vision globale dont procédait tout programme régional permettrait de suivre des approches adaptées à chaque pays. Le PNUD a été invité à tenir compte de la diversité des États arabes dans l'exécution de chacun des trois volets du programme. Ainsi, une question telle que le VIH/sida, qui était considérée comme une priorité dans le premier pilier, devait être abordée différemment selon le contexte national.

37. Une délégation a souligné qu'il importait de s'occuper également des trois piliers, sans se focaliser sur les questions qui semblaient les plus intéressantes sur le plan politique ou médiatique ou comme sujet d'une campagne de mobilisation. D'autres questions, dont certaines étaient déjà prises en compte dans le projet présenté, devraient aussi occuper une place importante dans le descriptif définitif du programme régional, en particulier l'éducation de base, l'amélioration des systèmes de santé, la viabilité de la dette, le commerce et le renforcement des capacités. Il a par ailleurs été demandé de continuer à renforcer les liens existant entre les programmes mondiaux, les programmes régionaux et les programmes nationaux.

38. Se référant à l'initiative pour la gestion des ressources en eau mentionnée au paragraphe 25 du rapport, une délégation a trouvé préoccupant que l'on envisage de s'occuper des questions relatives à l'utilisation et à la conservation de l'eau dans l'optique de la prévention d'un conflit ou des eaux transfrontières, en adoptant une approche axée sur les droits de l'homme, ce qui est susceptible de prêter à controverse. À cet égard, il a été demandé d'inclure dans le rapport une analyse de l'utilité de l'initiative du PNUD relative à la gestion commune des bassins hydrographiques pour les travaux relatifs aux eaux transfrontières de la région.

39. Observant que le *Rapport arabe sur le développement humain* dénombrait trois obstacles au développement humain – insuffisance des libertés individuelles, de l'autonomisation des femmes et des connaissances –, une délégation a proposé que le programme régional proposé fasse une plus large place à l'autonomisation des femmes. Le premier pilier, relatif aux OMD, traitait certes de l'égalité des sexes, mais cette question ne devait pas être traitée uniquement dans le cadre de la réduction de la pauvreté; elle devait faire partie intégrante des deux autres piliers.

40. Les délégations se sont déclarées prêtes à participer activement aux consultations préalables à la mise au point définitive du programme régional et à son adoption par le Conseil à la première session ordinaire de 2006.

41. Répondant aux délégations, la Chef de la Division du programme régional du Bureau régional pour les États arabes les a remerciées de leur appui et de leurs

observations et a fait écho à un certain nombre de leurs préoccupations. Elle a déclaré que le PNUD s'occuperait des trois piliers de manière égale et a ajouté que le tableau des ressources montrait que l'organisation étudiait attentivement les moyens d'y parvenir.

42. Approuvant l'idée que la diversité régionale nécessitait l'adoption d'approches adaptées à chaque pays, l'intervenante a souligné que le PNUD laissait une certaine marge de manœuvre à cet égard et a donné l'exemple du VIH/sida. En ce qui concernait le paragraphe 24 du rapport, relatif à l'intensification de la lutte contre l'épidémie, elle a souligné que si le PNUD mettait l'accent sur l'adoption d'une approche commune des activités de sensibilisation, de la mobilisation de fonds et de la constitution de coalitions, il laissait aux pays le soin d'établir les structures nécessaires.

43. Pour ce qui était de la gestion des ressources en eau, les interventions du PNUD, qui en étaient encore au stade de la conception, seraient entièrement fondées sur l'approche globale et feraient l'objet de consultations avec les partenaires internationaux, dont le Fonds pour l'environnement mondial, le Centre de recherches pour le développement international, le Programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen et d'autres organisations internationales. Le PNUD continuerait à tenir les délégations informées du contenu de ces programmes à mesure de leur évolution.

44. En ce qui concernait la programmation de l'égalité des sexes, la Chef de la Division du programme régional a assuré les délégations qu'elle prenait de plus en plus d'importance dans le programme régional. S'agissant de l'OMD y relatif, dont il était question au paragraphe 23 du rapport, le PNUD veillait à en tenir systématiquement compte et à l'intégrer pleinement dans ses activités. Il s'occupait des droits des femmes dans le cadre du programme relatif aux technologies de l'information et des communications au service du développement; de l'égalité des sexes et de la citoyenneté dans le cadre des ses interventions relatives à la gouvernance; et des aspects sexospécifiques de la pauvreté dans le cadre du programme de réduction de la pauvreté. Il n'excluait pas d'élaborer un programme visant spécifiquement à favoriser l'égalité des sexes une fois qu'il aurait analysé le *Rapport arabe sur le développement humain pour 2006*.

45. Le PNUD continuerait à s'intéresser aux nouvelles questions importantes telles que la dette et le commerce, dont il était aussi question dans le programme, et il menait des activités conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies dans les domaines de l'éducation de base et des soins de santé. Il envisageait avec satisfaction les consultations préalables à la mise au point définitive du programme, auxquelles il attachait beaucoup d'importance.

46. Le Conseil d'administration a pris acte du projet de descriptif du programme régional pour les États arabes (DP/RPD/RAS/1).

Assistance au Myanmar : prorogation de l'Initiative pour le développement humain

47. Après la présentation de l'exposé de l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et du représentant résident du PNUD au Myanmar sur la prorogation de l'Initiative pour le développement humain (DP/2005/38), les délégations ont félicité le représentant résident de la qualité de

son intervention. Elles ont convenu que l'environnement au Myanmar était difficile sur les plans politique et opérationnel mais ont appelé l'attention sur la détérioration constante de la situation des pauvres, que démontrait en particulier le fait que le VIH, la tuberculose et le paludisme gagnaient du terrain. Elles ont fermement appuyé l'Initiative pour le développement humain, dont elles ont souligné les résultats impressionnants, et ont invité la communauté internationale à la soutenir et à contribuer au Fonds pour la lutte contre le VIH/sida, dont elles espéraient que le PNUD continuerait à administrer. Elles ont prié instamment le PNUD d'intensifier le suivi, l'évaluation et la coordination des activités menées au titre de l'Initiative et lui ont demandé de multiplier les partenariats avec les organisations locales, de veiller à ce que ses initiatives ne bénéficient pas aux militaires et de continuer à prêter attention aux besoins des femmes.

48. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a remercié les délégations de leurs observations et les a assurées que, comme par le passé, le PNUD respecterait rigoureusement les directives du Conseil d'administration. Il leur a confirmé que le PNUD ferait tout pour que ses activités ne bénéficient pas aux militaires et qu'il continuerait à s'occuper des besoins des femmes.

49. Dans sa décision 2005/42, le Conseil d'administration a approuvé la nouvelle prorogation de deux ans, pendant la période 2006-2007, de la quatrième phase de l'Initiative pour le développement humain au Myanmar.

V. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

50. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a présenté le rapport sur la nécessité de restaurer la viabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en tant qu'organisme distinct et autofinancé (DP/2005/39) et son supplément (DP/2005/CRP.14), présentés en application de la décision 2005/6. Le rapport proposait deux schémas pour permettre au Bureau de poursuivre ses activités.

51. Le premier schéma proposait une réduction immédiate et radicale de la gamme de services fournis par le Bureau, de sa couverture géographique et de ses coûts fixes, réduction qui lui permettrait de recentrer, regrouper et renforcer ses capacités et ses réserves et d'améliorer sa réputation en axant ses activités sur un ensemble de produits et de compétences propres à garantir rapidement des résultats concrets et de qualité.

52. Le second schéma prévoyait le maintien d'une gamme de services plus large mais la réduction des frais fixes, la rationalisation des structures et l'abandon progressif des portefeuilles de projets pour lesquels le recouvrement intégral des coûts n'était pas possible.

53. Le Directeur exécutif a déclaré que le premier schéma était celui qui offrait le plus de chances d'un retour accéléré du Bureau à une situation financière viable. Il a souligné que les schémas proposés avaient été élaborés en consultation avec les États membres et les clients.

54. Les délégations ont félicité le Directeur exécutif de la franchise de ses propos et de la clarté de son exposé et lui ont témoigné leur estime et leur confiance dans ses capacités. Beaucoup estimaient comme lui que le premier schéma était le plus prometteur, mais elles étaient conscientes que les deux options comportaient chacune des risques et des avantages.

55. Quelques délégations ont émis des doutes sur la validité des deux schémas, dont aucun ne constituait à lui seul la solution idéale. Elles ont demandé un complément d'information sur la part de marché effectivement détenue par le Bureau et formulé des observations sur le caractère à la fois public et privé de celui-ci, dont elles se demandaient comment il cadrerait avec le mandat d'un organisme des Nations Unies. Il a été également préconisé de préserver le statut d'entité autofinancée du Bureau et de ne pas restreindre sa gamme d'activités.

56. Dans sa décision, le Conseil a opté pour une version modifiée du premier schéma, en soulignant la nécessité d'appliquer les mesures prévues, mais sans exclure que le Bureau fournisse une gamme de services plus large dès lors qu'il pourrait recouvrer la totalité de ses coûts. Le premier schéma ferait du Bureau une entité spécialisée dans la gestion et l'exécution d'opérations complexes, qui offrirait une gamme ciblée de services dont la prestation serait assurée en partenariat avec les institutions financières internationales, le système des Nations Unies et les gouvernements clients, de manière à obtenir des résultats concrets et rapides.

57. Pour l'essentiel, le Bureau mènerait ses interventions au niveau des pays, après un conflit ou une catastrophe naturelle, ainsi que dans des pays en développement où il est nécessaire de développer les infrastructures, de gérer des opérations complexes et d'appuyer la mise en place de capacités, et proposerait les services et les produits dont la demande augmente, en recouvrant la totalité de ses coûts, l'objectif étant de jeter les bases d'un retour à une situation financière viable,

58. Les membres du Conseil ont rappelé que la décision n'interdisait pas au Bureau de fournir des services à des clients dans d'autres circonstances que celles qui y étaient mentionnées, à condition qu'il puisse le faire de manière satisfaisante, en recouvrant la totalité de ses coûts et en assurant sa viabilité financière. Les mesures de réforme lui permettraient d'asseoir durablement sa situation financière, de reconstituer sa réserve opérationnelle et de faire face à ses obligations statutaires telles que le paiement des prestations dues au personnel après la cessation de service.

59. Répondant aux délégations, le Directeur exécutif du Bureau les a remerciées de leurs observations et a répondu à bon nombre de leurs préoccupations. En dépit des apparences, le Bureau n'était pas une entité mixte mais un organisme public qui respectait strictement le mandat que l'ONU lui avait confié; néanmoins, comme l'Assemblée générale lui avait clairement prescrit de s'autofinancer, il tendait à fonctionner comme une entreprise en tenant compte de la demande dans son secteur d'activité, une démarche qui était toutefois souvent limitée par son mandat. Selon les hauts fonctionnaires de l'ONU, qui consultaient régulièrement les États Membres, la meilleure solution était de préserver son caractère d'entité distincte et autofinancée, compte tenu en particulier de l'augmentation de la demande dans sa spécialité : les interventions dans les situations de crise ou après un conflit. Cela n'excluait pas que le Bureau élargisse ultérieurement sa gamme de services.

60. Le Directeur exécutif du Bureau a souligné que le Bureau ne pouvait aller de l'avant tant que sa situation financière restait précaire. Comme prescrit par le

Conseil d'administration, le montant de la réserve opérationnelle devait représenter 4 % de l'ensemble du portefeuille et du budget annuel de fonctionnement. En tant qu'entité autofinancée, le Bureau devait recouvrer la totalité de ses coûts, notamment pour reconstituer cette réserve opérationnelle. Le Directeur exécutif a précisé que le Bureau ne menait pas ses activités à des fins uniquement commerciales, mais que l'évolution de sa clientèle montrait clairement qu'il existait une demande pour ses services. Il a également affirmé que le Bureau exercerait ses activités en fonction du marché et dans les domaines où l'ONU pouvait jouer un rôle.

61. Le premier schéma offrait manifestement le moyen de réduire immédiatement les coûts et de repartir de l'avant. Si le volume des activités liées aux situations de crise était par définition sujet à de fortes variations, les données dont on disposait montraient qu'il resterait important pendant les 24 mois à venir. Néanmoins, pour répondre aux préoccupations exprimées, le Bureau avait assorti le schéma de dispositions consistant, pour maîtriser les risques, à réduire ses coûts structurels et à imputer l'essentiel de ses principales dépenses aux budgets des projets. Ce schéma ne lui permettait pas simplement de se maintenir en activité; il lui donnait la possibilité d'exploiter son créneau et de répondre à la demande qui existait pour ses services.

62. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/36 relative au plan d'action du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive

63. La Directrice exécutive a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil d'administration et au nouvel Administrateur du PNUD. Elle a présenté ses condoléances aux familles des victimes du cyclone Katrina. Soulignant le caractère historique du Sommet mondial que les dirigeants de la planète s'apprêtaient à tenir pour assurer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la Directrice exécutive a rappelé que la population, l'égalité des sexes, la santé de la procréation et les droits en la matière étaient des questions d'une extrême importance pour le développement, la sécurité et les droits de l'homme. Elle a appelé l'attention sur l'obligation de rendre compte, qui s'imposait avec plus de force que jamais au système des Nations Unies.

64. La Directrice exécutive a insisté sur un certain nombre de questions et de thèmes : droit de vivre à l'abri de la peur et du besoin; accès de tous à la médecine de la procréation, condition indispensable pour atteindre les OMD; réforme, réorganisation et plus grande efficacité de l'aide; développement des capacités nationales et obtention de résultats au niveau des pays; établissement de liens entre les politiques et programmes concernant d'une part l'hygiène sexuelle et procréative et, d'autre part, la prévention du VIH; sécurité de l'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation; renforcement de l'assistance technique à l'échelon national et régional; régionalisation; aide humanitaire et consolidation de la paix, y compris l'intégration d'un volet préparation aux situations d'urgence dans toutes les activités du Fonds; et importance de la place à accorder dans la programmation aux considérations relatives à la culture, à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme. La Directrice exécutive a appelé l'attention sur les points relatifs

au FNUAP dont le Conseil d'administration était saisi. Elle a souligné que le budget d'appui biennal visait à permettre au Fonds de répondre plus efficacement aux besoins des pays. Elle a indiqué qu'en renforçant ses bureaux de pays, le FNUAP serait mieux équipé pour faciliter le développement des institutions nationales et appuyer des programmes correspondant aux priorités arrêtées par les pays.

65. Les délégations ont rendu hommage à la Directrice exécutive pour la qualité de son intervention et l'efficacité de sa direction. Elles l'ont félicitée pour sa manière positive et optimiste d'affronter les problèmes et ont salué l'action véritablement « vitale » du Fonds. Elles ont souligné qu'il fallait d'abord réaliser les objets définis par la Conférence internationale sur la population et le développement si l'on voulait atteindre les OMD. Insistant sur le rôle central du FNUAP dans la promotion de la santé en matière de procréation et de l'égalité des sexes, des délégations ont indiqué qu'il importait d'accorder l'attention voulue à ces questions lors de l'imminent Sommet mondial. Elles ont déclaré avec force que l'action du Fonds était indispensable pour atteindre les OMD. Elles ont plaidé pour un renouvellement de l'engagement en faveur des dispositions de la Charte des Nations Unies et de la promotion du développement durable. Une délégation a appelé l'attention sur une note d'orientation intitulée « ICPD, Population, Reproductive Health and Gender: Achieving the Millennium Development Goals in Sub-Saharan Africa » élaborée par son pays avec l'aide du FNUAP.

66. Notant la bonne santé financière du Fonds, des délégations se sont félicitées de l'augmentation de ses ressources et de l'élargissement du groupe de donateurs. Elles ont insisté sur l'importance des ressources de base pour la stabilité du Fonds. La Norvège a annoncé qu'elle ferait des annonces de contributions pluriannuelles à partir de 2006. La Suède a indiqué qu'elle augmenterait sa contribution aux ressources de base en 2006 également. Des délégations ont pris note avec satisfaction des mesures adoptées pour appliquer la budgétisation axée sur les résultats. Elles ont indiqué qu'elles attendaient avec intérêt des précisions sur l'étude relative à la régionalisation. Des délégations ont salué l'action menée par le FNUAP en ce qui concerne la préparation aux situations d'urgence, les secours humanitaires et la transition et le relèvement. Elles ont insisté pour qu'elle soit menée en coordination et en collaboration avec les partenaires du Fonds. Elles ont invité celui-ci à présenter une stratégie détaillée lors d'une session ultérieure. Des délégations ont souligné l'importance de la coopération Sud-Sud. Elles ont salué l'engagement du Fonds en faveur de la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation et remercié les organisateurs de la réunion officieuse tenue antérieurement sur ce point. Insistant sur la nécessité d'une simplification, d'une harmonisation et d'une meilleure coordination, des délégations ont pris note avec satisfaction du programme de pays commun pour le Cap-Vert. Quelques délégations se sont dites préoccupées par l'augmentation des dépenses afférentes à la mise en place du système Atlas.

67. La Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil d'administration du soutien sans faille qu'ils lui apportaient, notamment en affirmant leur conviction qu'il était indispensable d'atteindre les objectifs de la CIPD pour réaliser les OMD. Elle a remercié les délégations qui avaient annoncé leurs intentions quant aux contributions qu'ils verseraient en 2006. Elle a souligné que l'efficacité du programme de pays commun du Cap-Vert était largement tributaire de la participation du Gouvernement. La Directrice exécutive a déclaré que le FNUAP avait été très heureux de collaborer avec un pays donateur à la publication d'un

document sur la CIPD, la santé en matière de procréation et l'égalité des sexes, et a souligné à ce propos que loin d'être limité à des flux financiers, le partenariat établi entre le FNUAP et ses donateurs se traduisait par l'échange de connaissances et l'adoption d'une même démarche théorique et pratique. Elle a remercié de leur appui les représentants qui s'apprêtaient à quitter New York. Elle a assuré le Conseil que le FNUAP s'attachait, en collaboration avec ONUSIDA, la Banque mondiale et d'autres coparrains du programme, à donner suite aux recommandations de l'Équipe spéciale mondiale chargée de la coordination. Elle a insisté sur la nécessité de renforcer l'action menée pour lutter contre le VIH et réduire la mortalité maternelle. Elle a remercié les membres du Conseil pour l'intérêt très vif qu'ils portaient à ces questions. Elle a noté que la budgétisation axée sur les résultats et la mise en service d'Atlas seraient examinées au titre du point 7 de l'ordre du jour.

68. Insistant sur le fait qu'elle devait disposer d'une marge de manœuvre dans l'emploi des fonds prévus pour faire face aux situations d'urgence et aux crises humanitaires, la Directrice exécutive a indiqué que le million de dollars disponible à ce titre n'avait pas suffi pour aider les pays touchés par le tsunami et qu'elle avait dû autoriser l'emploi de ressources additionnelles. Elle a confirmé que le Fonds était résolu à promouvoir la coopération Sud-Sud et que de nouvelles dispositions seraient prises en 2006 pour l'institutionnaliser. Elle a précisé que cette coopération occupait une place importante dans le plan de financement pluriannuel du Fonds. Se référant au projet panarabe pour la santé familiale, appuyé par le FNUAP et d'autres organismes, elle a noté que l'unité intégrée à la structure de la Ligue des États arabes pour s'occuper de ce projet était une source de données très utiles pour la planification. En conclusion, la Directrice exécutive a rendu hommage au personnel du FNUAP pour sa détermination à mener à bien le mandat et la mission du Fonds et l'a remercié pour sa contribution au bon déroulement des sessions du Conseil d'administration.

VII. Questions financières, budgétaires et administratives

69. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a présenté les trois documents soumis pour examen au titre du point 7 : Projet de budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2006-2007 (DP/FPA/2005/13), Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/FPA/2005/14) et Examen annuel de la situation financière, 2004 (DP/FPA/2005/15).

70. Les délégations se sont félicitées de l'augmentation des ressources du Fonds et de sa bonne santé financière. Elles ont pris note avec satisfaction de l'augmentation du nombre de donateurs, qui avait atteint le chiffre record de 166. Elles ont souligné que les ressources de base étaient la source de financement essentielle du FNUAP et ont plaidé pour une augmentation des contributions au Fonds. Des délégations ont noté avec satisfaction que le budget était présenté de façon claire et rationnelle. Elles ont encouragé le FNUAP à adopter la méthode de budgétisation axée sur les résultats, en coordination avec le PNUD et l'UNICEF. Elles se sont félicitées que des consultations officieuses aient eu lieu à ce sujet avant la session du Conseil d'administration.

71. Des délégations ont insisté sur la nécessité d'affecter le maximum de ressources à la programmation et se sont déclarées inquiètes de l'augmentation du budget d'appui biennal par rapport à l'exercice précédent. Tout en prenant note des

observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatives à la création et au reclassement de postes, des délégations ont déclaré que le renforcement des effectifs semblait s'imposer si l'on voulait donner au FNUAP les moyens d'exécuter son programme. Le fait que la majorité des nouveaux postes seraient affectés aux bureaux de pays, notamment en Afrique subsaharienne, a été particulièrement bien accueilli. Deux délégations ont remercié le FNUAP d'avoir prévu dans son projet de budget de relever son niveau de représentation dans leurs pays respectifs et de l'aide financière et technique qu'il leur avait déjà apportée. Des délégations ont noté que le FNUAP avait su donner un visage humain à l'œuvre importante qu'il réalisait dans le monde entier. Des éclaircissements ont été demandés au sujet des reclassements de postes proposés.

72. Plusieurs délégations ont déclaré attendre avec intérêt des précisions sur l'étude relative à la régionalisation entreprise par le FNUAP. Se référant au recouvrement des coûts, une délégation a demandé si la nouvelle politique garantissait le recouvrement de tous les coûts, directs et indirects, associés aux activités autres que les activités de base. Des délégations ont jugé préoccupante l'augmentation des dépenses prévues au titre des loyers, de la sécurité et des ressources humaines. Elles considéraient généralement que le relèvement était justifié, mais recommandaient néanmoins de faire preuve de rigueur dans la gestion du budget. Elles ont exprimé l'espoir que la réforme de l'ONU conduirait à un accroissement des économies, des effets de synergie et de l'efficacité. Quelques délégations se sont étonnées du caractère relativement modeste du volume des autres ressources prévues en 2006-2007 par rapport à l'exercice biennal précédent. Des délégations ont déclaré qu'elles étaient favorables à la mise en place du système Atlas mais que l'augmentation du coût de ce projet était préoccupante. Elles espéraient recevoir des précisions sur les dépenses prévues, les avantages attendus et les difficultés rencontrées lors de la réunion d'information que le PNUD et le FNUAP devaient tenir conjointement à ce sujet. (N. B. : Le Conseil d'administration a dû reporter cette réunion faute de temps)

73. La délégation norvégienne a annoncé que son pays ferait des annonces de contributions pluriannuelles au FNUAP à partir de 2006.

74. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a remercié les délégations de leurs observations constructives et de leur appui au renforcement des bureaux de pays du FNUAP. Elle a exprimé sa reconnaissance à la Norvège pour l'annonce de contributions pluriannuelles. En ce qui concerne les reclassements de postes, elle a expliqué que la tâche du FNUAP devenant de plus en plus complexe, certains membres du personnel étaient chargés de responsabilités plus importantes qui justifiaient de modifier la classe de leur poste. Elle a précisé que les reclassements étaient effectués conformément aux normes très strictes édictées par la Commission de la fonction publique internationale. Se référant aux observations relatives à l'augmentation du budget d'appui biennal, elle a fait observer que la part des recettes ordinaires qu'il absorbait était en léger recul puisqu'elle s'élevait à 28 % pour l'exercice biennal 2006-2007 contre 28,9 % pour l'exercice 2004-2005. Elle a indiqué, à propos des économies possibles, que l'utilisation de locaux communs n'entraînait pas nécessairement une réduction des dépenses. En fait, on avait souvent constaté une augmentation des dépenses après l'installation dans un immeuble commun. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) espérait que la création de bureaux communs se traduirait par une réduction des coûts de transaction et l'apport d'une aide plus efficace aux pays. En ce qui concerne les

dépenses de sécurité à l'échelle du système, elle a indiqué que l'Assemblée générale examinerait ultérieurement la question.

75. Pour ce qui est du recouvrement des coûts, la Directrice exécutive adjointe (Gestion) a déclaré que le FNUAP appliquait les taux approuvés par le Conseil d'administration, lesquels étaient établis conformément à la méthode recommandée par le Corps commun d'inspection et alignés sur ceux pratiqués par le PNUD et l'UNICEF. Elle a précisé que le taux révisé tenait compte de l'évolution à long terme des coûts indirects fixes et variables. Elle a indiqué que les procédures budgétaires du FNUAP, du PNUD et de l'UNICEF avaient été généralement harmonisées et que la méthode de budgétisation axée sur les résultats serait adoptée en 2008 au plus tard. En principe, un prototype de budget établi selon cette méthode serait présenté au Conseil d'administration à l'une de ses sessions de 2006 et ferait auparavant l'objet de consultations officieuses. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a indiqué que le FNUAP jouait un rôle moteur dans la mise en place de cette méthode, sous la conduite du Directeur de la Division des services de gestion, du chef du Service financier et du chef du Groupe du budget. Elle a déclaré que les autres ressources étant imprévisibles, le FNUAP jugeait plus prudent de fonder ses prévisions sur la tendance à long terme que sur le montant reçu une année donnée. En ce qui concerne la régionalisation, le FNUAP avait entrepris une analyse des coûts et avantages des mesures prévues et procéderait à d'autres analyses dans le cadre de l'étude en cours sur la régionalisation. Comme il s'agissait d'un aspect important de la réforme de l'ONU, le FNUAP réaliserait cette étude en consultation avec ses partenaires. L'objectif ultime était d'intensifier l'action menée à l'échelon des pays et le développement des capacités nationales. En conclusion, la Directrice exécutive adjointe (Gestion) a donné au Conseil d'administration l'assurance que le FNUAP dépensait judicieusement ses fonds et gérait très prudemment son budget.

76. Le Directeur de la Division des services de gestion a remercié le Conseil d'administration des directives utiles qu'il avait données. Il a déclaré que le FNUAP s'était toujours attaché à maîtriser ses coûts et que, dans le projet de budget d'appui proposé, les dépenses n'augmentaient que de 23 % alors que les ressources de base devaient progresser de 27 %. À son avis, le rapport continuerait de s'améliorer au fur et à mesure de l'augmentation des recettes. Bien entendu, le FNUAP avait des coûts fixes qu'il devait couvrir, mais il mettait tout en œuvre pour consacrer le maximum de ressources au financement des programmes, ce qu'il avait fait au cours de l'exercice biennal 2004-2005 notamment. En ce qui concerne la mise en œuvre du système Atlas, l'année 2004 avait été émaillée de difficultés mais le projet avait sensiblement progressé. Ce système permettrait d'améliorer les contrôles internes et de renforcer le système de responsabilité. Le montant des autres ressources prévues pour l'exercice 2006-2007 reposait sur l'observation des tendances à long terme. Le Directeur de la Division des services de gestion a souligné que le FNUAP s'était doté des moyens d'exécuter des programmes additionnels et était prêt à le faire dès qu'il disposerait des ressources voulues.

77. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/37 intitulée « Projet de budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2006-2007 » et la décision 2005/38 intitulée « Examen annuel de la situation financière du FNUAP (2004) ». Il a pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/FPA/2005/14).

VIII. Programme de pays et questions connexes

78. La Directrice de la Division de l'Afrique et le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique ont présenté les projets de descriptif de programme pour les pays de leur région : le Tchad (DP/FPA/DCP/TCD/5), le Swaziland (DP/FPA/DCP/SWZ/4), l'Afghanistan (DP/FPA/DCP/AFG/2) et l'Indonésie (DP/FPA/DCP/IDN/7).

Région Afrique

79. Les délégations ont noté avec satisfaction que le programme de pays du **Tchad** était centré sur le renforcement des capacités nationales et témoignait du souci de mener les activités relatives à la santé en matière de procréation et à l'égalité des sexes en collaboration avec les chefs religieux et les communautés locales, dans le respect des spécificités culturelles. Notant que 75 % des femmes n'avaient jamais fréquenté l'école, elles ont insisté sur la nécessité de donner une éducation aux femmes et aux filles et préconisé de recourir pour cela à des partenariats stratégiques. Une délégation a demandé comment l'on comptait remédier au manque de données fiables. Une délégation a soulevé la question du suivi du programme, compte tenu du faible effectif présent sur le terrain, et a demandé des précisions sur l'impact de la crise au Darfour. Se référant au programme de pays du **Swaziland**, une délégation a souligné l'importance des actions communautaires et a appuyé les activités prévues en faveur de la jeunesse. Considérant le taux élevé de prévalence du VIH/sida dans le pays, une délégation a insisté sur la nécessité de renforcer les efforts de prévention et de traitement et d'intensifier les partenariats établis entre le FNUAP et d'autres organismes des Nations Unies. Des précisions ont été demandées sur les modalités de ces partenariats. Des délégations ont fait observer qu'il ne suffisait pas d'élargir l'accès des filles aux services, mais qu'il fallait également s'adresser au sexe masculin en cherchant en particulier à changer la mentalité des hommes et des jeunes garçons.

80. La Directrice de la Division de l'Afrique a remercié les délégations de leurs observations positives et de leurs conseils. Considérant elle aussi que l'éducation des femmes et des filles revêtaient une importance capitale, elle a rappelé que le Tchad était l'un des pays qui n'avaient pas comblé l'écart entre les garçons et les filles. Elle a indiqué que le FNUAP appuierait la mise au point d'indicateurs et la collecte de données, notamment les données de référence nécessaires pour évaluer les résultats. Elle a précisé que l'on prenait des dispositions pour renforcer l'effectif du bureau de pays et créer une capacité nationale. Elle a déclaré que la présence de réfugiés venus du Darfour avait eu des contrecoups sur les services sociaux de base. Se référant au programme du Swaziland, elle a convenu de l'importance d'une démarche s'appuyant sur les communautés locales. Comme les délégations, elle estimait important d'obtenir la coopération des hommes dans la lutte contre le VIH/sida et les violences sexistes. Elle a confirmé que le FNUAP travaillait en collaboration avec d'autres organismes.

Région de l'Asie et du Pacifique

81. Se référant au programme de pays de l'**Afghanistan**, les délégations ont rendu hommage au FNUAP pour le soutien précieux qu'il apportait depuis des années à ce pays, notamment en aidant le Gouvernement à mettre au point des stratégies en matière de santé de la procréation et de prévention du VIH. Elles se sont félicitées

des efforts réalisés pour promouvoir l'éducation des femmes et des filles. Les délégations ont également pris note avec satisfaction de l'accent mis sur la maternité sans risque, dans un pays à forte mortalité maternelle. Elles ont également appelé l'attention sur le problème des mariages forcés. Des délégations ont insisté sur la nécessité d'aborder la question de la prévention du VIH en corrélation avec la production d'opium, la toxicomanie et la traite d'êtres humains. La participation du Fonds au recensement a été accueillie avec satisfaction, compte tenu de l'importance des données collectées pour la planification nationale. Une délégation a demandé ce que le FNUAP comptait faire pour aider le Bureau national de statistique à se doter des moyens de planifier les recensements ultérieurs. On a pris note du fait que le FNUAP avait besoin d'une marge de manœuvre financière. La faiblesse de l'effectif dont il disposait sur place a été jugée préoccupante. Des délégations ont invité le Fonds à intensifier sa coopération et à améliorer la coordination avec d'autres donateurs. En ce qui concerne le programme de pays de l'**Indonésie**, des délégations ont appuyé la démarche retenue en matière de santé de la procréation et ont invité le FNUAP à diffuser les bonnes pratiques indonésiennes dans le cadre de la coopération Sud-Sud. On a exprimé la crainte que l'action menée ne puisse atteindre que certains groupes du fait que le programme national de famille de planification familiale s'adressait uniquement aux couples mariés. Des délégations ont félicité le FNUAP des efforts qu'il déployait pour réduire les inégalités entre les sexes et assurer la promotion de la femme.

82. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a déclaré qu'il jugeait important lui aussi d'aborder la question du mariage des enfants et les autres problèmes affectant la situation des femmes en Afghanistan. Il a souligné qu'il convenait de respecter les différences culturelles. Il a confirmé que le FNUAP travaillait en collaboration avec d'autres organismes. D'ailleurs, le projet de programme de pays avait été élaboré à l'issue d'intenses consultations avec le Gouvernement et d'autres partenaires de développement. Il a signalé que le recensement n'était pas une opération ponctuelle et que le FNUAP avait lancé un plan triennal dans ce domaine. Il a déclaré que l'absence de données de référence soulevait des difficultés. Il a précisé que les premières mesures étaient prises pour lancer une action de prévention du VIH. Il a fait observer qu'on avait augmenté les effectifs du bureau de pays. Se référant au programme de pays de l'Indonésie, il a souligné combien il importait de collaborer avec les organisations professionnelles et les chefs religieux lorsqu'on abordait des questions aussi sensibles sur le plan culturel que la santé des adolescents en matière de procréation et de prévention du VIH.

83. Le Conseil d'administration a pris note des projets de descriptif de programme de pays pour le Tchad, Swaziland, l'Afghanistan et l'Indonésie et des observations formulées à ce sujet.

IX. Programme consultatif technique

84. La Directrice de la Division de l'appui technique a présenté le rapport sur le Programme consultatif technique pour 2006-2007 (DP/FPA/2005/16).

85. Les délégations se sont félicitées du rôle joué par les équipes d'appui aux pays dans l'élaboration des politiques nationales, notamment dans l'adoption d'approches sectorielles et de stratégies de réduction de la pauvreté. Elles ont aussi pris note

avec satisfaction de la priorité accordée au renforcement des capacités nationales. On a insisté sur la nécessité d'étoffer les effectifs des bureaux de pays et de recourir aux compétences locales. Quelques délégations ont demandé des éclaircissements sur les attributions des équipes d'appui aux pays. Elles ont demandé que l'on procède à une évaluation précise de l'impact du Programme consultatif technique (PCT) et qu'on leur donne des précisions sur les mesures envisagées pour donner un caractère plus institutionnel à ce programme. Des délégations ont déclaré que celui-ci avait un rôle central à jouer dans la réforme de l'ONU et la lutte contre la pauvreté. Considérant qu'il fallait apporter un appui stratégique plus important aux pays, elles ont invité le FNUAP à développer le volet partenariats stratégiques du PCT. Des délégations ont signalé qu'elles espéraient recevoir un document stratégique détaillé en 2007. Se référant au volet partenariats stratégiques du programme, le représentant de l'OMS a souligné que son organisation avait instauré un partenariat productif avec le FNUAP, en vue notamment de faciliter l'accès de tous aux services de santé en matière de procréation.

86. La Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration que le FNUAP et l'UNICEF avaient décidé de tenir chaque année des consultations bilatérales au plus haut niveau pour faire le point de leurs activités, comme cela se pratiquait déjà avec l'OMS. Elle a indiqué que l'installation en Afrique du Sud d'une équipe d'appui aux pays entraînerait des dépenses ponctuelles mais que la question était encore à l'examen. Elle a signalé que la Directrice de la Division de l'appui technique prendrait un congé sabbatique de quatre mois pendant lequel elle enseignerait à la Stanford University en tant que spécialiste invitée. La Directrice exécutive a salué la façon dont elle avait dirigé les deux groupes de travail du FNUAP sur la réforme de l'ONU et les objectifs du Millénaire pour le développement.

87. La Directrice de la Division de l'appui technique a remercié le Conseil d'administration de son soutien et de ses conseils. Se référant à l'institutionnalisation du PCT, elle a indiqué que l'on préparait un plan d'action cohérent et détaillé et que les équipes d'appui aux pays étaient pleinement associées à toutes les phases du plan de travail annuel. Elle a ajouté que l'on avait adopté une approche participative. Les aspects contractuels relatifs aux équipes d'appui étaient gérés conformément à la stratégie du Fonds en matière de ressources humaines et aux modalités de la régionalisation. La Directrice a précisé que le budget établi pour financer le PCT pendant les deux années de sa prorogation était quasiment inchangé, la légère augmentation prévue étant destinée à couvrir les relèvements statutaires des traitements et les dépenses de sécurité. Elle a indiqué que le transfert d'une équipe d'appui aux pays en Afrique du Sud entraînerait une dépense non reductible. Elle a assuré le Conseil que le PCT était conçu pour promouvoir le recours aux compétences locales et indiqué que le rapport de 2007 présenterait une analyse de la suite donnée aux recommandations issues de son évaluation. Elle a confirmé que l'on continuait de développer des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre du volet partenariats stratégiques du Programme. Elle a remercié le représentant de l'OMS de ses observations sur le partenariat fructueux conclu avec le FNUAP.

88. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/39 relative au Programme consultatif technique du FNUAP.

X. Rôle du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires, et de transition et de relèvement

89. Le Directeur exécutif adjoint (programmes) et la chef du Groupe de l'intervention humanitaire ont fait des déclarations liminaires. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur le rôle du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires, et de transition et de relèvement (DP/FPA/2005/18). On a projeté un court métrage sur la santé en matière de procréation dans les lieux d'accueil des réfugiés.

90. Les délégations ont salué le travail remarquable accompli par le FNUAP face aux situations d'urgence et aux crises humanitaires. Elles ont constaté que le Fonds était intervenu rapidement après le tsunami pour répondre aux besoins des femmes et des filles, qu'il savait particulièrement vulnérables. Elles ont noté avec gratitude qu'il avait pris des dispositions pour que les populations touchées continuent d'avoir accès à des produits et services en matière de santé de la procréation. Elles se sont félicitées des actions menées pour améliorer la préparation aux situations d'urgence, la prévention du VIH et la collecte et l'analyse de données de recensement et autres. Des délégations ont encouragé le Fonds à étendre ses activités dans les pays en transition ou sortant d'une catastrophe ou d'un conflit, notamment les États fragiles. Elles l'ont invité à prendre plus systématiquement en considération la question des secours d'urgence et du relèvement dans ses politiques, son organisation et ses programmes et se sont déclarées favorables au renforcement de sa capacité institutionnelle.

91. Tout en notant l'absence d'une stratégie précise dans le rapport à l'examen, des délégations ont estimé que les deux consultations officielles et l'exposé de la Directrice exécutive les avait éclairées sur le rôle du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires, et de transition et de relèvement. Elles ont fait savoir qu'elles espéraient pouvoir examiner à la session de septembre 2006 un document stratégique détaillé contenant une estimation des effectifs et des crédits nécessaires. Elles ont également demandé des renseignements sur l'emploi des ressources et sur les résultats du relèvement du plafond du fonds d'urgence. Elles se sont enquis des difficultés rencontrées du fait du budget limité prévu pour faire face aux situations d'urgence et aux crises humanitaires. Elles ont demandé si le FNUAP avait prévu d'élaborer une stratégie à moyen et long terme pour intensifier ses activités dans ce domaine. Des délégations l'ont invité à envisager son changement d'orientation dans le contexte du rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » et de la réforme de l'ONU. Se déclarant prêtes à poursuivre le dialogue avec le FNUAP sur son rôle dans les situations d'urgence et les crises humanitaires et ses avantages comparatifs, des délégations ont indiqué qu'il serait utile de tenir des réunions d'information à ce sujet.

92. Des délégations ont souligné que les besoins en matière de santé procréative étaient souvent négligés dans les situations d'urgence et les crises humanitaires. Elles ont insisté sur la nécessité de fournir ce type de services aux populations touchées et rappelé que le FNUAP avait un rôle essentiel à jouer dans ce domaine. Nombre de délégations ont souligné l'importance d'une coordination et d'une collaboration étroites avec les partenaires du FNUAP, en particulier le Bureau de la

coordination des affaires humanitaires. À leur avis, il était très important que l'action menée par le système des Nations Unies pendant et après une crise soit cohérente et coordonnée. Elles ont encouragé le FNUAP à continuer de participer aux évaluations conjointes des besoins et aux mécanismes des cadres de transition. Des délégations ont mentionné les observations relatives aux disparités dans le financement des situations d'urgence et dans les réponses aux appels globaux. Elles ont salué les initiatives prises par le Fonds pour prévenir le VIH et lutter contre la violence sexiste. Plusieurs délégations l'ont remercié de l'aide apportée à leur pays à la suite d'une crise humanitaire ou dans une situation d'urgence.

93. Le représentant de l'OMS a parlé en termes convaincants du « rôle moteur essentiel » joué par le FNUAP pour ce qui était de dispenser des soins de santé procréative dans les situations d'urgence ou de crise humanitaire. Il a décrit la collaboration qui s'était instaurée entre l'OMS et le FNUAP, en Indonésie, au Soudan et en Ouganda notamment. Il a appelé l'attention du Conseil d'administration sur le recours aux violences sexuelles comme arme de guerre et sur les ravages physiques et psychologiques qui en résultaient pour les femmes et les filles. Il a souligné que les besoins de la population en matière d'hygiène sexuelle et de santé procréative étaient oubliés en temps de guerre. Il a mentionné la part prise par le FNUAP et l'OMS à une initiative interinstitutions en cours d'élaboration qui visait à lutter plus activement contre les violences faites aux femmes pendant les conflits (une campagne sur le thème « Halte au viol comme arme de guerre »), ainsi que la collaboration entre l'OMS, le FNUAP et le Social Science Research Council pour la mise au point d'outils destinés à mesurer et surveiller les cas de violences sexuelles dans les situations de crise humanitaire. Il a déclaré que l'OMS continuerait de travailler en partenariat avec le FNUAP.

94. Le Directeur exécutif adjoint (programmes) a remercié les délégations de leurs conseils et de leurs encouragements, et a pris note de leurs observations relatives au renforcement de la coordination avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les autres partenaires du Fonds.

95. La chef du Groupe de l'intervention humanitaire a remercié les délégations de leur appui et de leurs suggestions et déclaré que le FNUAP comptait sur leur étroite collaboration pour l'élaboration de sa stratégie d'intervention dans les situations d'urgence et les crises humanitaires. Elle a souligné que le FNUAP et ses partenaires s'efforçaient d'éviter tout chevauchement de leurs activités. Elle a déclaré que des rapports avaient été établis sur l'emploi des ressources provenant du fonds d'urgence et qu'elle se ferait un plaisir de les communiquer aux délégations intéressées. Elle a indiqué que le FNUAP avait tiré de nombreux enseignements du travail qu'il avait accompli dans les situations d'urgence ou de crise humanitaire. Elle a rendu hommage au personnel du Fonds qui travaillait dans des conditions difficiles et périlleuses.

96. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/40 relative au rôle du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires, et de transition et de relèvement.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

IV.-VIII. Programmes de pays du PNUD et du FNUAP et questions connexes

Projet de descriptif du programme de pays commun pour le Cap-Vert

97. La Directrice de la Division de l'Afrique du FNUAP et l'Administrateur assistant adjoint et Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Afrique ont présenté le projet de descriptif du programme de pays commun pour le Cap-Vert (DP/DCP/CPV/1 et Add.1, et DP/FPA/CCP/CPV/5 et Add.1), fruit de la collaboration des organismes faisant partie du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement.

98. Le Représentant permanent du Cap-Vert s'est félicité du partenariat fructueux établi avec les organismes des Nations Unies, qui avaient conçu le programme de pays commun en étroite collaboration avec le Gouvernement et en fonction des priorités nationales.

99. Les délégations se sont généralement déclarées très favorables au programme de pays commun, une initiative dont elles ont noté avec satisfaction qu'elle s'inscrivait dans la ligne des réformes de l'ONU et des mesures de simplification et d'harmonisation demandées par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/250 relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles. Elles ont formé l'espoir qu'il serve de modèle pour l'élaboration d'autres programmes de pays commun. On a demandé de veiller à l'avenir à définir plus clairement les cadres logiques.

100. Une délégation a félicité le PNUD et le FNUAP d'avoir pris conjointement l'initiative, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM), d'élaborer le premier descriptif de programme de pays commun. Saluant leur contribution dans des domaines tels que la définition des orientations, la promotion des OMD, la facilitation de l'accès au statut de pays à revenu intermédiaire, le renforcement des capacités et le développement de partenariats avec des organisations non gouvernementales (ONG), elle a noté avec satisfaction que le programme proposé était conforme aux priorités nationales.

101. Les enseignements tirés de cette expérience devraient permettre d'affiner le modèle de bureau commun, l'objectif étant de mieux harmoniser les activités des divers organismes des Nations Unies présents sur le terrain, en particulier leurs interactions avec le Gouvernement, de réduire les coûts de transaction et d'augmenter la cohérence et l'efficacité de l'action menée sans grever les ressources allouées aux programmes. On a également mis l'accent sur un certain nombre d'autres points : suivi rigoureux, dialogue et coordination systématiques, processus intégrateur, prise en main active du programme par le pays, transparence et gouvernance.

102. Une délégation a fait les propositions suivantes : a) puisque le Cap-Vert devait accéder au statut de pays à revenu intermédiaire, les organismes des Nations Unies devraient axer leurs efforts sur le processus de transition plutôt que sur le maintien des dispositifs préférentiels en faveur des pays les moins avancés; b) le système des Nations Unies devrait aider le pays à se doter des capacités requises pour être admis

à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et inclure un programme d'action à cet effet dans le programme de pays commun; c) le PNUD devrait travailler en collaboration avec le Millennium Challenge Compact. Des éclaircissements ont été demandés au sujet de l'examen conjoint des programmes de pays communs, des modalités de financement, des responsabilités financières et des obligations incombant à chaque organisme, de l'évaluation et de l'examen des résultats.

103. La Directrice de la Division de l'Afrique du FNUAP a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs commentaires positifs, et plus spécialement le Représentant permanent du Cap-Vert. Elle a fait observer que l'accession du Cap-Vert au statut de pays à revenu intermédiaire en faisait un cas particulier : les organismes des Nations Unies étaient amenés à modifier leurs modalités de programmation et de prévoir une aide dans des domaines tels que la promotion et la mobilisation de ressources. Se référant aux responsabilités des différents organismes, elle a précisé que chacun serait comptable de ses résultats, devant son conseil d'administration notamment. Chacun d'eux avait son propre cadre logique, axé sur les résultats ainsi que des indicateurs et des données de référence spécifiques. La Directrice de la Division a déclaré qu'elle jugeait elle aussi important que les organismes du système renforcent leurs relations de travail avec tous les partenaires du développement.

104. L'Administrateur assistant adjoint et Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Afrique a remercié les délégations de l'appui apporté au programme de pays commun du Cap-Vert et souligné que si le renouvellement de cette expérience serait possible au niveau de la définition des orientations, il soulèverait davantage de difficultés au niveau de la réalisation. Le Cap-Vert constituait un bon modèle, mais le succès d'un tel programme exigeait un appui sans faille du Gouvernement. L'objectif était de jeter les bases d'un modèle de diagnostic des points faibles en vue d'élaborer des programmes de pays communs. Les organismes du système collaboraient étroitement à la recherche des meilleurs moyens de s'attaquer ensemble aux problèmes à résoudre. L'intervenant a confirmé que chaque organisme restait comptable de l'emploi de ses ressources et de ses résultats, qu'il était facile de vérifier, et rendrait compte au Conseil d'administration dont il relevait. Il a déclaré que le PNUD était prêt à collaborer avec le mécanisme du Millennium Challenge Account, qu'il a invité à réfléchir aux moyens d'atteindre son objectif en s'appuyant sur le programme de pays, afin d'améliorer la cohérence de l'assistance extérieure apportée au Cap-Vert.

105. Le Conseil d'administration a pris note du projet de descriptif du programme de pays commun pour le Cap-Vert (DP/DCP/CPV/1–DP/FPA/CCP/CPV/5) et des cadres de résultats et d'allocation des ressources pour le PNUD et le FNUAP (DP/DCP/CPV/1/Add.1 et DP/FPA/CCP/CPV/5/Add.1, respectivement), ainsi que des observations s'y rapportant.

VI. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du programme ONUSIDA

106. Le Conseil d'administration était saisi des rapports du PNUD (DP/2005/40) et du FNUAP (DP/FPA/2005/17) sur la question. Le Directeur exécutif adjoint (programmes) du FNUAP et l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD ont fait une déclaration liminaire. Le chef du

Service VIH/sida de la Division de l'appui technique du FNUAP et le Directeur du Groupe VIH/sida du Bureau des politiques de développement du PNUD ont ensuite présenté ensemble un exposé sur la question.

107. Les délégations ont salué la qualité de l'exposé commun et se sont félicitées de l'accent mis sur l'appui aux efforts déployés au niveau des pays. Elles ont encouragé le PNUD et le FNUAP à poursuivre, comme ils en avaient l'intention, la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale chargée d'améliorer la coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans le domaine de la lutte contre le sida. Elles ont invité les organismes des Nations Unies à collaborer pour assurer un emploi aussi efficace et rationnel que possible des ressources allouées aux programmes de lutte contre le sida. Des délégations ont déclaré que l'Équipe spéciale mondiale contribuerait beaucoup à augmenter l'efficacité de l'aide et que la répartition du travail convenue entre les organismes des Nations Unies et les autres institutions multilatérales renforcerait l'appui apporté aux initiatives nationales. Elles ont invité les organismes des Nations Unies à établir un plan d'action faisant clairement apparaître la répartition des tâches entre les coparrains d'ONUSIDA et ont demandé que les organismes communiquent la liste des activités qu'ils abandonneraient et de celles qu'ils poursuivraient.

108. Des délégations ont souligné que le PNUD et le FNUAP devaient communiquer des informations sur les mesures adoptées pour appliquer les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale. À leur avis, la première occasion qui s'offrait de rendre compte des progrès accomplis était la réunion conjointe que les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM tiendraient en janvier 2006. Des délégations ont demandé au PNUD et au FNUAP d'étudier le rôle que les institutions bilatérales pourraient jouer à l'échelon des pays pour faciliter la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale. Une délégation a demandé des éclaircissements sur les modalités de financement de cette dernière. Se référant aux initiatives du PNUD et du FNUAP visant à associer prévention et traitement, une délégation a demandé des précisions sur les données ventilées par sexe et sur les partenariats établis avec les organisations féminines.

109. Des délégations ont pris note avec satisfaction de l'appui apporté par le PNUD et le FNUAP aux programmes de prévention du sida exécutés au niveau des pays et ont salué les initiatives concernant le rôle des hommes et des garçons dans la lutte contre ce fléau. Mesurant l'utilité de l'appui apporté par le PNUD aux programmes financés au moyen du Fonds mondial, des délégations lui ont demandé de ne faire office de principal bénéficiaire des dons que dans des cas exceptionnels et d'intensifier ses activités d'appui à la réalisation des programmes. Plusieurs délégations ont demandé au PNUD des éclaircissements sur les initiatives qu'il comptait prendre pour intégrer de manière systématique la question du sida et celle de l'égalité des sexes dans les documents de stratégies pour la réduction de la pauvreté (DSRP), et l'ont invité à faire à nouveau le point à ce sujet à la première session ordinaire de 2006. Des délégations ont également invité le PNUD à présenter des données actualisées plus détaillées sur son rôle de coordination et d'harmonisation.

110. Des délégations ont appuyé l'action menée par le FNUAP en tant que coparrain des initiatives contre la violence sexuelle et l'ont invité à l'harmoniser avec celle d'autres organismes des Nations Unies tels que l'OMS et UNIFEM, en

recherchant les effets de synergie. Estimant essentiel pour la prévention du VIH d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative, des délégations ont estimé que le rôle capital du FNUAP à cet égard aurait dû ressortir plus clairement du rapport présenté. Une délégation qui jugeait nécessaire de mieux intégrer les services de santé en matière de procréation et, pour ce qui est du VIH, d'insister davantage sur le conseil et le dépistage, s'est déclarée favorable aux efforts réalisés par le FNUAP pour respecter les spécificités culturelles dans sa programmation et pour nouer des liens avec des organisations confessionnelles. Elle a engagé le Fonds à renforcer ses bureaux de pays, en Afrique en particulier. Une autre délégation l'a exhorté à s'intéresser davantage à la prévention du VIH dans les zones de conflit.

111. Avant l'adoption de la décision, une délégation a tenu à rappeler qu'il était entendu que les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale seraient appliquées conformément à la législation des pays intéressés et aux règles et directives adoptées par les organes directeurs des organisations multilatérales et des institutions internationales concernées. En outre, les organismes devaient rester pleinement comptables devant leur organe directeur respectif et veiller à ne pas brouiller les responsabilités en matière de budget, de finances et de présentation des comptes.

112. Le chef du Service VIH/sida du FNUAP a remercié les membres du Conseil d'administration d'avoir approuvé les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale et les décisions connexes du Conseil de coordination du programme ONUSIDA. Il a convenu que les organismes devaient renforcer l'appui apporté au niveau des pays. Estimant qu'il fallait effectivement s'intéresser de plus près à la prévention du sida dans les situations d'urgence ou de conflit, il a signalé que cette question faisait l'objet de discussions entre le HCR, le PAM, le secrétariat d'ONUSIDA, le FNUAP et d'autres partenaires. Il a remercié les membres du Conseil de leurs propositions constructives.

113. Le Directeur du Groupe VIH/sida du PNUD a indiqué que les coparrains d'ONUSIDA, très attachés aux principes de transparence et de responsabilité, mettraient au point de grands indicateurs pour suivre les résultats. Il a précisé que le PNUD et le FNUAP présenteraient les mesures adoptées pour tenir compte dans leur programmation des décisions du Conseil de coordination d'ONUSIDA lors de leur prochain exposé sur la question. Estimant que la question de l'égalité des sexes et celle du VIH/sida étaient prioritaires, il a souligné que l'on ne pouvait pas se contenter de réaliser des études, mais que l'on devait s'employer activement à faire prendre conscience aux hommes du rôle qu'ils devaient jouer et des responsabilités qu'ils devaient assumer au sein de leur famille et de leur communauté pour réduire les risques d'exposition au VIH. Le Directeur a insisté sur la nécessité de respecter les droits de l'homme et d'adopter la législation adéquate, et a indiqué qu'en collaboration avec la Banque mondiale et le secrétariat d'ONUSIDA, le PNUD avait rédigé un guide pour la prise en considération systématique du VIH/sida dans les différents secteurs d'activité et les programmes. Le PNUD et la Banque mondiale avaient aussi entrepris d'organiser ensemble une série de réunions sur le renforcement des capacités qui commenceraient en novembre 2005 et porteraient sur la prise en considération du sida dans les DSRP.

114. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2005/41 sur la suite donnée aux décisions et recommandations du Conseil de coordination du programme ONUSIDA.

Annexe I**Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2005****Table des matières**

<i>Numéro de la décision</i>		<i>Page</i>
<i>Première session ordinaire de 2005 (20-28 janvier, New York)</i>		
2005/1	Révision du Règlement financier du PNUD	87
2005/2	Programme mondial du PNUD pour 2005-2007.....	87
2005/3	Rapport sur la mission d'évaluation au Myanmar	88
2005/4	Stratégie et plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD	88
2005/5	Options pour un modèle futur d'organisation du Fonds d'équipement des Nations Unies	88
2005/6	Rapport d'activité du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	89
2005/7	Troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud.....	90
2005/8	Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes	91
2005/9	Rapports de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social	91
2005/10	Rapport sur la programmation commune	92
2005/11	Révision du Règlement financier du FNUAP.....	93
2005/12	Recouvrement des dépenses indirectes au titre du cofinancement	94
2005/13	Examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays.....	95
2005/14	Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2005.....	96
<i>Session annuelle de 2005 (13-24 juin, New York)</i>		
2005/15	Hommage à Mark Malloch Brown, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de 1999 à 2005	99
2005/16	Programme mondial du PNUD pour 2005-2007.....	100
2005/17	Révision du Règlement financier du PNUD (suivi de la décision 2005/1).....	100
2005/18	Gestion stratégique des coûts au PNUD et incidences sur le recouvrement des coûts	101
2005/19	PNUD, FNUAP et UNOPS : rapport sur l'audit et le contrôle internes	102
2005/20	Rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2004.....	103
2005/21	Rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation de 2004	104
2005/22	Rapport à mi-parcours sur le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM.....	104

2005/23	État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2005 et au-delà	105
2005/24	Engagements financiers en faveur du FNUAP	106
2005/25	Rapport de la Directrice exécutive pour 2004	107
2005/26	Examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation	108
2005/27	Égalité des sexes au PNUD	109
2005/28	Progrès accomplis dans l'application de la décision 2001/11 : accélération de la mise en œuvre des descriptifs de programme de pays	110
2005/29	Plan d'activité du Fonds d'équipement des Nations Unies 2005-2007 : investir dans les PMA pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement	111
2005/30	Information sur l'exécution des programmes du PNUD et du FNUAP au niveau des pays ...	112
2005/31	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2005 <i>Deuxième session ordinaire de 2005 (6-9 septembre, New York)</i>	112
2005/32	Méthodes de travail du Conseil d'administration	117
2005/33	Prévisions budgétaires du PNUD pour l'exercice biennal 2006-2007	117
2005/34	Prévisions budgétaires du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'exercice biennal 2006-2007	119
2005/35	Évaluation du cadre de coopération régionale pour les États arabes pour la période 2002-2005	120
2005/36	Plan d'action du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	120
2005/37	Projet de budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2006-2007	121
2005/38	Examen annuel de la situation financière du FNUAP (2004)	122
2005/39	Programme consultatif technique du FNUAP	123
2005/40	Rôle du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement	123
2005/41	Suite donnée aux décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA	124
2005/42	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2005	125

2005/1

Révision du Règlement financier du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents DP/2005/3 et DP/2005/4;
2. *Approuve* les dispositions révisées du Règlement financier proposées dans ces documents, avec les exceptions suivantes :
 - a) Les modifications aux articles 5.07 c) (Allocation de ressources sur la base de contributions à recevoir); 5.07 b) et 5;
 - b) Les modifications à l'article 20.02 (Exceptions à la séparation des tâches);
3. *Décide* de renvoyer l'examen des modifications proposées aux paragraphes 2 a) et 2 b) ci-dessus à la session annuelle du Conseil d'administration en juin 2005, en attendant l'examen des informations demandées au paragraphe 4 ci-dessous;
4. *Prie* l'Administrateur d'établir des normes pour l'évaluation des risques en ce qui concerne les modifications proposées aux paragraphes 2 a) et 2 b) ci-dessus, ainsi que pour l'évaluation de ces modifications par des experts indépendants;
5. *Prie en outre* l'Administrateur de continuer à examiner activement le Règlement financier et d'avoir des consultations à ce sujet avec le Conseil d'administration.

28 janvier 2005

2005/2

Programme mondial du PNUD pour 2005-2007

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le programme mondial du PNUD pour 2005-2007 (DP/GP/1),

1. *Décide* de proroger le deuxième cadre de coopération mondial (DP/GCF/2 et DP/GCF/2/EXTENSION I) pour une année supplémentaire, jusqu'à fin décembre 2005;
2. *Prie* l'Administrateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que la prorogation du deuxième cadre de coopération mondial n'ait pas d'effet négatif sur les pays bénéficiaires du programme;
3. *Prie également* l'Administrateur de soumettre au Conseil d'administration un troisième programme mondial révisé ainsi qu'un plan de travail, en consultation étroite avec les États Membres, à la session annuelle du Conseil d'administration en juin 2005, en tenant compte du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 (DP/2003/32) et des dispositions de l'examen triennal des activités opérationnelles (A/RES/59/250) concernant, notamment, le contrôle national du processus de développement;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour de la session annuelle du Conseil d'administration en juin 2005 un point relatif au programme mondial.

28 janvier 2005

2005/3

Rapport sur la mission d'évaluation au Myanmar

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur la mission d'évaluation au Myanmar (DP/2005/6) et du rapport soumis par la mission d'évaluation indépendante sur le Myanmar, en particulier les principales difficultés et recommandations qu'ils mentionnent;

2. *Note* que l'Initiative pour le développement humain est très importante pour améliorer la situation des pauvres des zones rurales au Myanmar, et *prie* l'Administrateur de prendre en considération et d'appliquer les conclusions de la mission d'évaluation indépendante;

3. *Prie* le PNUD, lors de l'élargissement du programme, d'assurer le maintien de la qualité, en tenant compte des conclusions de l'évaluation qui a eu lieu en 2004.

28 janvier 2005

2005/4

Stratégie et plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* ses décisions 2004/21 et 2004/38;

2. *Prend note* du rapport publié sous la cote DP/2005/7 et *renvoie* l'examen du rapport à la session annuelle de 2005 du Conseil d'administration.

28 janvier 2005

2005/5

Options pour un modèle futur d'organisation du Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* avec satisfaction du rapport sur l'analyse des options pour un modèle futur d'organisation du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2005/8), présenté conformément à la décision 2004/37 du Conseil d'administration;

2. *Rappelle* que le FENU a reçu pour mandat de l'Assemblée générale des Nations Unies de fournir une assistance en matière d'équipement, en premier lieu et surtout aux pays les moins avancés;

3. *Note* que le FENU a efficacement et effectivement répondu aux besoins spécifiques des pays les moins avancés grâce à ses programmes de gouvernance locale et de microfinancement, jouant ainsi un rôle manifeste dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* (OMD) au niveau local;

4. *Note* que le FENU a harmonisé et intégré ses opérations avec celles du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en ce qui concerne, notamment, la programmation par pays, les programmes communs, la présence au niveau des pays, des régions et du siège, les services d'appui communs et les principes des politiques de recouvrement des coûts, réduisant ainsi d'une manière significative la charge en matière d'administration et de procédures pour l'organisation et ses partenaires nationaux;

5. *Décide* de maintenir le FENU en tant qu'organisation indépendante dont les activités sont centrées sur la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD dans les pays les moins avancés;

6. *Prie* l'Administrateur, sur la base de la sous-option 4 de l'option 3 du document DP/2005/8, d'élaborer un plan d'application détaillé pour cette option, y compris les mécanismes budgétaires, juridiques, et de programmation, pour que le Conseil d'administration puisse prendre une décision à sa session annuelle de 2005;

7. *Note* que l'option susmentionnée permettrait d'améliorer l'efficacité et l'efficacités du FENU;

8. *Prie* l'Administrateur de nommer, dès que possible, un nouveau Secrétaire exécutif du FENU;

9. *Souligne* que les ressources ordinaires, en raison de leur caractère non lié, continueront à servir de base pour les activités du programme du FENU et que l'efficacité du FENU dépend de son accès à un financement pluriannuel prévisible et soutenu afin de financer ses programmes de développement local et de microfinancement;

10. *Demande* au PNUD d'aider le FENU à mobiliser les ressources nécessaires pour appuyer ses activités actuelles dans les domaines de la gouvernance locale et du microfinancement;

11. *Demande* aux pays donateurs et aux autres pays qui sont en mesure de le faire de fournir et de maintenir un appui financier additionnel aux programmes et activités du FENU dans les pays les moins avancés.

28 janvier 2005

2005/6

Rapport d'activité du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport d'activité du Directeur exécutif (DP/2005/9) et du rapport du Comité de coordination de la gestion sur l'évaluation des progrès réalisés

* Objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire.

au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (DP/2005/10);

2. *Se félicite* du niveau important de l'augmentation des activités en 2004, qui démontre une demande pour les services de l'UNOPS;

3. *Approuve* les prévisions de dépenses, qui indiquent que a) les dépenses effectuées en 2005 seront couvertes par les recettes obtenues en 2005, et b) le programme de gestion du changement reste une priorité et sera ajusté selon les fonds disponibles;

4. *Note* les préoccupations exprimées par le Comité de coordination de la gestion au sujet de la réalisation des objectifs en 2005 et prie le Directeur exécutif de fournir périodiquement au Conseil d'administration des informations actualisées sur la situation financière de l'UNOPS au cours de l'année 2005;

5. *Note* la diversité des clients et la tendance à prévoir la fourniture de services dans les situations d'urgence et d'après conflit, ainsi que les progrès réalisés dans la définition de la stratégie du Bureau, et *se félicite* en particulier des services fournis dans les situations de transition, ainsi que pour des projets de développement et de réduction de la pauvreté;

6. *Prie* le Directeur exécutif de continuer à améliorer les systèmes de gestion et de contrôle financiers de l'UNOPS et l'établissement des rapports requis;

7. *Prie instamment* l'UNOPS de continuer à respecter les conclusions de l'audit et d'obtenir un audit positif pour l'exercice biennal 2004-2005;

8. *Prie* le Directeur exécutif d'établir, pour la session de septembre 2005 du Conseil d'administration, et sur la base de consultations avec le Comité de coordination de la gestion, un plan d'action global sur les nouvelles mesures qui doivent être appliquées en 2006 pour améliorer l'efficacité des opérations, obtenir une réduction des coûts, poursuivre le processus de gestion du changement, et parvenir à une viabilité financière durable.

28 janvier 2005

2005/7

Troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud (DP/CF/SSC/3/Rev.1);

2. *Approuve* le cadre proposé;

3. *Prie* l'Administrateur d'inclure dans son rapport qui sera soumis en mai 2005 au Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud (SSC/14/2) une stratégie détaillée pour l'application du cadre, y compris la mobilisation de ressources, et d'en informer le Conseil d'administration;

4. *Prie également* l'Administrateur de tenir des consultations périodiques avec les États Membres;

5. *Prie en outre* l'Administrateur de faire rapport au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2006 sur les progrès réalisés dans l'application du troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud.

28 janvier 2005

2005/8

Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports du PNUD (DP/2005/11) et des informations actualisées sur ce rapport (DP/2005/CRP.3), du FNUAP (DP/FPA/2005/1) et du Bureau pour les services d'appui aux projets (DP/2005/12) sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003;

2. *Souligne* qu'il importe d'assurer comme il se doit le suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, en particulier pour améliorer le contrôle de la gestion interne;

3. *Demande* que les rapports futurs sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes indiquent un ordre de priorité pour les recommandations et le délai prévu pour leur mise en œuvre.

28 janvier 2005

2005/9

Rapports de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports de l'Administrateur du PNUD (E/2005/4-DP/2005/13) et de la Directrice exécutive du FNUAP (E/2005/5-DP/FPA/2005/2) au Conseil économique et social;

2. *Décide* de les transmettre au Conseil économique et social, accompagnés des observations et orientations fournies par les délégations à la présente session;

3. *Prie* le PNUD et le FNUAP de maintenir leur attention centrée sur le suivi de l'examen triennal des activités opérationnelles de l'Assemblée générale figurant dans sa résolution 59/250;

4. *Encourage* le PNUD et le FNUAP à participer activement au processus préparatoire en vue de l'examen prévu en septembre 2005 des progrès réalisés en vue de parvenir aux buts et objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et aux objectifs du Millénaire pour le développement*.

28 janvier 2005

* Objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire.

2005/10

Rapport sur la programmation commune

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP (DP/2004/30-DP/FPA/2004/8);

2. *Rappelle* la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2004, relative à l'examen triennal global des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies, qui contient le plan directeur défini par l'Assemblée générale pour continuer à renforcer le processus de programmation commune;

3. *Réitère* qu'il faut maintenir l'intégrité institutionnelle et le mandat organisationnel de chaque organisme des Nations Unies au cours du processus de programmation commune;

4. *Se félicite* des efforts visant à améliorer la cohérence entre les organismes des Nations Unies au niveau du terrain et l'efficacité de la programmation, la suppression des doubles emplois et la réduction des coûts de transaction pour les pays bénéficiant du programme, ce qui permettrait de contribuer à l'obtention de meilleurs résultats globaux; et *encourage* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP, respectivement, à continuer de collaborer avec les gouvernements et d'autres partenaires pour parvenir à cette fin;

5. *Souligne* l'importance que le Conseil d'administration attache à l'utilisation de la programmation commune en tant qu'outil pour appuyer la mise en œuvre des plans de développement nationaux, y compris, le cas échéant, les stratégies de réduction de la pauvreté, grâce à une approche plus concertée dans le contexte du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en vue d'atteindre les objectifs de développement internationalement convenus, parmi lesquels ceux consignés dans la Déclaration du Millénaire;

6. *Demande*, par conséquent, à l'Administrateur du PNUD et à la Directrice exécutive du FNUAP, lors de la gestion de la coopération de leurs organisations respectives avec d'autres organismes, de faire en sorte que l'application de la programmation commune, y compris, le cas échéant, de programmes communs, entraîne une amélioration de l'impact sur le développement, notamment et selon les besoins, afin :

a) De mieux harmoniser l'élaboration, l'exécution, et les processus de suivi et d'évaluation des programmes de pays, et d'améliorer la communication entre les organismes des Nations Unies pendant tout le cycle de programmation;

b) D'atteindre effectivement les objectifs des programmes et de contribuer à la réduction des coûts de transaction;

c) De promouvoir les processus communs de suivi et d'élaboration de rapports aux organes directeurs et de méthodes communes pour les évaluations;

7. *Prend note* des efforts déployés par le PNUD et le FNUAP pour contribuer à la mise en œuvre continue par le Groupe des Nations Unies pour le développement d'un cadre commun, y compris un cadre commun pour

l'établissement de rapports sur les programmes communs, en vue d'améliorer l'impact et l'efficacité des activités du système des Nations Unies, en partenariat avec les gouvernements nationaux et afin d'appuyer leurs efforts, y compris les activités visant à identifier les circonstances dans lesquelles les programmes communs pourraient être un outil utile, et pour déterminer de quelle manière l'utilisation de programmes communs pourrait améliorer l'impact sur le développement;

8. *Souligne* les mandats respectifs du PNUD et du FNUAP et leurs responsabilités dans le domaine budgétaire et pour l'établissement d'évaluations et de rapports financiers, notamment en ce qui concerne les programmes communs;

9. *Prie* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de faire rapport au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2005 sur la programmation commune et les programmes communs dans les rapports annuels soumis respectivement par le PNUD et le FNUAP;

10. *Prie également* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de soumettre pour examen au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2006 un rapport global sur l'application de la programmation commune, telle qu'elle est décrite dans la présente décision, et sur les directives du Groupe des Nations Unies pour le développement concernant la programmation commune, y compris des informations sur les expériences et une analyse des ressources allouées pour les trois options de gestion financière des programmes communs, et des avantages qui en découleraient en termes d'impact sur le développement ou de gains d'efficacité.

28 janvier 2005

2005/11

Révision du Règlement financier du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents DP/FPA/2005/3 et DP/FPA/2005/4;
2. *Approuve* les révisions du Règlement financier qu'ils contiennent, avec la modification suivante :

Article 14.2 (Séparation des tâches) :

Supprimer la phrase : « Sauf autorisation expresse du Directeur exécutif, ».

Ajouter l'alinéa suivant : « c) Dans tous les cas, il faut qu'au moins deux signataires autorisent le décaissement des fonds ».

3. En ce qui concerne le financement des accords avec des donateurs [art. 2.2 F i)], *prie* la Directrice exécutive d'établir des directives contenant des éléments tels que les normes pour identifier et évaluer les facteurs de risque, les mesures qui doivent être prises pour atténuer les risques en tant que condition pour l'approbation, et les limites à l'utilisation effective de fonds avant d'avoir reçu les contributions;

4. *Prie* la Directrice exécutive du FNUAP de continuer à examiner activement le Règlement financier et d'avoir des consultations à ce sujet avec le Conseil d'administration.

28 janvier 2005

2005/12

Recouvrement des dépenses indirectes au titre du cofinancement

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents DP/FPA/2005/4 et DP/FPA/2005/5;
2. *Prend note également* des principes harmonisés pour le recouvrement des coûts énoncés dans le document DP/FPA/2005/5, en reconnaissant que l'adoption de ces principes par les organismes des Nations Unies est une mesure permettant d'accroître la transparence et la comparabilité du recouvrement des coûts dans l'ensemble du système des Nations Unies;
3. *Encourage* le FNUAP à approfondir les consultations en vue d'une nouvelle harmonisation des principes de recouvrement des coûts au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement dans le but de recenser clairement les éléments communs dans chaque catégorie de dépenses, et de justifier les disparités résultant des différents mandats et des différentes modalités de fonctionnement;
4. *Approuve*, à titre provisoire, l'application de ces principes harmonisés au cas particulier du FNUAP et leur utilisation dans le contexte de la politique de recouvrement des coûts indirects, sur la base d'un taux de 5 % pour les dépenses avec participation aux coûts pour les projets à exécution nationale financées par les pays bénéficiant du programme et de 7 % pour toutes les autres dépenses cofinancées; *confirme* le taux actuel de 5 % pour les dépenses relatives aux achats effectués par une tierce partie; et *confirme également* les limites pour le recouvrement des coûts indirects par des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies, telles qu'autorisées par le Conseil d'administration dans sa décision 2000/6;
5. *Souligne* que le FNUAP doit globalement récupérer la totalité des dépenses effectives consacrées aux activités financées au moyen des ressources du FNUAP autres que les ressources de base;
6. *Prie* la Directrice exécutive d'établir un rapport détaillé, qui sera présenté au Conseil d'administration à la session annuelle de 2007, afin d'examiner la politique de recouvrement des coûts indirects sur la base des données effectives du système Atlas, en proposant, le cas échéant, des modifications fondées sur le fait que l'objectif de l'élimination des subventions mutuelles a été atteint ou non et qu'il existe ou n'existe pas de catégories d'activités de cofinancement dont les coûts indirects sont nettement supérieurs ou inférieurs aux taux appliqués;
7. *Encourage* le FNUAP à continuer à suivre le niveau de recouvrement des coûts engagés à l'aide des ressources autres que les ressources de base;
8. *Encourage en outre* le FNUAP à continuer à affiner son système de gestion stratégique des coûts, notamment en appliquant le système Atlas, afin de mieux imputer les coûts indirects aux programmes et aux projets;

9. *Réaffirme* que l'essentiel des contributions au FNUAP doit aller aux ressources ordinaires.

28 janvier 2005

2005/13

Examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur l'examen quinquennal du système d'allocation du FNUAP aux programmes de pays (DP/FPA/2005/6);

2. *Réaffirme* les principes de base du système d'allocation des ressources énoncés dans le rapport de la Directrice exécutive (DP/FPA/2005/6);

3. *Approuve* la méthode, qui entre en vigueur en janvier 2005, pour l'allocation des ressources décrite dans le rapport, notamment l'incorporation des pays en transition, la synchronisation du cycle du système d'allocation des ressources et du cycle du plan de financement pluriannuel, et les modifications des indicateurs et de leurs seuils en vue de parvenir aux objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), aux objectifs du processus CIPD+5 et aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

4. *Approuve* la procédure visant à classer les pays dans les catégories des Groupes A, B et C, telle qu'elle est décrite dans le rapport;

5. *Approuve également* les parts relatives de l'allocation des ressources figurant au tableau 4 du rapport (DP/FPA/2005/6);

6. *Reconnaît* les efforts déployés par le FNUAP pour accroître la part des ressources allouée aux pays du Groupe A et *encourage* la Directrice exécutive à examiner les moyens d'accroître encore davantage les ressources allouées à ce groupe;

7. *Prie* la Directrice exécutive d'indiquer dans les rapports annuels la part des ressources ordinaires allouée aux pays du Groupe A ainsi que la part des ressources ordinaires allouée aux pays les moins avancés et aux pays à faible revenu;

8. *Recommande* que la répartition des ressources entre les différents pays, et en particulier pour ceux qui changent de catégorie, se fasse d'une manière flexible, en tenant compte de la nécessité d'assurer que les gains déjà obtenus ne seront pas compromis;

9. *Prie* la Directrice exécutive de procéder, s'il y a lieu, en étroite consultation avec tous les pays concernés, au réexamen du système d'allocation des ressources vers la fin de l'année 2007, en tenant compte de toute intégration future des moyens de planification, de financement et de budgétisation.

28 janvier 2005

2005/14

Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2005

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2005, il a :

Point 1

Organisation des travaux

Élu les membres ci-après du Bureau pour 2005 :

Président : S. E. M^{me} Carmen María Gallardo Hernández (El Salvador)

Vice-Président : M. Andriy Nikitov (Ukraine)

Vice-Président : M^{me} Ulrika Cronenberg-Mossberg (Suède)

Vice-Président : M. Tesfa Alem Seyoum (Érythrée)

Vice-Président : M. Arjun Bahadur Thapa (Népal)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2005 (DP/2005/L.1 et Corr.1);

Adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2004 (DP/2005/1);

Adopté son plan de travail annuel pour 2005 (DP/2005/CRP.1);

Adopté le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2005;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2005 :

Session annuelle de 2005 : 13-24 juin 2005

Deuxième session ordinaire de 2005 : 6-9 septembre 2005

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 sur la révision du Règlement financier du PNUD;

Pris note du document DP/2005/CRP.4 sur les recettes tirées par le PNUD du recouvrement des coûts;

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Adopté la décision 2005/2 du 28 janvier 2005 sur le programme mondial du PNUD pour 2005-2007;

Adopté la décision 2005/3 du 28 janvier 2005 concernant le rapport sur la mission d'évaluation au Myanmar;

Examiné le document relatif au projet de programme sous-régional pour les pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et de la Barbade;

Approuvé les programmes pour les pays suivants :

Afrique : Angola, Burundi, Lesotho, Madagascar, Maurice;

Asie et Pacifique : Philippines, République de Corée, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée;

Europe et Communauté d'États indépendants : Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Tadjikistan, Turkménistan;

Amérique latine et Caraïbes : Argentine, Guatemala;

Point 4

Égalité des sexes au PNUD

Adopté la décision 2005/4 du 28 janvier 2005 sur la stratégie et le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD;

Pris note du document DP/2005/CRP.2 sur la mise à jour des progrès réalisés dans le partenariat entre le PNUD et UNIFEM;

Point 5

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2005/5 du 28 janvier 2005 sur les options pour un modèle futur d'organisation du Fonds d'équipement des Nations Unies;

Point 6

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2005/6 du 28 janvier 2005 sur le rapport d'activité du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Point 7

Coopération Sud-Sud

Adopté la décision 2005/7 du 28 janvier 2005 sur le troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 8

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2005/8 du 28 janvier 2005 sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003;

Point 9**Rapports au Conseil économique et social**

Adopté la décision 2005/9 du 28 janvier 2005 sur les rapports de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social;

Point 10**Processus de programmation**

Adopté la décision 2005/10 du 28 janvier 2005 sur la programmation commune;

Débat consacré au FNUAP**Point 11****Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2005/11 du 28 janvier 2005 sur la révision du Règlement financier du FNUAP;

Adopté la décision 2005/12 du 28 janvier 2005 sur le recouvrement des dépenses indirectes au titre du cofinancement;

Point 12**Système d'allocation des ressources**

Adopté la décision 2005/13 du 28 janvier 2005 sur le système d'allocation des ressources du FNUAP;

Point 13**Programmes de pays et questions connexes**

Approuvé les programmes pour les pays suivants :

Afrique : Angola, Burundi, Madagascar;

Asie et Pacifique : Philippines, République islamique d'Iran;

Europe et Communauté d'États indépendants : Arménie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Roumanie, Tadjikistan, Turkménistan;

Amérique latine et Caraïbes : Guatemala;

Point 14**Questions diverses**

Tenu les réunions d'information et les consultations informelles suivantes :

PNUD

Consultation informelle sur le programme mondial du PNUD;

Réunion d'information informelle concernant le rapport du Comité de coordination de la gestion sur l'évaluation des progrès réalisés à l'UNOPS;

FNUAP

Réunion d'information informelle sur la sûreté des produits de santé en matière de procréation;

PNUD et FNUAP

Réunion d'information sur la catastrophe causée par le raz-de-marée du 26 décembre 2004;

Réunion commune

Tenu une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM les 20 et 24 janvier 2005, au cours de laquelle ont été examinées les questions suivantes : a) VIH/sida : les orphelins et les femmes; b) égalité des sexes; c) simplification et harmonisation; et d) transition.

28 janvier 2007

2005/15

**Hommage à Mark Malloch Brown,
Administrateur du Programme des Nations Unies
pour le développement de 1999 à 2005**

Le Conseil d'administration,

Notant avec regret que Mark Malloch Brown quittera son poste d'administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement le 15 août 2005,

Conscient du fait que M. Malloch Brown s'est fait le chantre du développement au PNUD dès sa prise de fonctions en tant qu'Administrateur en 1999,

Prenant acte des efforts que n'a cessé de déployer M. Malloch Brown pour mettre l'action du PNUD au centre des initiatives de développement mondiales et *prenant également acte* des progrès réalisés par le PNUD dans sa lutte décisive en faveur de l'élimination de la pauvreté pendant qu'il était Administrateur,

Prenant en outre note des efforts déployés par M. Malloch Brown pour placer le PNUD à l'avant-garde de la réforme et du changement au sein du système des Nations Unies, doter le Programme des outils dont il a besoin afin de relever les défis à venir et créer de vastes partenariats en vue de permettre au PNUD de jouer un rôle plus important, de manière efficace et rationnelle, dans ce système,

Notant avec admiration que, grâce aux efforts déployés par M. Malloch Brown, les contributions volontaires au PNUD ont augmenté pendant quatre années successives après une longue période de déclin,

Constatant avec une profonde satisfaction que M. Malloch Brown a fait des objectifs du Millénaire pour le développement* la pierre angulaire de tous les

* Objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire.

programmes du PNUD, ainsi marqués de leur sceau,

Constatant également que M. Malloch Brown a montré une volonté résolue et fait preuve d'enthousiasme et de dynamisme pour renforcer le rôle du PNUD, en particulier au niveau des pays,

1. *Félicite* Mark Malloch Brown d'avoir su gérer de manière efficace le Programme des Nations Unies pour le développement de 1999 à 2005;

2. *Exprime sa sincère gratitude* à Mark Malloch Brown pour ses remarquables qualités de chef, de la Déclaration du Millénaire aux Équipes du projet du Millénaire et maintenant à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale en 2005;

3. *Souhaite* à Mark Malloch Brown un plein succès dans ses nouvelles fonctions de chef de cabinet du Secrétaire général.

14 juin 2005

2005/16

Programme mondial du PNUD pour 2005-2007

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur le Programme mondial du PNUD pour 2005-2007 (DP/GP/1/Rev.1);

2. *Se félicite* des révisions importantes apportées au Programme mondial et de l'inclusion d'un plan de travail, après consultation avec les États Membres depuis janvier 2005;

3. *Souligne* combien il importe de pleinement aligner le Programme mondial sur le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 (DP/2003/32) et les dispositions de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles (A/RES/59/250) sur, notamment, le contrôle national du processus de développement;

4. *Adopte* le programme mondial tel qu'il figure dans le rapport.

21 juin 2005

2005/17

Révision du Règlement financier du PNUD (suivi de la décision 2005/1)

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la révision du Règlement financier du PNUD (DP/2005/CRP.6), établie conformément à la décision 2005/1;

2. *Approuve*, pour une période provisoire de trois ans, les modifications proposées au Règlement financier figurant dans le document de séance et *demande* que toutes les transactions faites au cours de la période d'exceptions à la séparation des tâches fassent l'objet d'un examen rétroactif;

3. *Demande* une évaluation par le Comité des commissaires aux comptes de la mise en œuvre de ces modifications à la fin de la période d'essai de trois ans dans le cadre de son audit biennal.

22 juin 2005

2005/18

Gestion stratégique des coûts au PNUD et incidences sur le recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document de séance sur les critères de définition des taux de recouvrement des coûts en fonction des projets (DP/2005/CRP.5);

2. *Rappelle* ses décisions 2003/22 et 2004/30;

3. *Se félicite* de la participation du PNUD aux travaux du Groupe de gestion du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue de mieux harmoniser les principes de recouvrement des coûts et d'affiner les critères de définition des taux de recouvrement des coûts;

4. *Réaffirme* que le PNUD doit s'assurer que chaque source de financement couvre la part qui lui revient de la gestion et de l'appui au programme;

5. *Souligne* qu'il est indispensable de faire preuve d'une certaine souplesse dans les fourchettes établies de taux de recouvrement des coûts pour les contributions faites par les gouvernements tant donateurs que bénéficiaires de façon à tenir compte de la multiplicité des modalités d'exécution et coûts de gestion dans les divers pays;

6. *Réaffirme* que le PNUD doit assurer le plein recouvrement, au niveau global, de tous les coûts réels de mise en œuvre des activités financées par la participation de tiers aux coûts, des contributions aux fonds d'affectation spéciale et la participation de pays de programme aux coûts;

7. *Note* qu'il n'existe pas dans le document de séance DP/2005/CRP.5 de proposition détaillée comportant des critères précis, susceptibles d'encourager les contributions non affectées, rapides et souples à des fonds d'affectation spéciale, la participation de tiers et de pays de programme aux coûts, contrairement à ce qu'avait demandé le Conseil d'administration au paragraphe 6 de sa décision 2004/30;

8. *Prie* le PNUD de lui soumettre, à sa deuxième session ordinaire de 2006, un rapport sur la pratique actuelle de définition des taux spécifiques de recouvrement des coûts et de critères de recouvrement des coûts clairs, se fondant notamment sur les modalités de financement et d'exécution et les coûts de gestion dans les différents pays.

22 juin 2005

2005/19

PNUD, FNUAP et UNOPS : rapport sur l'audit et le contrôle internes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports de l'Administrateur du PNUD (DP/2005/26), de la Directrice exécutive du FNUAP (DP/FPA/2005/9) et du Directeur exécutif de l'UNOPS (DP/2005/27) sur l'audit et le contrôle internes;
2. *Soutient* la poursuite du renforcement et de la réorganisation des services d'audit et de contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS;
3. *Prie instamment* le PNUD et le FNUAP de fonder leurs activités de contrôle et de mise en jeu de la responsabilité sur un modèle de risque qui leur soit propre et de créer des fonctions d'évaluation des risques au sein de leurs bureaux d'audit;
4. Encourage le PNUD et le FNUAP à utiliser des systèmes de suivi et de contrôle financiers leur permettant de réduire les risques liés à la mise en œuvre des programmes;
5. *Note* l'importance d'un audit adéquat des fonctions du siège;
6. *Souscrit* à la nécessité de renforcer l'analyse des résultats des audits; des projets exécutés sur le plan national; des mesures de suivi prises par les directeurs de projet pour donner suite aux observations et recommandations faites lors des audits; et *prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de fournir, en particulier au personnel se trouvant sur le terrain, une formation lui permettant d'interpréter lesdites conclusions et recommandations et d'en assurer le suivi;
7. *Prie* le PNUD et le FNUAP de fournir une explication, dans leurs prochains rapports, concernant les critères de sélection des bureaux de pays ayant fait l'objet d'un audit;
8. *Se félicite* de la présentation des recommandations d'audit par fréquence et par priorité et *demande* un complément d'analyse des chiffres actuels pour ce qui est des causes sous-jacentes des observations faites lors des audits;
9. *Demande* que ce type d'analyse et de présentation soit maintenu dans les rapports futurs sur l'audit et le contrôle internes;
10. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS d'analyser et de présenter la suite donnée aux recommandations faites lors des précédents audits internes, dans les rapports de 2003 et 2004, et de faire rapport sur le statut des recommandations les plus fréquentes et les plus prioritaires dans le prochain rapport, conformément au plan approuvé dans la décision 2004/39, qui comporte des objectifs concrets, un calendrier et des indicateurs tels que vérifiés par l'audit interne;
11. *Prie* le PNUD et le FNUAP de mener une analyse approfondie du niveau des ressources pour les audits internes afin de les aligner sur les meilleures pratiques et de couvrir comme il convient les domaines stratégiques identifiés ci-dessus;
12. *Prie également* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS de faire état des mesures prises par l'administration pour donner suite à leurs rapports d'audit interne à la session annuelle du Conseil

d'administration, notamment du suivi des recommandations faites dans les précédents rapports;

13. *Demande également* au PNUD de faire en sorte que le Comité des commissaires aux comptes présente son rapport au Conseil d'administration.

23 juin 2005

2005/20

Rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2004

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du plan de financement pluriannuel : rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2004 (DP/2005/16);

2. *Prend note* de la méthode honnête et bien structurée adoptée pour la présentation des données;

3. *Se félicite* des progrès que le PNUD a faits pour mieux cibler sa stratégie et répondre aux besoins des pays; du fait que les activités du PNUD s'alignent bien sur le plan de financement pluriannuel; et de sa volonté d'adopter une gestion axée sur les résultats;

4. *Encourage* le PNUD à améliorer encore la façon de présenter ses résultats et à continuer d'améliorer et d'affiner les mesures quantitatives et qualitatives figurant dans le plan de financement pluriannuel afin de mieux analyser les progrès réalisés et les résultats obtenus dans le temps, au fur et à mesure de la mise en œuvre du plan;

5. *Prie* le PNUD d'inclure dans ses prochains rapports sur le plan de financement pluriannuel un résumé analytique et un organigramme montrant la chaîne de résultats dont il fait état;

6. *Prie* le PNUD de prendre des mesures de suivi se fondant sur le rapport concernant le plan de financement pluriannuel et les débats suivant la présentation du rapport au Conseil d'administration, en tenant compte du fait que les pays ont la maîtrise du processus de développement, ainsi que de la disposition figurant dans la résolution A/RES/59/250 sur l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement;

7. *Prie également* le PNUD, conformément à la décision 2004/1, de faire du renforcement des capacités le thème de son analyse approfondie dans son rapport annuel de 2006;

8. *Prie également* le PNUD de présenter au Conseil, à sa première session ordinaire de 2006, un calendrier pour l'établissement et l'examen de son rapport sur l'évaluation de fin de cycle des résultats obtenus dans le cadre du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 ainsi que pour le processus de mise au point du plan pour 2008-2011;

9. *Appelle* les partenaires donateurs à continuer d'accroître leurs contributions volontaires aux ressources ordinaires du PNUD;

10. *Demande* à l'Administrateur de continuer de donner suite aux recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection (DP/2005/16/Add.1).

23 juin 2005

2005/21

Rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation de 2004

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur sur les activités d'évaluation de 2004 (DP/2005/25);

2. *Prend note* de l'évaluation de la contribution du PNUD à un certain nombre de résultats obtenus en matière de développement national et de l'identification d'enseignements importants pour l'organisation;

3. *Note* les progrès réalisés pour harmoniser et simplifier les activités d'évaluation au sein du système des Nations Unies grâce aux travaux du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, en particulier l'adoption par le Groupe de normes et règles d'évaluation pour le système des Nations Unies, qui représente une initiative importante pour l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles;

4. *Encourage* le Bureau de l'évaluation à accorder une attention accrue aux résultats concrets qui ont été obtenus en matière de développement et au suivi des recommandations faites lors des évaluations précédentes;

5. *Prend note* de l'augmentation sensible du nombre d'évaluations menées au cours de l'année, qui répond aux préoccupations mentionnées en 2003;

6. *Reconnait* les progrès réalisés pour renforcer les capacités d'évaluation axées sur les résultats du personnel du PNUD et obtenir l'appui de réseaux d'évaluation professionnels, nationaux et internationaux plus étoffés;

7. *Approuve* la codification d'une politique d'évaluation du PNUD pour la période couverte par le rapport de 2005 et la formalisation d'un système de suivi des recommandations faites lors des évaluations; et

8. *Souligne* qu'il importe de créer des synergies grâce à des activités d'évaluation du PNUD et des fonds et programmes qui lui sont associés afin de faciliter la mise en jeu de la responsabilité de l'organisation.

23 juin 2005

2005/22

Rapport à mi-parcours sur le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du rapport à mi-parcours sur le plan de financement pluriannuel (DP/2005/24);

2. *Prend note* des efforts ciblés déployés par UNIFEM pour aider les pays de programme à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement*, notamment par le biais d'interventions stratégiques dans les domaines où il possède des avantages comparatifs;

3. *Encourage* UNIFEM à continuer d'intégrer les sexes dans les mécanismes de coordination tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, grâce au renforcement des partenariats avec le PNUD et les membres des équipes de pays des Nations Unies, conformément aux recommandations figurant dans l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles du système des Nations Unies;

4. *Encourage également* UNIFEM à continuer de suivre les progrès réalisés dans le cadre de son plan de financement pluriannuel, conformément aux objectifs, résultats et indicateurs figurant dans ses cadres de résultats;

5. *Encourage également* tous les pays qui sont en mesure de le faire à aider UNIFEM à atteindre le niveau voulu de ressources ordinaires, notamment en faisant des annonces de contributions pluriannuelles.

23 juin 2005

2005/23

État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2005 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2005 et au-delà (DP/2005/17);

2. *Note* que le PNUD a atteint le premier objectif annuel (2004) de son deuxième Plan de financement pluriannuel et *note également* qu'une base de ressources ordinaires stable et appropriée est à sa portée, sous réserve qu'il continue de suivre les orientations du Plan de financement pluriannuel et d'améliorer l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes comme demandé par le Conseil et que les États Membres non seulement poursuivent mais développent leurs efforts de financement sur l'ensemble de la période couverte par le Plan de financement pluriannuel;

3. *Prie* les États Membres de donner la priorité aux ressources ordinaires (contributions de base) par rapport aux autres ressources (autres apports); *prie également* le PNUD de poursuivre ses efforts afin de réduire sa dépendance à l'égard d'un petit nombre de donateurs importants et de faire appel à d'autres donateurs;

* Objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire.

4. *Constate* avec satisfaction que certains pays ont augmenté leurs contributions de base, *prie* tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2005 et *prie également* ceux qui ont déjà versé leurs contributions d'envisager la possibilité de les accroître – s'ils sont en mesure de le faire – afin d'accélérer la reconstitution des ressources ordinaires du PNUD;

5. *Encourage* les États Membres qui sont en mesure de le faire à annoncer des engagements de contributions pluriannuels assortis de calendriers de versements pour la période couverte par le second Plan de financement pluriannuel, et de respecter par la suite ces engagements de contributions et ces calendriers.

23 juin 2005

2005/24

Engagements financiers en faveur du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les engagements financiers en faveur du FNUAP (DP/FPA/2005/8) et *se félicite* de l'augmentation sensible des ressources ordinaires en 2004, ainsi que de l'augmentation en 2004 des cofinancements due à un accroissement des contributions d'un certain nombre de donateurs; et *se félicite* des contributions des pays de programme, qui ont permis au FNUAP d'enregistrer un nombre record de donateurs;

2. *Se félicite* de l'augmentation prévue des ressources ordinaires en 2005;

3. *Reconnaît* qu'un accroissement progressif durable des ressources du FNUAP implique, pour les pays qui en ont la possibilité, un effort de financement accru au cours de la période couverte par le plan de financement pluriannuel, 2004-2007;

4. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un appui politique et financier vigoureux ainsi que de ressources ordinaires prévisibles et en augmentation pour pouvoir s'acquitter de son mandat et aider les pays à mettre en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*;

5. *Encourage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à verser leurs contributions au début de chaque année et à annoncer des contributions pluriannuelles;

6. *Réaffirme* que les ressources ordinaires de base constituent le socle des activités du FNUAP et sont essentielles pour en préserver la nature multilatérale, neutre et universelle; et *encourage* le FNUAP à continuer à mobiliser des ressources complémentaires pour ses programmes.

23 juin 2005

2005/25

Rapport de la Directrice exécutive pour 2004

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive pour 2004 (DP/FPA/2005/7, Part I et Part II) et *se félicite* des progrès réalisés par le FNUAP au cours de la première année du Plan de financement pluriannuel, 2004-2007, notant la contribution du FNUAP à la réalisation des résultats stratégiques du Plan;

2. *Prend note avec satisfaction* des efforts du FNUAP pour aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*, notamment en intégrant les questions de population et de développement, de santé de la procréation et d'égalité entre les sexes aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté;

3. *Souligne* que l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des principales mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action (CIPD+5) est essentielle à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire*, et *souligne* qu'il importe d'intégrer pleinement les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement aux stratégies destinées à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

4. *Approuve* la révision du cadre intégré d'allocation des ressources du Plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007, comme proposée dans le document DP/FPA/2005/7 (Part I);

5. *Encourage* le FNUAP à intégrer davantage les activités destinées à donner suite à la Conférence internationale sur la population et le développement dans des cadres d'action nationaux tels que les approches sectorielles, les documents de stratégies de réduction de la pauvreté, les programmes de réformes du secteur de la santé et autres plans et politiques nationaux de développement;

6. *Souligne la nécessité* de continuer à établir des partenariats novateurs entre partenaires du développement, gouvernements, organismes de la société civile et secteur privé pour atteindre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et les objectifs du Millénaire*;

7. *Prie* le FNUAP de continuer à intégrer la santé de la procréation ainsi que les droits en la matière et les questions liées à la situation de la femme dans les rapports sur les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*;

8. *Reconnaît* les progrès qui ont été faits pour améliorer l'efficacité organisationnelle du FNUAP et *encourage* le FNUAP à poursuivre l'élaboration du cadre de gestion axé sur les résultats et à présenter les progrès réalisés dans le rapport récapitulatif prévu pour 2007;

* Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

9. *Encourage* le FNUAP à suivre les progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs, les résultats et les indicateurs du cadre de résultats stratégiques du Plan de financement pluriannuel.

23 juin 2005

2005/26

Examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation pour la période 2004-2007 (DP/2005/18);

2. *Rappelle* les décisions 2002/10 et 2002/18 sur les arrangements en matière de programmation pour 2004-2007;

3. *Rappelle également* la décision 2002/14 relative au Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés pour la décennie 2000-2010, et *réaffirme* que l'affectation des ressources des rubriques 1.1.1 et 1.1.2 du montant cible pour l'affectation des ressources de base (MCARB) doit être fixée au minimum à 60 % pour les pays les moins avancés et entre 85 % et 91 % pour les pays à faible revenu;

4. *Se félicite* de l'augmentation tendancielle des contributions au titre des ressources ordinaires, qui permettra au PNUD de préserver et d'accroître les ressources consacrées aux programmes de pays pour le reste de la période actuelle de programmation;

5. *Souligne* que la programmation de toutes les ressources du PNUD au niveau des pays doit s'inscrire dans le cadre des stratégies et priorités nationales de développement et être fondée sur une analyse des besoins, y compris à l'occasion des bilans communs de pays, avec pour objectif principal d'aider les pays concernés à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*;

6. *Souligne également* que les arrangements en matière de programmation constituent l'outil opérationnel et le mécanisme d'affectation des ressources du plan de financement pluriannuel du PNUD, 2004-2007¹;

7. *Reconnaît* que le développement des capacités et la propriété des stratégies nationales de développement sont essentiels à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*, ainsi que l'a récemment souligné l'Assemblée générale lors de son examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies²;

8. *Décide* de maintenir les ressources affectées à la rubrique 1.1.1 des MCARB pour 2006 et 2007;

* Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux annoncés dans la Déclaration du Millénaire.

¹ Décision 2003/24 du Conseil d'administration.

² A/RES/59/250.

9. *Rappelle* la décision 1995/23 qui établit le cadre législatif de la rubrique 1.1.2 des MCARB et *approuve*, sous réserve de révision en 2007, les modifications temporaires suivantes en ce qui concerne les nouvelles ressources disponibles en sus du montant total de 450 millions de dollars des ressources programmables de base :

a) Ramener le rapport des affectations entre les rubriques 1.1.1 et 1.1.2 du MCARB de 60/40 % à 50/50 %;

b) Éliminer, tout en respectant pleinement le principe de l'affectation prioritaire en faveur des pays à faible revenu et des pays les moins avancés auquel il est fait référence au paragraphe 3, la limite actuelle entre les rubriques 1.1.1 et 1.1.2;

c) Introduire, tout en conservant le principe de limitation régionale, une marge de manœuvre pouvant atteindre 10 % afin de faciliter un certain transfert des ressources de la rubrique 1.1.2 entre les régions;

10. *Approuve en outre* un financement annuel prévisible d'un montant de 3 millions de dollars au titre du Programme d'assistance au peuple palestinien;

11. *Prie* le PNUD d'évaluer les arrangements actuels en matière de programmation, en particulier les modifications approuvées, en vue de proposer de nouveaux arrangements comme demandé dans la décision 2002/18, et de soumettre cette évaluation au Conseil à sa première session ordinaire de 2007.

23 juin 2005

2005/27

Égalité des sexes au PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la note explicative sur la stratégie et le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD (DP/2005/CRP.9);

2. *Se félicite* des informations complémentaires concernant le plan d'action et la matrice pour la mise en œuvre de ce plan en 2005, comme demandé par les États Membres;

3. *Demande instamment* au PNUD de développer ses activités en faveur de la prise en compte systématique de la situation des femmes, notamment en augmentant les ressources financières et humaines à l'appui de la mise en œuvre du plan d'action, et de tenir compte des observations formulées à ce sujet par les États Membres;

4. *Prie également* le PNUD de promouvoir activement et de mettre en place des partenariats, selon qu'il convient, avec l'ensemble des organismes des Nations Unies actifs en faveur de l'égalité des sexes, y compris les organismes dont le mandat porte sur la formation et la recherche, afin d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action;

5. *Adopte* la stratégie et le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD (DP/2005/7 et Corr.1);

6. *Prie* l'Administrateur de poursuivre l'élaboration du plan d'action jusqu'en 2007, y compris la matrice des résultats, et de tenir compte des conclusions du rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2004 concernant le plan de financement pluriannuel ainsi que des conclusions de l'évaluation indépendante en cours; et *prie également* l'Administrateur de lui faire rapport, à sa première session ordinaire de 2006, sur le plan d'action à moyen terme en s'appuyant sur les mesures prises par la direction pour donner suite à l'évaluation indépendante.

23 juin 2005

2005/28

Progrès accomplis dans l'application de la décision 2001/11 : accélération de la mise en œuvre des descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2004, relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et soulignant le fait que de nouvelles mesures doivent être prises pour harmoniser les cycles de programmation et les synchroniser dans toute la mesure du possible avec les instruments nationaux de programmation, en particulier les stratégies de réduction de la pauvreté, y compris le cas échéant, les documents relatifs à ces stratégies,

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 2001/11 : accélération de la mise en œuvre des descriptifs de programme de pays (DP/2005/28-DP/FPA/2005/10) et des propositions qui y sont contenues;

2. *Constate* les progrès accomplis pour ce qui est de l'application de la décision 2001/11 du Conseil d'administration relative au processus de programmation du PNUD/FNUAP et en conséquence *reconfirme* la validité de la procédure de programmation actuelle;

3. *Insiste* sur la nécessité d'assurer la qualité des descriptifs de programme, qui doivent être axés sur les résultats et cohérents avec les priorités nationales dans les domaines de compétence de tous les organismes concernés;

4. *Prie* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de lui présenter à sa session annuelle de 2006 un rapport établi conjointement avec l'UNICEF sur les éventuelles possibilités d'améliorer et de simplifier davantage les procédures harmonisées actuelles d'approbation des programmes de pays de façon à en accélérer l'élaboration et l'approbation et à mieux les synchroniser avec les instruments de programmation nationaux du pays concerné tout en gardant présent à l'esprit la nécessité de préserver l'intégrité institutionnelle et le mandat de chaque organisme.

23 juin 2005

2005/29
Plan d'activité du Fonds d'équipement
des Nations Unies 2005-2007 : investir
dans les PMA pour réaliser les objectifs
du Millénaire pour le développement

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le plan d'activité du Fonds d'équipement des Nations Unies 2005-2007 : investir dans les PMA pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (DP/2005/22), présenté conformément à la décision 2005/5 du Conseil d'administration;

2. *Note* que ce plan d'activité permet au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) de s'acquitter de son mandat tel que fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies, à savoir apporter une assistance, en priorité aux pays les moins avancés, et rester un organisme indépendant avec pour principal objectif la réduction de la pauvreté et la réalisation du Programme d'action de Bruxelles ainsi que des objectifs du Millénaire pour le développement* dans les pays les moins avancés;

3. *Prie* le PNUD de faire rapport sur l'intégration des dépenses d'administration du Fonds d'équipement des Nations Unies dans le budget d'appui biennal 2006-2007, comme décrit dans le document DP/2005/22;

4. *Prie également* le Fonds d'équipement des Nations Unies de lui faire rapport de manière appropriée à sa première session de 2006 sur ses processus de prise de décisions en matière budgétaire et de programmation;

5. *Demande à nouveau* à l'Administrateur de nommer, dès que possible, un nouveau Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies;

6. *Lance* un appel aux pays donateurs et aux autres pays en mesure de le faire afin qu'ils apportent un financement supplémentaire durable à l'appui des programmes et des activités du Fonds d'équipement des Nations Unies dans les pays les moins avancés, y compris en apportant des ressources au fonds d'affectation spéciale « Investir dans les pays les moins avancés » proposé;

7. *Encourage* les États Membres, en particulier les pays les moins avancés, à soutenir les efforts de mobilisation de ressources du Fonds d'équipement des Nations Unies.

23 juin 2005

* Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux annoncés dans la Déclaration du Millénaire.

2005/30

Information sur l'exécution des programmes du PNUD et du FNUAP au niveau des pays

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 2001/11 : accélération de la mise en œuvre des descriptifs de programme de pays (DP/2005/28-DP/FPA/2005/10), du plan de financement pluriannuel : rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2004 (DP/2005/16) ainsi que du rapport de la Directrice exécutive pour 2004 : progrès accomplis dans l'application du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 [DP/FPA/2005/7 (Part I)];

2. *Prie* le PNUD et le FNUAP de lui proposer, à sa première session ordinaire de 2006, en consultation avec les organismes concernés, des méthodes efficaces par rapport à leur coût pour la communication de données de programmes à leurs organes directeurs respectifs dans le cadre de leur cycle de programmation et d'établissement de rapports.

23 juin 2005

2005/31

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2005

Le Conseil d'administration,

Rappelle que, pendant sa session annuelle de 2005, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2005 (DP/2005/L.2 et Corr.1);

Approuvé le rapport de la première session ordinaire de 2005 (DP/2005/14); et

Approuvé le calendrier ci-après des sessions que tiendrait le Conseil d'administration en 2005 et 2006 :

Deuxième session ordinaire de 2005 : 6-9 septembre 2005

Première session ordinaire de 2006 : 23-27 janvier 2006

Session annuelle de 2006 : 12-23 juin 2006 (Genève)

Deuxième session ordinaire de 2006 : 11-15 septembre 2006

Examiné les méthodes de travail du Conseil d'administration.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Plan de financement pluriannuel

Adopté la décision 2005/20 du 23 juin 2005 sur le plan de financement pluriannuel : rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2004.

Point 3

Engagements de financement

Adopté la décision 2005/23 du 23 juin 2005 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2005 et au-delà.

Point 4

Arrangements en matière de programmation

Adopté la décision 2005/26 du 23 juin 2005 sur l'examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation.

Point 5

Rapport sur le développement humain

Pris note de la mise à jour sur les consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2005/19).

Point 6

Programmes de pays et questions connexes

Adopté la décision 2005/16 du 21 juin 2005 sur le Programme mondial du PNUD pour 2005-2007;

Pris note des projets de descriptif de programme de pays ci-après (et des observations faites à ce sujet) :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Burkina Faso (DP/DCP/BFA/1);
Projet de descriptif de programme de pays pour le Ghana (DP/DCP/GHA/1);
Projet de descriptif de programme de pays pour la Namibie (DP/DCP/NAM/1);
Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ouganda (DP/DCP/UGA/1);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Cambodge (DP/DCP/KHM/1);
Projet de descriptif de programme de pays pour la Chine (DP/DCP/CHN/1);
Projet de descriptif de programme de pays pour le Viet Nam (DP/DCP/VNM/1);

Europe et Communauté d'États indépendants

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Albanie (DP/DCP/ALB/1);
Projet de descriptif de programme de pays pour le Bélarus (DP/DCP/BLR/1);
Projet de descriptif de programme de pays pour la Bulgarie (DP/DCP/BGR/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Géorgie (DP/DCP/GEO/1);
Projet de descriptif de programme de pays pour la Turquie (DP/DCP/TUR/1);
Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ukraine (DP/DCP/UKR/1);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Pérou (DP/DCP/PER/1);
Projet de descriptif de programme de pays pour les îles Turques et Caïques
(DP/DCP/TCI/1);

Pris note des prorogations pour une période d'un an des programmes de pays concernant la République démocratique du Congo et le Libéria;

Pris note du projet de descriptif de programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, pour 2006-2010;

Approuvé le programme sous-régional pour les pays membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et la Barbade.

Point 7

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2005/29 sur le plan d'action du Fonds d'équipement des Nations Unies pour 2005-2007.

Point 8

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Pris note du rapport annuel du Directeur exécutif (DP/2005/23).

Point 9

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Adopté la décision 2005/22 du 23 juin 2005 ayant trait au rapport à mi-parcours sur le plan de financement pluriannuel.

Point 10

La question de l'égalité des sexes au PNUD

Adopté la décision 2005/27 du 23 juin 2005 sur les femmes au PNUD.

Point 11

Évaluation

Adopté la décision 2005/21 du 23 juin 2005 sur le rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation de 2004.

Point 12

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2005/17 du 22 juin 2005 sur la révision du Règlement financier du PNUD (suite donnée à la décision 2005/1);

Adopté la décision 2005/18 du 22 juin 2005 sur la gestion stratégique des coûts au PNUD et les incidences sur le recouvrement des coûts.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 13

Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2005/19 du 23 juin 2005 sur les activités d'audit et de contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Point 14

Activités de programmation

Adopté la décision 2005/28 du 23 juin 2005 sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'application de la décision 2001/11 : question des délais d'élaboration des descriptifs de programme de pays.

Point 15

Missions de visite

Pris note du rapport sur la mission de visite en République démocratique populaire lao (DP/2005/CRP.7-DP/FPA/2005/CRP.1);

Le rapport sur la mission de visite commune en Azerbaïdjan (DP/2005/CRP.8-DP/FPA/2005/CRP.2) fera l'objet d'un nouveau tirage pour raisons techniques.

Débat consacré au FNUAP

Point 16

Rapport de la Directrice exécutive pour 2004

Adopté la décision 2005/25 du 23 juin 2005 sur le rapport de la Directrice exécutive pour 2004.

Point 17

Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

Adopté la décision 2005/24 du 23 juin 2005 sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP.

Point 18

Programmes de pays et questions connexes

A pris note des projets de descriptif de programme de pays ci-après (et des observations faites à ce sujet) :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Burkina Faso DP/FPA/DCP/BFA/6);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Ghana (DP/FPA/DCP/GHA/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Namibie (DP/FPA/DCP/NAM/4);

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ouganda (DP/FPA/DCP/UGA/6);

États arabes et Europe

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Albanie (DP/FPA/DCP/ALB/2);
Projet de descriptif de programme de pays pour la Géorgie (DP/FPA/DCP/GEO/1);
Projet de descriptif de programme de pays pour le territoire palestinien occupé (DP/FPA/DCP/OPT/3);
Projet de descriptif de programme de pays pour la Turquie (DP/FPA/DCP/TUR/4);
Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ukraine (DP/FPA/DCP/UKR/1);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bangladesh (DP/FPA/DCP/BGD/7);
Projet de descriptif de programme de pays pour le Cambodge (DP/FPA/DCP/KHM/3);
Projet de descriptif de programme de pays pour la Chine (DP/FPA/DCP/CHN/6);
Projet de descriptif de programme de pays pour le Viet Nam (DP/FPA/DCP/VNM/7);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Pérou (DP/FPA/DCP/PER/7);

Pris note du rapport sur la mise en œuvre du programme spécial d'assistance du FNUAP au Myanmar (DP/FPA/2005/11);

Pris note de la première prorogation pour une période d'un an du premier programme spécial d'assistance au Myanmar (DP/FPA/2005/12);

Approuvé la prorogation pour une période de deux ans du premier programme de pays pour le Timor-Leste (DP/FPA/2005/12).

Point 19**Questions diverses**

Pris les initiatives suivantes :

- a) Adieux à l'Administrateur du PNUD et adoption de la décision 2005/15 : Hommage à Mark Malloch Brown, Administrateur du PNUD de 1999 à 2005;
- b) Manifestation spéciale sur la consolidation de la paix après les conflits : rôle du PNUD (exemple d'El Salvador);
- c) Consultations officieuses sur les rapports d'audit du PNUD et du FNUAP;
- d) Présentation par le GNUD des résultats de l'étude mondiale sur l'incidence des objectifs du Millénaire pour le développement* à l'échelon des pays;
- e) Consultations officieuses sur le rôle et l'action du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement; et
- f) Séance d'information officieuse sur la santé maternelle et le VIH/sida.

23 juin 2005

* Objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire.

2005/32

Méthodes de travail du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le document DP/2005/CRP.13 relatif à l'amélioration de ses méthodes de travail,

1. *Décide* afin d'assurer la continuité de ses travaux :
 - a) D'inviter les membres nouvellement élus à participer à ses travaux dès qu'ils ont été élus par le Conseil économique et social;
 - b) D'arrêter la composition du Bureau de la session suivante suffisamment tôt pour que ses membres puissent consulter ceux du Bureau sortant et prendre part à leurs travaux;
2. *Prie* le secrétariat de lui communiquer les incidences financières éventuelles des projets de décision avant le début de ses sessions;
3. *Encourage* les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial à examiner et commenter le cas d'un pays lors de leurs réunions conjointes, afin d'illustrer l'action commune menée par les organismes des Nations Unies sur le terrain et *invite* les institutions et les fonds et programmes des Nations Unies qui participent au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement à s'associer à cette initiative commune;
4. *Souligne* le rôle important des membres du Bureau dans le processus de prise de décisions, qu'ils peuvent faciliter et accélérer grâce à leurs contacts avec leur groupe régional respectif;
5. *Décide* de poursuivre son débat et ses consultations sur ses méthodes de travail, afin de les rendre plus efficaces et plus rationnelles tout en accélérant et en facilitant le processus de prise de décisions.

9 septembre 2005

2005/33

Prévisions budgétaires du PNUD pour l'exercice biennal 2006-2007

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur contenant le projet de budget d'appui et les prévisions connexes pour l'exercice biennal 2006-2007, publié sous la cote DP/2005/31, dans lequel sont indiquées les ressources nécessaires pour le second exercice biennal couvert par le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007;
2. *Rappelle* sa décision 2005/5 sur le FENU et *note* que le crédit nécessaire pour financer le budget d'appui biennal du FENU a été intégré au projet de budget du PNUD sur une ligne distincte;

3. *Approuve* l'ouverture de crédits d'un montant brut de 729 056 300 dollars suivant la répartition figurant dans le tableau ci-après et aux fins indiquées dans le rapport, sauf pour ce qui est des postes demandés au titre des activités de mobilisation à l'échelon régional et des dépenses connexes, et *décide* que les recettes prévues, soit 71 210 000 dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits nécessaires, ce qui ramène à 657 846 300 dollars le montant estimatif net des crédits à ouvrir;
4. *Demande* à tous les gouvernements des pays hôtes d'honorer leurs obligations relatives aux dépenses locales des bureaux extérieurs;
5. *Prend note* de l'augmentation des dépenses prévues dans le budget d'appui biennal et demande au PNUD d'inclure dans le prochain budget d'appui des renseignements plus détaillés sur les stratégies et mesures adoptées pour les maîtriser;
6. *Autorise* l'Administrateur à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre, à concurrence de 5 % du montant de la ligne à laquelle le virement est effectué;
7. *Prend note* de la structure de base et de la répartition de l'augmentation de la capacité proposées pour le siège et pour les bureaux de pays, et *prie instamment* l'Administrateur de continuer à ajuster progressivement le mode de financement des dépenses d'appui du PNUD pour parvenir à un partage des coûts proportionnel entre les ressources ordinaires et les autres ressources;
8. *Souscrit* à la proposition de l'Administrateur d'inscrire les dépenses de sécurité prescrites par l'ONU sur une ligne distincte du plan de ressources du PNUD et *approuve* l'affectation à leur financement d'un montant de 31 243 700 dollars prélevé sur les ressources ordinaires;
9. *Prie* le PNUD de continuer à améliorer la qualité du document budgétaire en simplifiant sa présentation, en évitant les redites et en visant à davantage de clarté et de transparence;
10. *Prend note avec satisfaction* de la décision du PNUD de présenter pour l'exercice biennal 2008-2009 un budget d'appui aligné et axé sur les résultats, harmonisé avec celui du FNUAP et de l'UNICEF;
11. *Fait siennes* les préoccupations exprimées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la propension à reclasser les postes et *prie* le PNUD de ne lui soumettre des demandes de reclassement qu'en cas de modification importante du niveau et de l'ampleur des responsabilités attachées aux postes concernés et d'inclure des explications plus complètes à ce sujet dans le projet de budget;
12. *Approuve* l'ordre de priorité accordé par l'Administrateur à la question de l'égalité des sexes et demande de tenir compte dans le processus budgétaire des incidences pour 2006 du plan d'action prévu en la matière;
13. *Accueille avec satisfaction* la nomination de directeurs de pays du PNUD, comme indiqué dans le budget d'appui pour l'exercice biennal 2006-2007, *prie* le PNUD de poursuivre avec lui le débat engagé sur la stratégie globale visant à renforcer l'efficacité du système du coordonnateur résident et *réaffirme* à ce propos le rôle qui revient au PNUD dans la gestion de ce système conformément à la

résolution 59/250 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

Budget d'appui pour l'exercice biennal 2006-2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes	
Bureaux de pays	343 720,1
Siège	75 404,5
Total partiel	419 124,6
Gestion et administration	138 953,4
Appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies	
Bureaux de pays	120 766,6
Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement	3 961,8
Bureau des services d'achats interorganisations	1 142,4
Volontaires des Nations Unies	35 085,0
Total partiel	160 955,8
Total partiel (budget d'appui biennal du PNUD)	719 033,8
Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)	10 022,5
Montant brut total des crédits à ouvrir	729 056,3
À déduire : Montant estimatif des recettes	(71 210,0)
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	657 843,3

9 septembre 2005

2005/34

Prévisions budgétaires du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'exercice biennal 2006-2007

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur contenant le projet de budget d'appui du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour l'exercice biennal 2006-2007, publié sous la cote DP/2005/31;

2. *Prie instamment* l'UNIFEM de poursuivre l'action menée pour réduire les dépenses d'appui aux programmes et les frais d'administration et de gestion imputés sur les ressources ordinaires (ressources de base) afin d'accroître le volume des ressources affectées aux programmes;

3. *Approuve* l'ouverture d'un crédit d'un montant brut de 16 374 400 dollars pour l'UNIFEM.

9 septembre 2005

2005/35

Évaluation du cadre de coopération régionale pour les États arabes pour la période 2002-2005

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'évaluation du cadre de coopération régionale pour les États arabes pour la période 2002-2005 (DP/RPD/RAS/1);
2. *Se félicite* de l'approche et de la méthodologie retenues pour cette évaluation et *prie* le Bureau de l'évaluation du PNUD de faire une plus large place dans sa démarche à l'utilité des programmes régionaux et de procéder dorénavant à des évaluations indépendantes de tous ces programmes;
3. *Juge préoccupant* que les résultats ne fassent pas l'objet d'évaluations et *prie* le PNUD de concevoir les mécanismes nécessaires à la mise en place de systèmes rigoureux de suivi et d'évaluation et de rassembler des données de référence et des indicateurs qui renseignent sur les résultats et l'impact des programmes régionaux du PNUD, en coopération étroite avec les autorités nationales;
4. *Prend note* des recommandations figurant dans le document DP/RPD/RAS/1, *suggère* que le Bureau de l'évaluation établisse l'ordre de priorité de ses conclusions et recommandations et *engage* le PNUD à tenir compte des leçons tirées de la mise en œuvre du cadre de coopération régionale pour les États arabes pour la période 2002-2005 dans la conception et l'exécution du prochain programme régional concernant ces États.

9 septembre 2005

2005/36

Plan d'action du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport intitulé « Restaurer la viabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en tant qu'organisme distinct et autofinancé : plan d'action » (DP/2005/39) et du document intitulé « Plan d'action du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : supplément » (DP/2005/CRP.14), présentés conformément à sa décision 2005/6;
2. *Rappelle* que le Bureau a été conçu comme une identité autofinancée chargée de fournir des services opérationnels aux institutions spécialisées du système des Nations Unies et à toute une clientèle diversifiée appartenant ou non au système;
3. *Constate* que la clientèle du Bureau a sensiblement évolué du fait de l'infléchissement de la demande vers la prestation de services après un conflit ou une catastrophe naturelle et la gestion de projets d'infrastructure ou d'opérations complexes avec contribution au développement des capacités;

4. *Note* qu'en raison de la situation financière critique décrite dans les documents DP/2005/39 et DP/2005/CRP.14, le Bureau doit impérativement s'attacher d'urgence à réduire ses dépenses, à améliorer ses procédures et à privilégier les secteurs d'activité où la demande est forte;

5. *Estime* qu'il faut appliquer les mesures prévues dans le premier schéma proposé pour faire du Bureau un organisme spécialisé dans la gestion et l'exécution d'activités complexes, qui offre une gamme ciblée de services dont la prestation est assurée en partenariat avec des institutions financières internationales, le système des Nations Unies et les gouvernements clients, de manière à obtenir des résultats concrets et rapides, essentiellement au niveau des pays après un conflit ou une catastrophe naturelle, ainsi que dans des pays en développement où il est nécessaire de développer les infrastructures, de gérer des opérations complexes et d'appuyer la mise en place de capacités, et qui propose les services et les produits dont la demande augmente, en recouvrant la totalité de ses coûts, l'objectif étant de jeter les bases d'un retour à une situation financière viable;

6. *Souligne* que si les mesures appelées par cette décision ont pour objet de préserver l'avenir, elles n'interdisent pas au Bureau de fournir des services à des clients dans d'autres circonstances que celles indiquées plus haut à condition qu'il puisse le faire de manière satisfaisante, en recouvrant la totalité de ses coûts et en assurant sa viabilité financière;

7. *Compte* que les mesures de réforme demandées permettront au Bureau d'asseoir durablement sa situation financière, de reconstituer sa réserve opérationnelle et de faire face à ses obligations statutaires, telles que le paiement des prestations dues au personnel après la cessation de service;

8. *Prie* le Directeur exécutif d'appliquer ces mesures de réforme dans les meilleurs délais;

9. *Prie* le Directeur exécutif de lui faire régulièrement rapport en 2006 sur la situation financière du Bureau et sur la mise en œuvre des mesures de transition;

10. *Exprime* son intention d'engager un débat suivi sur le rôle et le mandat du Bureau dans le cadre plus large de la réforme de l'ONU.

9 septembre 2005

2005/37

Projet de budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2006-2007

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le projet de budget d'appui du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'exercice biennal 2006-2007, contenu dans le document publié sous la cote DP/FPA/2005/13,

1. *Approuve* des crédits d'un montant brut de 209 millions de dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, soit 12,6 millions de dollars, viendront en déduction du montant net des crédits à ouvrir, qui est ramené de ce fait à 196,4 millions de dollars se répartissant comme suit :

Budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2006-2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes	
Bureaux de pays	106 408,7
Siège	36 684,1
Total partiel	143 092,8
Gestion et administration de l'organisation	65 939,8
Montant brut total des crédits à ouvrir	209 032,6
À déduire : Montant estimatif des recettes	(12 600,0)
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	196 432,6

2. *Autorise* la Directrice exécutive du FNUAP à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre à concurrence de 5 % du montant de la ligne à laquelle le virement est effectué;

3. *Autorise* l'inscription de dépenses extrabudgétaires d'un montant maximum de 8,9 millions de dollars au titre de la mise en œuvre du système intégré de planification des ressources (Atlas);

4. *Autorise* l'inscription de dépenses additionnelles d'un montant maximum de 4,7 millions de dollars au titre de la reconstitution de la réserve de sécurité.

9 septembre 2005

2005/38**Examen annuel de la situation financière du FNUAP (2004)***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport pour 2004 sur l'examen annuel de la situation financière du FNUAP (DP/FPA/2005/15);

2. *Estime* qu'il est important d'augmenter les contributions au titre des ressources ordinaires et d'en améliorer la prévisibilité et la stabilité;

3. *Estime également* essentiel que les contributions soient versées à temps afin de maintenir un niveau de liquidités adéquat et d'éviter toute interruption dans l'exécution des programmes;

4. *Estime en outre* qu'il est indispensable de parvenir à une répartition des coûts plus équitable pour assurer la viabilité financière à long terme du FNUAP.

8 septembre 2005

2005/39

Programme consultatif technique du FNUAP

Le Conseil d'administration,

Tenant compte des processus de réforme en cours à l'Organisation des Nations Unies, du plan du FNUAP visant à modifier sa configuration actuelle pour mieux répondre aux priorités nationales, ainsi que de la nécessité d'harmoniser, dès 2008, les cycles du programme consultatif technique, du budget d'appui biennal, du fonds pluriannuel de financement et du programme multinational, opérations qui exigent toutes de la souplesse :

1. *Prend note avec satisfaction* du document DP/FPA/2005/16 et des propositions qu'il contient, notamment de celle consistant à élaborer une stratégie à plus long terme pour la fourniture par le FNUAP d'une assistance technique aux pays et aux régions;

2. *Approuve* la prolongation du programme consultatif technique du FNUAP pour une période de deux ans, soit 2006-2007;

3. *Autorise* la Directrice exécutive à maintenir le niveau actuel des ressources et à engager 40 millions de dollars de dépenses pour l'exécution du programme pendant ces deux années;

4. *Prie* la Directrice exécutive de lui faire rapport sur l'exécution du programme consultatif technique en 2006-2007 et sur l'application des recommandations issues de l'évaluation externe, et de lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 2007 les nouvelles dispositions régissant la fourniture d'une assistance technique aux pays du programme pendant la période 2008-2011.

9 septembre 2005

2005/40

Rôle du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du document DP/FPA/2005/18 et note l'importance des activités du FNUAP en cas de crise humanitaire et dans les situations de transition;

2. *Encourage* le FNUAP à poursuivre, conformément à son mandat, sa politique de communication, ses activités de coordination technique et sa collaboration avec ses partenaires sur le terrain afin de promouvoir l'action qu'il mène en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement;

3. *Rappelle* sa décision 2000/13 relative à la prestation de services de santé en matière de reproduction dans des situations d'urgence;

4. *Prend note* des plans mis au point par le FNUAP pour renforcer sa capacité institutionnelle en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement et l'*invite* à continuer de le consulter sur ce sujet;

5. *Prie* la Directrice exécutive de lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 2006 une stratégie globale détaillée en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement, accompagnée d'une évaluation de ses incidences sur les ressources financières et humaines, et d'y aborder la question de la coordination avec les autres institutions et fonds et programmes des Nations Unies concernés ainsi qu'avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires;

6. *Décide*, à titre provisoire, de relever de un million à trois millions de dollars le plafond du fonds d'urgence pour permettre au FNUAP de réagir plus efficacement en cas de crise, et de revoir ce plafond lors de sa deuxième session ordinaire de 2006, en tenant compte de la stratégie globale détaillée visée au paragraphe 5;

7. *Prie* la Directrice exécutive de lui rendre compte de l'emploi de ces fonds dans son rapport sur l'examen annuel de la situation du FNUAP.

9 septembre 2005

2005/41

Suite donnée aux décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents DP/2005/40 et DP/FPA/2005/17 sur la suite donnée par le PNUD et le FNUAP aux décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA;

2. *Fait siennes* les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale chargée d'améliorer la coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans le domaine de la lutte contre le sida et fait également siennes toutes les décisions y relatives du Conseil de coordination du programme;

3. *Prie* le PNUD et le FNUAP de mettre au point des plans d'action, en collaboration avec le secrétariat d'ONUSIDA et les autres coparrains du programme, et de maintenir l'élan donné par l'Équipe spéciale mondiale, en respectant les délais fixés;

4. *Prie* le PNUD et le FNUAP, ainsi qu'ONUSIDA et les autres organismes d'aide au développement concernés, de rendre compte de la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale lors de la réunion conjointe que les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM tiendront en janvier 2006, et de la session extraordinaire qui se tiendra en juin 2006 dans le cadre de la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA;

5. *Note* l'importance accordée à l'appui aux efforts déployés à l'échelon des pays et au renforcement des initiatives nationales, et *invite* le PNUD et le FNUAP à apporter un appui technique efficace aux gouvernements et à concentrer leur action sur les domaines où ils ont un avantage comparatif;

6. *Prie* le PNUD et le FNUAP de travailler aux côtés du secrétariat d'ONUSIDA à intensifier la prévention du VIH en mettant au point un plan d'action fondé sur le document d'orientation d'ONUSIDA intitulé « Intensification de la prévention du VIH »;

7. *Note* que cela suppose de coordonner et d'harmoniser les efforts du secrétariat et des organisations coparrainantes d'ONUSIDA et de définir clairement leurs responsabilités respectives, et d'assurer également la coordination avec les parties prenantes nationales et mondiales.

9 septembre 2005

2005/42

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2005

Le Conseil d'administration

Rappelle que pendant sa deuxième session ordinaire de 2005 il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2005 (DP/2005/L.3 et Corr.1);

Approuvé le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2005 (DP/2005/29 et Corr.1);

Adopté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2006 :

Première session ordinaire : 20-27 janvier 2006

Session annuelle : 12-23 juin 2006 (Genève)

Deuxième session ordinaire : 11-15 septembre 2006

Adopté le 9 septembre 2005 la décision 2005/32 relative à ses méthodes de travail;

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté le 9 septembre 2005 la décision 2005/33 sur les prévisions budgétaires du PNUD pour l'exercice biennal 2006-2007;

Adopté le 9 septembre 2005 la décision 2005/34 sur les prévisions budgétaires du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'exercice biennal 2006-2007;

Pris note du Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions budgétaires du PNUD et d'UNIFEM pour l'exercice biennal 2006-2007 (DP/2005/32);

Pris note du rapport de l'Administrateur sur l'examen annuel de la situation financière (2004) (DP/2005/33 et Add.1);

Pris note des renseignements communiqués sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies en 2004 (DP/2005/34 et Add.1);

Point 3

Évaluation

Adopté le 9 septembre 2005 la décision 2005/35 sur l'évaluation du cadre de coopération régionale pour les États arabes pour la période 2002-2005;

Point 4

Programmes de pays et questions connexes

Pris note des projets de descriptif des programmes de pays ci-après et des observations formulées à leur sujet :

- Projet de descriptif du programme concernant le Tchad (DP/DCP/TCD/1);
- Projet de descriptif du programme concernant le Swaziland (DP/DCP/SWZ/1);
- Projet de descriptif du programme concernant la Jamahiriya arabe libyenne (DP/DCP/LBY/1);
- Projet de descriptif du programme concernant l'Afghanistan (DP/DCP/AFG/1);
- Projet de descriptif du programme concernant le Bangladesh (DP/DCP/BGD/1);
- Projet de descriptif du programme concernant l'Indonésie (DP/DCP/IDN/1);
- Projet de descriptif du programme concernant le Guyana (DP/DCP/GUY/1);

Pris note du projet de descriptif du programme régional pour les États arabes pour la période 2006-2009 (DP/RPD/RAS/1);

Approuvé une nouvelle prorogation de deux ans, pendant la période 2006-2007, de la quatrième phase de l'Initiative pour le développement humain au Myanmar;

Approuvé la prorogation pour une période de deux ans du deuxième cadre de coopération pour le Mexique et du programme de pays concernant le Timor-Leste;

Approuvé la prorogation pour deux ans, du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2007, du cadre de coopération régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

Approuvé une troisième prorogation d'un an, demandée à titre exceptionnel, du deuxième cadre de coopération pour le Chili et l'Uruguay;

Point 5

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté le 9 septembre 2005 la décision 2005/36 sur le plan d'action du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Débat consacré au FNUAP

Point 7

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté le 9 septembre 2005 la décision 2005/37 sur le projet de budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2006-2007;

Adopté le 8 septembre 2005 la décision 2005/38 sur l'examen annuel de la situation financière du FNUAP (2004);

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2006-2007;

Point 8

Programmes de pays et questions connexes

Pris note des projets de descriptif des programmes de pays ci-après et des observations formulées à leur sujet :

Projet de descriptif du programme concernant le Tchad (DP/FPA/DCP/TCD/5);

Projet de descriptif du programme concernant le Swaziland (DP/FPA/DCP/SWZ/4);

Projet de descriptif du programme concernant l'Afghanistan (DP/FPA/DCP/AFG/2);

Projet de descriptif du programme concernant l'Indonésie (DP/FPA/DCP/IDN/7);

Point 9

Programme consultatif technique

Adopté le 9 septembre 2005 la décision 2005/39 sur le programme consultatif technique du FNUAP;

Point 11

Rôle du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement

Adopté le 9 septembre 2005 la décision 2005/40 sur le rôle du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Points 4 et 8

Projet de descriptif du programme de pays commun pour le Cap-Vert

Pris note du projet de descriptif du programme de pays commun pour le Cap-Vert (DP/DCP/CPV/1-DP/FPA/CCP/CPV/5) et du cadre de résultats et d'allocation des ressources du PNUD et du FNUAP (DP/DCP/CPV/1/Add.1 et DP/FPA/CCP/CPV/5/Add.1, respectivement);

Point 6
Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination
du Programme ONUSIDA

Adopté le 9 septembre 2005 la décision 2005/41 sur la suite donnée aux décisions et recommandations adoptées lors de la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA.

Annexe II

Composition du Conseil d'administration en 2005

(Les mandats expirent le dernier jour de l'année indiquée)

États d'Afrique : Botswana (2006); Cameroun (2006); Cap-Vert (2005); Congo (2006); Érythrée (2006); Gambie (2006); Ouganda (2007); Tunisie (2005).

États d'Asie et du Pacifique : Chine (2006); Inde (2005); Indonésie (2006); Kazakhstan (2007); Népal (2005); République islamique d'Iran (2006); République populaire démocratique de Corée (2007).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Cuba (2006); El Salvador (2005); Guatemala (2007); Guyana (2007); Uruguay (2005).

États d'Europe orientale : Bélarus (2007); Fédération de Russie (2005); Pologne (2006); Ukraine (2007).

États d'Europe occidentale et autres États : Allemagne (2006); Australie (2005); Danemark (2006); États-Unis (2007); Italie (2005); Japon (2005); Norvège (2005); Pays-Bas (2006); Portugal (2007); Suède (2006); Suisse (2007); Turquie (2007).
